

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

À CHAQUE RÉGIME SON BELVÉDÈRE :
LES BELVÉDÈRES DE LA MINE DU LAC D'AMIANTE ET DE LA MINE CANADIAN MALARTIC
COMME DISPOSITIFS PAYSAGERS DU RÉGIME COLONIAL CANADIEN

MÉMOIRE
PRÉSENTÉ
COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAÎTRISE EN HISTOIRE DE L'ART

PAR
ALEC WHITE

JANVIER 2026

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.12-2023). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

Je tiens tout d'abord à remercier ma directrice de recherche, Christina Contandriopoulos. Merci pour ta confiance, ton temps, ton savoir, tes conseils et ton soutien. Les dernières années furent pour moi formatrices à plusieurs égards, tant sur le plan académique, que professionnel et humain. Ce fut pour moi un honneur de travailler sous ton aile et j'espère sincèrement que nos chemins se croiseront à nouveau.

Je tiens à remercier les enseignants et enseignantes extraordinaires du département d'histoire de l'art de l'UQAM, croisés lors de mon parcours au deuxième cycle. Je souhaite aussi exprimer ma reconnaissance aux membres du département de science politique, que j'ai eu la chance de côtoyer pendant mes études au premier cycle. Je tiens également à remercier l'équipe de l'Enclume, et tout particulièrement Christophe-Hubert Joncas, avec qui j'ai pu effectuer un stage en milieu professionnel en lien avec mon sujet de recherche. À cet égard, merci au Fonds de Recherche du Québec pour le financement.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS.....	ii
TABLE DES MATIÈRES.....	iii
LISTE DES FIGURES.....	v
RÉSUMÉ	viii
ABSTRACT	ix
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE 1 LE RÉGIME CANADIEN.....	22
1.1 Le colonialisme comme rapport social	22
1.1.1 Le régime colonial canadien	25
1.1.2 Les classes coloniales.....	26
1.1.2.1 Les colonisateurs	26
1.1.2.2 Les colons	27
1.1.2.3 Les colonisés.....	30
1.2 Un État de compagnies : Les compagnies souveraines comme technologie coloniale du régime.....	32
1.3 La ville de compagnie	33
1.3.1 Exploration, découverte et fondation de Black Lake.....	35
1.3.2 Exploration, découverte et fondation de Malartic.....	35
CHAPITRE 2 LE BELVÉDÈRE COMME DISPOSITIF PAYSAGER.....	38
2.1 La beauté impérative ; le belvédère comme commandement	38
2.2 <i>Paysage-pouvoir : Le paysage comme relation</i>	39
2.3 L’archè du belvédère	40
2.4 Naissance du belvédère moderne	41
2.5 L’intention et la volonté derrière le Belvédère de la mine du Lac d’amiante	46
2.6 L’intention et la volonté derrière le Belvédère de la mine Canadian Malartic.....	48
2.7 De la volonté au commandement : Construire le dispositif	52
2.7.1 Fonctionnement et composition du belvédère de la mine du Lac d’amiante.....	55
2.7.2 Fonctionnement et composition du belvédère de la mine Canadian Malartic.....	60
CHAPITRE 3 ARCHÉOLOGIE DES SITES DE LA MINE DU LAC D’AMIANTE ET DE LA MINE CANADIAN MALARTIC	75
3.1 Construction du site de la mine du Lac d’amiante	75
3.2 Construction du site de la mine Canadian Malartic.....	88

CONCLUSION 102

BIBLIOGRAPHIE 112

LISTE DES FIGURES

Figure 0.1 Alec White, Photographie de la fosse de la mine Canadian Malartic vue du belvédère, 2022 ...	1
Figure 0.2 Richard Desjardins et Robert Monderie, [capture d'écran du film documentaire « Trou story »], 2011, Office nationale du film. https://www.onf.ca/film/trou_story/	3
Figure 0.3 Ville de Malartic, [capture d'écran de la vidéo « Transport de maison »], 2012, YouTube. https://www.youtube.com/watch?v=fE6uSsbO_wM	4
Figure 0.4 Bernard Gosselin et Pierre Perrault, [capture d'écran du film « Un Royaume vous attend »], 1975, Office nationale du film. https://www.onf.ca/film/royaume_vous_attend/	5
Figure 0.5 [Panneau interprétatif du belvédère de la mine Canadian Malartic], photographie prise en 2023, Ville de Malartic et Agnico Eagle Canadian Malartic, Malartic	7
Figure 0.6 [Capture d'écran de la section commentaires du Google Review du Belvédère de la mine Canadian Malartic], capture d'écran prise en 2024	8
Figure 1.1 Underwriters' Survey Bureau, Insurance plan of the town of Malartic, Que., township of Fourniere, Abitibi county, 1945, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, https://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/2244293	37
Figure 2.1 Osisko Canadian Malartic et Genivar, [plan non publié du Parc du quartier sud], 25 mai 2011, Ville de Malartic, Malartic, document obtenu dans le cadre d'une communication par courriel avec la Ville de Malartic	50
Figure 2.2 Steeven Bernatchez, Plan du belvédère de la mine Canadian Malartic, 2012, Ville de Malartic, Malartic, document obtenu dans le cadre d'une communication par courriel avec la Ville de Malartic	51
Figure 2.3 M. Dubé et S. Milewski, Plan du belvédère de la mine Canadian Malartic, 2012, Ville de Malartic, Malartic, document obtenu dans le cadre d'une communication par courriel avec la Ville de Malartic	52
Figure 2.4 Firme Fréchette LGL, Plans techniques du belvédère de la mine du Lac d'amiante, 1993, Tourisme Amiante, Thetford Mines, document obtenu dans le cadre d'une communication par courriel avec l'ancien directeur de Tourisme Amiante Denis Bourassa	58
Figure 2.5 Faube AtWork, [capture d'écran de la vidéo « Mine Lake Visite 1995 »], 1995, YouTube. https://www.youtube.com/watch?v=Jfx_tNlyGys	60
Figure 2.6 Alec White, photographie du belvédère de la mine Canadian Malartic, 2022	61
Figure 2.7 Alec White, Photographie du site et du chevalement de la mine Odyssey à partir de la plateforme du belvédère de la mine Canadian Malartic, 2022	64

Figure 2.8 Steeve Bernatchez, plan du belvédère de la mine Canadian Malartic, 2012, Ville de Malartic, Malartic, document obtenu dans le cadre d’une communication par courriel avec la Ville de Malartic	65
Figure 2.9 [Capture d’écran tirée de Google Earth montrant des artefacts et monuments miniers à Malartic], capture d’écran prise en 2024.....	68
Figure 2.10 Alec White, [photographie de la sculpture de Jacques Baril « Le Grand Déménagement » (2011) située dans le Parc linéaire de Malartic], photographie de 2024	71
Figure 2.11 Alec White, [photographie de la sculpture de Patrick Bernèche et Christian Leduc « Cyclopes » (2011) située dans le Parc linéaire de Malartic], photographie de 2024	72
Figure 2.12 Alec White, [photographie de la sculpture de Jim Couture « La batée » (2011) située dans le Parc linéaire de Malartic], photographie de 2024	73
Figure 2.13 [Capture d’écran tirée de Google Street View montrant une installation regroupant d’anciens poteaux de signalisation du quartier sud dans le Parc linéaire de Malartic], capture d’écran prise en 2024	74
Figure 3.1 [Capture d’écran d’une publication Facebook au sujet du village de Crabtree publiée en 2016 par le Centre d’archives de la région de Thetford], capture prise en 2023	79
Figure 3.2 [Capture d’écran d’une publication Facebook au sujet du Village d’en bas publiée en 2016 par le Centre d’archives de la région de Thetford], capture prise en 2023.....	80
Figure 3.3 Auteur inconnu, Inauguration du belvédère d’observation situé à la mine du Lac d’amiante, 1991, Photographie (17641), Centre d’archives de la région de Thetford - Fonds Courrier Frontenac, Thetford Mines	82
Figure 3.4 Jean-Charles Poulin, Visite de Jacques Parizeau à la mine Lac d’amiante du Québec, 1994-1996, Photographie (26127), Centre d’archives de la région de Thetford – Fonds Jean-Charles Poulin, Thetford Mines	83
Figure 3.5 André Brochu, Groupe de personnes devant l’observatoire de la mine Lac d’amiante, 1998, Photographie (22511), Centre d’archives de la région de Thetford - Fonds André Brochu, Thetford Mines	83
Figure 3.6 Alec White, photographie d’une partie de la route 112 fermée, 2022.....	84
Figure 3.7 Alec White, photographie de la clôture de LAB Chrysotile, 2022	85
Figure 3.8 Alec White, photographie de la chaussée de la route 112, 2022	85
Figure 3.9 Alec White, photographie montrant l’intérieur du belvédère de la mine du Lac d’amiante, 2022	87
Figure 3.10 Alec White, photographie montrant la vue obtenue du belvédère de la mine du Lac d’amiante, 2022	87

Figure 3.11 Ministère des Ressources naturelles et des Forêts, [photographie aérienne de Malartic], Q66322 (053), 1966, Québec	90
Figure 3.12 [Captures d'écrans tirées de Google Earth montrant une partie du quartier sud en 2011 et 2013], capture prise en 2024	100
Figure 3.13 Corporation minière Osisko Canadian Malartic , [photographie tirée d'un communiqué de presse annonçant l'inauguration du Parc du Belvédère], 12 septembre 2012. https://www.globenewswire.com/news-release/2012/09/12/1456465/0/fr/Corporation-mini%C3%A8re-O	101

RÉSUMÉ

Ce mémoire vise à amorcer une réflexion sur les belvédères aux abords de sites industriels miniers au Québec et ailleurs de la fin du 20^e siècle à aujourd’hui. Si le belvédère est généralement défini comme étant une construction permettant de faire voir un beau paysage, l’esthétique et la dimension conflictuelle du site industriel fragilise cette conception. L’analyse se concentre sur deux études de cas, le belvédère de la mine du Lac d’amiante près de Black Lake et celui de la mine Canadian Malartic en Abitibi. Le phénomène d’édification des belvédères industriels est approché d’une manière qui tient compte d’un lien historique à la typologie des belvédères tout en mettant en valeur les particularités, les contradictions et les fonctions propres de deux cas étudiés. M’appuyant sur une documentation variée regroupant des archives, plans, dessins techniques, documents d’enquête publique, journaux et différents médias numériques, ce mémoire envisage la construction de belvédères comme la manifestation d’un processus de subjectivation général qu’un régime politique cherche à accomplir par la production d’expériences paysagères favorables au maintien de son hégémonie. Ainsi, le belvédère et les différentes technologies qui l’accompagnent, produit des paysages qui placent les sujets dans un rapport à l’espace et au temps en phase avec le régime dominant en place. Dans les cas de Malartic et de Black Lake, qui sont d’anciennes villes de compagnies minières privées, ce régime correspond au maintien et à l’actualisation du régime colonial canadien. En ce sens, les belvédères étudiés produisent un rapport au paysage qui, au détriment des rapports conflictuels, alternatifs et antérieurs à l’exploitation industrielle du site, apparaît partiel, intéressé et calqué sur des représentations du rapport colonial.

Mots clés : Architecture; belvédère; colonialisme; compagnie souveraine; dispositif; industrie minière; paysage; régime; subjectivité; technologie; Malartic; Mine du Lac d’amiante; Black Lake; Mine Canadian Malartic; Abitibi; Québec

ABSTRACT

This master's thesis explores the phenomenon of lookouts (*belvedere*) at the edges of mining sites in Quebec and beyond, from the late twentieth century to the present. While a lookout is usually defined as a structure designed to offer a view of a beautiful landscape, the aesthetic and conflictual dimensions of the industrial site destabilize this notion. The analysis focuses on two case studies: the lookout at the Lac d'amiante mine near Black Lake, and the one at the Canadian Malartic mine in Abitibi. Approaching industrial lookouts in relation to the historical typology of *belvederes*, this study emphasizes the specific features, contradictions, and functions of the two examples under consideration. Drawing on a wide range of sources—including archival records, plans, technical drawings, public inquiry documents, newspapers, and digital media—the thesis argues that the construction of lookouts constitutes a process of subjectivation through which political regimes seek to produce landscape experiences that reinforce their hegemony. Lookouts, together with the technologies that accompany them, generate landscapes that situate viewers in relations to space and time aligned with the dominant order. In the cases of Malartic and Black Lake—both former company towns—this order corresponds to the continuation and rearticulation of the Canadian colonial regime. In this sense, the lookouts under study frame the landscape in ways that suppress conflictual, alternative, or pre-industrial relations to these sites, producing instead partial, interested views modeled on colonial representations.

Keywords : Architecture; belvedere; colonialism; sovereign company; dispositive; mining industry; landscape; regime; subjectivity; technology; Malartic; Mine du Lac d'amiante; Black Lake; Mine Canadian Malartic; Abitibi; Québec

INTRODUCTION



Figure 0.1 Alec White, Photographie de la fosse de la mine Canadian Malartic vue du belvédère, 2022

La vue offerte depuis le belvédère de la mine Canadian Malartic est sans équivoque (figure 0.1). Le puits minier est immense, écrasant. Au bout d'escaliers hauts d'une quinzaine de mètres, on arrive sur une plateforme en fer où nos sens sont vite stimulés par l'ampleur du paysage. Le regard plonge dans une fosse sans fond. L'expérience visuelle est complétée de celle qui est sonore, alors que les courants d'air se mêlent aux bruits de la machinerie et des camions. Ce trou, creusé en gradin, à la manière d'une pyramide inversée, est aussi la plus grande mine d'or à ciel ouvert au Canada (Radio-Canada, 2023). Aucune biodiversité n'est visible, à l'exception d'humains conduisant des camions occupés à extraire du sol de la roche de laquelle sera extrait le métal convoité. Rien n'est laissé au hasard. Tout, dans ce paysage, relève de la mise en forme de l'espace et de la soumission de celle-ci à sa rationalité, celle nécessaire à l'extraction de l'or et à sa commercialisation sur les marchés internationaux.

« Un quartier qui va disparaître,
Un quartier qui m'a vu naître.
La maison familiale relocalisée,
Un coin de terre qui était et qui n'est plus,
Où vais-je retrouver mes origines ?
Chercher mes racines sous terre,
Dans la pierre. Ici gît l'or des autres » (Mme Angèle Morin, DM38).

« Parfois, en pensant que je vais devoir quitter ma maison, mon terrain et ma ville, l'on me volait mon sourire. Parfois, en voyant que l'on coupait des arbres et que l'on détruisait mon quartier, l'on me volait quelques larmes » (Mlle Myriam Germain-Sylvain, DM32).

« Malartic, moi, je ne vois plus d'intérêt parce qu'on nous arrache tout ce qu'on avait. [...] on nous flanque des bâtisses nouvelles. On perd tous nos repères » (M. Gilles Leconte, DT6, p. 61).

« Et boum ! Dès la première explosion, nos vies anciennes s'effriteront dans l'espace du vide » (M. Ken Massé, DT5, p. 62). (Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, 2009, p. 13-14)

Ces déclarations de citoyens et citoyennes de Malartic furent émises en 2009 lors du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) chargé d'évaluer le mégaprojet de mine à ciel ouvert Osisko Canadian Malartic portée par l'entreprise canadienne Osisko. Un enjeu majeur du projet tenait au fait que le gisement était situé tout juste au sud de la ville et qu'une partie de celle-ci devrait donc être détruite afin de faire place au futur site minier. Ainsi sera démoli le quartier sud de Malartic (Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, 2009). La dernière citation ci-dessus est celle de Ken Massé, l'un des expropriés de cette zone. Il sera aussi le dernier résident à être expulsé du site de la mine Canadian Malartic, et ce, par la force. Cet épisode violent fut fortement médiatisé à l'échelle du Québec et aussi quelque peu à l'international. Présenté comme marginal, Massé était de ceux qui s'opposaient au projet d'Osisko pour des raisons environnementales, économiques et juridiques. Revendiquant son droit de propriété, Massé souhaitait demeurer dans ce quartier et dans la maison familiale qu'il habitait avec sa mère. Refusant toute offre d'achat de l'entreprise à l'endroit de sa maison, il aurait refusé jusqu'à 350 000\$, et ce, même si la ville n'évaluait sa propriété qu'à 14 000\$ (La Presse canadienne, 2010). Cela dit, cette évaluation municipale très modique n'est pas surprenante, quand l'on considère qu'à la fin du processus d'expropriation, la maison de Massé trônait, seule, dans un champ de ruines (figure 0.2). Le 9 août 2010, dans une intervention médiatisée, Ken Massé sera exproprié par la police provinciale du Québec. Peu avant, la compagnie Osisko aura obtenu un jugement de la Cour supérieure du Québec qui, pour donner suite à la demande de l'entreprise au ministère des Ressources naturelles d'appliquer son

droit d'expropriation de la Loi sur les Mines, remettra un avis en ce sens. Peu avant d'être menotté et trainé hors de sa maison, il déclarera : « Je suis un être humain, je n'ai rien fait de mal, et il y a des droits moraux et naturels » (La Presse canadienne, 2010). Sa maison sera rasée et les travaux d'exploitation pourront débuter. Peu à peu se creusera le puits de cette mine qui est aujourd'hui offert en spectacle aux visiteurs du belvédère.



Figure 0.2 Richard Desjardins et Robert Monderie, [capture d'écran du film documentaire « Trou story »], 2011, Office nationale du film. https://www.onf.ca/film/trou_story/

Bien que spectaculaire, le cas de Ken Massé est révélateur du fondement violent de cette expropriation collective. Finalement, c'est près de 200 bâtiments résidentiels qui ont été détruits ou délocalisés, ainsi que plusieurs édifices publics. Pour les autres propriétaires du quartier, chacun s'est résigné à soit vendre leur maison, soit déménager celle-ci dans un nouveau quartier construit au nord de la ville. Advenant le second choix, les maisons furent levées hors de leurs fondations pour ensuite être déposées sur un camion-remorque chargé de les transporter hors de leur quartier d'origine. De telles procédures donnent lieu à des images frappantes, voire comiques, par leur absurdité. Celles-ci rappellent les premières images du film *Un royaume vous attend* de Pierre Perrault et de Bernard Gosselin, tourné quelques décennies avant dans la même région et sur lesquelles on voit la maison d'un colon transportée sur une route de

campagne (figure 0.3 et 0.4). Sans être exproprié comme tel, cet exode marquait, somme toute, telle une promesse brisée, l'échec du *Plan de colonisation Vautrin* vanté aux colons. Laissés à eux-mêmes et à leur économie agricole exigeante, les colons quitteront leurs terres au profit des centres urbains régionaux où des emplois salariés dans le secteur de la foresterie et des mines les attendaient.



Figure 0.3 Ville de Malartic, [capture d'écran de la vidéo « Transport de maison »], 2012, YouTube.
https://www.youtube.com/watch?v=fE6uSsb0_wM



Figure 0.4 Bernard Gosselin et Pierre Perrault, [capture d'écran du film « Un Royaume vous attend »], 1975, Office nationale du film. https://www.onf.ca/film/royaume_vous_attend/

En somme, le site de la mine de Malartic se veut l'héritier de rapports conflictuels, d'appropriations, d'expropriations et de destructions de différents milieux de vie. Ainsi, du haut de ce belvédère, l'appel à l'admiration du paysage contraste avec ce passé récent où une partie de la population s'est vue expulsée pour laisser libre cours à l'exploitation minière. Sur la plateforme du belvédère de la mine de Malartic, rien, ou presque, ne témoigne de ces dissensions et de certains drames causés par la réalisation de ce projet industriel.

Lors de ma dernière visite de ce belvédère durant l'automne 2023, j'ai constaté qu'un nouveau panneau interprétatif fut installé sur l'extrémité gauche de la plateforme (figure 0.5). Orienté vers l'est, ce support visuel indique au visiteur la vue au loin : une nouvelle mine est en chantier et s'est greffée au site de la mine Canadian Malartic arrivée au terme de son cycle d'exploitation après 13 ans d'activité (ICI.Radio-Canada.ca, s. d.). Sur ce même panneau et parmi une multitude d'informations en lien avec le site et la mine, l'on remarque que la ville de Malartic et l'entreprise ont inscrit leurs logos, témoignant d'une certaine proximité entre ces deux organisations. Par ce simple ajout, le paysage perçu par l'utilisateur du

belvédère est altéré. Dès lors, pour un visiteur non informé, le paysage qu'il voit pourrait sembler aller de soi. Que cela s'inscrit, après tout, dans l'ordre des choses d'une région dite minière. Sur la plateforme *Google Review attribuée au belvédère*, la grande majorité des commentaires laissés par des visiteurs témoignent d'une appréciation de l'expérience : « Super vue. Vraiment beau à regarder. »; « Belle vue du site et la vue des différents camions nous font comprendre l'immensité de la place » ou encore « Ça vaut le détour, stationnement et accès très facile. Parfois fermé lors du dynamitage... ». (*Belvédère de la mine de Malartic · Rue de la Paix, Malartic, QC J0Y 1Z0, Canada, s. d.*) Certains visiteurs ont aussi ajouté des autoportraits, marquant leur présence auprès du belvédère et du paysage minier (figure 0.6). Ces commentaires sont-ils surprenants? Un belvédère n'est-il pas là pour donner à voir d'époustouflants paysages? En partant de mon expérience personnelle du belvédère de Malartic, un doute sur la nature d'un tel objet architectural m'est apparu. Le caractère consensuel de cet aménagement récréotouristique m'apparaissait dissonant, étant donné la nature des conflits ayant précédé la transformation du site. Cette vue m'apparaissait comme partielle, difficilement appréciable, et je savais ne pas être le seul. Selon moi, ce paysage portait plusieurs strates qui rendaient son appréciation difficile. Exclue du belvédère, ces éléments me positionnaient à contre-courant de l'effet escompté par la construction. D'ailleurs, pourquoi une compagnie minière en vient-elle à construire ce type d'installation ? Comment expliquer cet intérêt pour le paysage de la part d'un tel acteur ?

de la mine Canadian Malartic et de la mine Odyssey qu'elle gère et exploite.

aurifère qui produit des métaux précieux à partir d'exploitations au Canada, en Australie, en chef de file pour ses pratiques sur les plans environnemental, sociétal et de la gouvernance.



EL

MINE ODYSSEY

À votre gauche, vous apercevez également le chevalement de la mine Odyssey d'une hauteur de 93 mètres. Située à environ 3 km à l'est de l'entrée de la ville de Malartic, la mine Odyssey mettra en valeur la continuité du gisement des fosses Canadian Malartic et Barnat par l'entremise de zones minéralisées souterraines déjà connues. Elle deviendra l'une des plus importantes mines d'or souterraines au Canada.

Exploitée par une rampe et un puits d'une profondeur de 1 800 mètres, la mine Odyssey devrait produire 550 000 onces d'or annuellement. Sa durée de vie est estimée jusqu'en 2042.

La coulée des premières onces d'or en provenance de la mine Odyssey a eu lieu en novembre 2022.

La mise en production par la rampe a débuté en 2023 alors que celle par le puits est prévue pour 2027.



ONE O
OPEN

Canadian

Before you li
more than 10

The Canadi
for waste rc

Barnat

The small
in the Bar
the Barna

The Can

Canad
of the

Pro

- W
h
- E
T

Halde à stérile

La halde à stérile, soit l'amoncellement de roche non économique situé derrière la fosse de la mine Canadian Malartic atteindra une hauteur de 100 mètres.

Fin de nos opérations

Lorsque nous cesserons nos activités, nous prévoyons, entre autres:

- Végétaliser toute la surface du parc à résidus, de la halde à stériles ainsi que les autres surfaces industrielles.
- Laisser les fosses s'envoyer avec les eaux souterraines naturelles et les précipitations. Ceci assurera le recouvrement des résidus miniers et de la roche stérile entreposés dans la fosse Canadian Malartic provenant de l'exploitation de la fosse Barnat et de la mine souterraine Odyssey.
- Sécuriser et redonner un aspect naturel au site et réaliser tous les suivis environnementaux qui nous seront exigés.



L'INDUSTRIE MINIÈRE VOUS INTÉRESSE?

Visitez le Musée minéralogique de l'Abitibi-Témiscamingue.

IN

Vi

Figure 0.5 [Panneau interprétatif du belvédère de la mine Canadian Malartic], photographie prise en 2023, Ville de Malartic et Agnico Eagle Canadian Malartic, Malartic

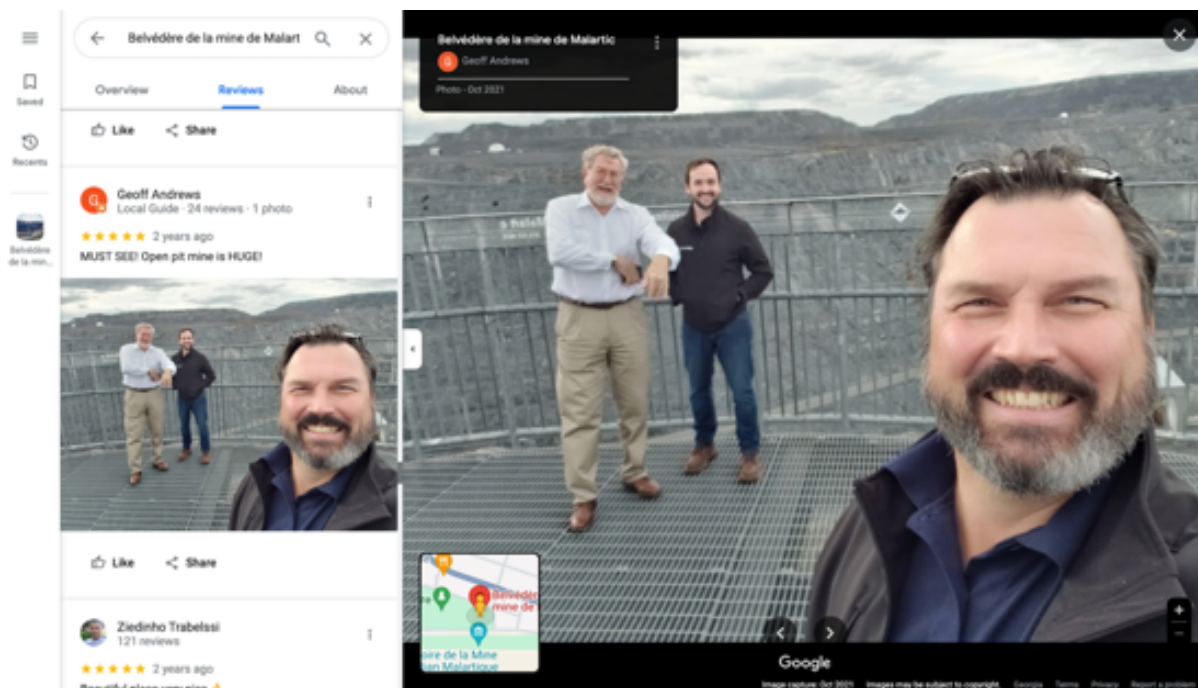


Figure 0.6 [Capture d'écran de la section commentaires du Google Review du Belvédère de la mine Canadian Malartic], capture d'écran prise en 2024

Présentation du corpus : les belvédères de la mine du Lac d'amiante et de la mine Canadian Malartic

Dans le cadre de ce mémoire, j'ai concentré mon analyse sur deux études de cas : le belvédère de la mine du Lac d'amiante, ainsi que le belvédère de la mine Canadian Malartic, la raison étant que ceux-ci partagent des caractéristiques importantes. Situés au Québec, tous les deux sont érigés aux abords d'un site minier industriel situé dans le giron de villes à l'origine créées et administrées par l'industrie minière. Située dans la région de Chaudière-Appalaches, Black Lake est érigée comme village en 1906 et reconnue comme ville en 1908. Sa création suit le développement intensif de l'industrie minière de l'amiante qui se produit dans la région depuis la fin du 19^e et pour lequel plusieurs villages seront créés –et détruits– pour répondre aux besoins de l'industrie et de sa main-d'œuvre. La ville de Black Lake tire son nom du lac Noir, lac situé tout juste à côté dans le secteur plus montagneux où des mines –et des villages– se développent (Cinq-Mars, 2005, p. 13-15). D'ailleurs, de 1955 à 1958, c'est ce même lac Noir qui sera détruit pour faire place au projet de la mine du Lac d'amiante (Cinq-Mars, 2005, p. 24). C'est aux abords de cette mine que sera construit, en 1991, le belvédère que j'analyserai dans ce texte (Tourisme Amiante, 1993). En 2009, suite à l'affaissement de la route 112 longeant le puits de la mine et menant à Black Lake, ce tronçon de

la route et le belvédère seront définitivement fermés au public (Fortier, 2015, p. 112). Quant à elle, la mine du Lac d'amiante, propriété de LAB Chrysotile, fermera définitivement le 13 novembre 2011. Malgré l'espoir d'une relance de l'industrie de l'amianté, près de 350 employés seront licenciés. En 2018, le gouvernement du Canada interdit la production et de la vente de l'amianté et de tous produits dérivés, six ans après la fermeture de la dernière mine d'amianté de Thetford Mines. Cela vient conclure un épisode de déclin de l'industrie débuté au tournant des années 1980 (Guidotti et Morel-À-l'huissier, s. d.). Pour ce qui est de Malartic, le développement de cette ville suivra une logique semblable. Située dans la région de l'Abitibi, Malartic sera incorporée comme ville en 1939, concluant une séquence s'étant amorcée en 1922 où l'édification de campements et de villes de compagnies suivait le développement de l'industrie minière aurifère locale (St-Jarre et Dumas, 2021, p. 47-48). Pour le belvédère mentionné au début de ce texte, celui-ci sera inauguré en 2012 (Corporation minière Osisko, 2012). Le belvédère est toujours ouvert au public et le site minier qu'il côtoie demeure actif. Relativement éloignées d'un point de vue géographique, proches d'un point de vue sociohistorique, distinct au niveau de la ressource extraite, ces héritières de l'industrie minière partagent un ensemble de caractéristiques qui me permettent de les rattacher à un cadre d'analyse commun, tout en offrant pour chacune d'elles des particularités qui me permettent de dégager une analyse des deux belvédères qui soit rigoureuse et complémentaire.

Étymologie, définitions et formes du belvédère

L'étymologie du terme *belvédère*, issu de l'italien, est composée de *bel* (*belle*) et *vedere* (*vue*). Selon l'historien de l'architecture James S. Ackerman, une apparition du terme de *belvedere* survient à Rome quand, entre 1484 et 1487, Innocent VIII, pape de 1484 à 1492, mandate l'architecte et artiste florentin Antonio Pollaiuolo afin de diriger la construction d'une résidence privée pour le nouveau Souverain Pontife. Située au sommet nord-est de la colline du Vatican, cette résidence nommée *Villa Belvedere* offrira à Innocent VIII un lieu de repos, ainsi qu'une vue en surplomb sur le Vatican, la Basilique Saint-Pierre et sur la ville de Rome (Ackerman, 1951, p. 71). Peu après, en 1503, quand le nouveau pape Julius II accède au pouvoir, ce dernier procède au déplacement de sa collection de sculptures anciennes dans la cour fermée de la *Villa Belvedere*. Il fera appel à l'architecte Donato Bramante afin de relier la villa au Palais du Vatican et de procéder à l'aménagement architectural, paysager et jardinier de ce qui sera connu comme le *Cortile del Belvedere* (Ackerman, 1951, p. 71-72). L'historienne Phyllis J. Henderson, qui a écrit une thèse de doctorat sur l'origine du belvédère, avance que le terme deviendra usuel au siècle suivant: « began the fashion in the sixteenth century for "the belvedere" as the term officially entered popular use » (Henderson, 2015, p. 19). L'usage va ensuite se propager à travers l'Europe et plus tard en Amérique

du Nord. On souligne un premier usage du terme dans la langue française en 1512 et en 1570 dans la langue anglaise (*BELVÉDÈRE : Étymologie de BELVÉDÈRE*, s. d.). Henderson retrace l'origine du terme. *Bel* ou *bello* provient du latin *bellus* qui serait lié à la racine du mot *deu*, alors que *vedere* viendrait du latin *videre* qui, pour sa part, serait lié à la racine du mot *weid*. En se rapportant au linguiste cognitif américain George Lakoff, Henderson soulève que *weid* découle du terme **wid-ē-* et de sa forme participative **weid-to-* et qui en est la forme originelle de base qui tirerait ses origines de langues proto-indo-européennes. Selon cette racine linguistique, le terme *weid* et les mots associés à la vue comme à la vision peuvent aussi être attribués à la connaissance. Sachant que dans l'Antiquité, le sens des mots *voir* et *connaître* était analogue, Henderson résumera :

the etymology of the word belvedere references both the physical action of seeing with one's eyes and the processing of sensorial information through the mind or the mind's eye, giving us insight to the earliest recorded ideological aspects of the ancient belvedere. (Henderson, 2017, p. 21-22)

En somme, s'intéresser à l'étymologie du belvédère offre deux pistes pour penser cette construction. Le concept de beauté ou la notion de « belle vue » est fondamental à l'objet, comme le souligne l'origine italienne du mot, alors que la notion de vue est, selon l'origine latine, corolaire à celle de connaissance.

Le belvédère se présente parfois sous différentes formes et même sous différents noms. L'Encyclopédie Britannica traite du belvédère comme d'une « structure » (« Belvedere », 2024). Le *Collins Dictionnary* le décrit comme un bâtiment (building) (*BELVEDERE definition and meaning | Collins English Dictionary*, 2024). Le Larousse le décrit comme un « pavillon ou terrasse » (Larousse, s. d.). Il est parfois présenté comme un *observatoire* ou comme une tour de prospection (*prospect tower*). Il n'est pas rare de trouver des termes synonymes, comme ceux de tour, de panorama, de point de vue. Au niveau de sa forme, il emprunte tantôt à l'architecture médiévale avec des tourelles rappelant la forme d'un château ou d'une forteresse, tantôt à l'architecture néoclassique. Des structures initialement allouées à une autre fonction, tels des obélisques, voir des chevalements de mines –comme c'est le cas à Thetford Mines– sont parfois employés a posteriori comme des belvédères (Carso, 2021a, p. 70-71). Le belvédère peut également délaisser son aspect « construit » pour venir se fondre à son environnement au moyen d'un aménagement paysager réfléchi. En travaillant l'agencement du site, on vient guider l'utilisateur à travers un parcours qui le conduira éventuellement à faire l'expérience d'un paysage (Gaudreau, 2016, p. 19-20). Dans sa thèse, Henderson évoque le travail de Norbert Knopp qui, en 1966, publie une étude portant sur les belvédères de jardins en Allemagne et en Autriche au 18^e siècle. Pour bien étudier ces derniers, Knopp accorde son

attention à l'étude des villas de la Rome antique et des belvédères qui leur sont rattachés. Pour lui, on trouve en elles les formes de bases qui composeront ce type de construction dans l'histoire: la terrasse, la tour et le portique. Les deux premiers visent l'atteinte d'un point en hauteur et l'obtention d'une vue panoramique, alors que la forme portique cherche à produire une vue canalisée ou plus cadrée (Henderson, 2017, p. 50-52). À ce titre, la notion de cadrage ou de cadre s'entend autant au sens figuré qu'au sens littéral. La présence de fenêtres, de bordures, de rampes, bref, d'une délimitation physique qui place la frontière entre le belvédère, son usager et le paysage. Ensuite, pour ce qui est de la notion de hauteur ou d'élévation, plusieurs textes y font référence. *Le Larousse* mentionne qu'un belvédère « couronne et domine soit un édifice, soit un tertre dans un parc, et d'où la vue s'étend au loin. » (Larousse, s. d.) L'encyclopédie Britannica note qu'une construction du genre est positionnée en hauteur (*Belvedere | Italian Renaissance, Palladian, Villa | Britannica*, 2024). L'historienne en architecture du paysage, Therese O'Malley, ajoute que la recherche d'un point en hauteur est fondamentale pour le belvédère (O'Malley, s. d., p. 2). Cela dit, ces deux formes ne sont pas exclusives, car une multitude de belvédères correspondent à des compositions hybrides entre celles-ci. Face à cette diversité de formes et d'appellations, comment définit-on le belvédère? Henderson souligne cet enjeu: « The definition of belvedere remains elusive as numerous inquiries return a wide range of definitions such as an architectural structure, the upper part of a building, a turret, a cupola, an open gallery, a small pavilion or a place for viewing. » (Henderson, 2015, p. 19).

En 2016, la revue *Continuité* consacrait un numéro spécial sur les belvédères du Québec. La professeure Johanne Brochu proposait : « un belvédère se définit par sa fonction davantage que par sa forme. Ce qui compte, ce n'est pas tant l'objet lui-même que ce qu'on peut y observer ». Son propos sera secondé par les autres intervenants consultés pour ce numéro (Gaudreau, 2016, p. 19). Que ce soit en montrant, en offrant ou en révélant un beau paysage, le belvédère est là pour faire voir ou, comme certains disent, donner à voir. L'encyclopédie Britannica propose une définition qui abonde dans le même sens en disant qu'il sert à « command a fine view » (« Belvedere », 2024). Henderson nuance en affirmant que le « belvedere is an architectural construct designed precisely for the enjoyment of a view or intellectual connection to the landscape. » (Henderson, 2015, p. 19, s. d., p. 19) Le critère de la beauté du belvédère inclut donc un jugement positif ou une appréciation sur ce que le paysage présente –appréciation esthétique– ou représente –appréciation idéologique.

Sous différents degrés, la notion d'*ambulatio* (Henderson, 2017, p. 51) compose l'expérience du belvédère. Il y a cette idée que, avant que le paysage soit perçu, une promenade dans un jardin ou un parc précédera la prise de vue. Henderson situe justement l'origine du belvédère à l'époque de la Rome antique par le fait que des propriétaires de villas privées situées aux abords de la baie de Naples auraient commencé à intégrer à leurs propriétés des jardins péristyles. Dans ces aménagements paysagers, les propriétaires ajoutaient plantes, statues et peintures pastorales, ainsi qu'un portique en forme de colonnade recouverte. C'est en déambulant avec ses invités dans cet agencement que chacun en venait à jouir d'une vue sur le large (Henderson, 2017, p. 17-18). Ici, le jardin fut justement ce qui guida le regard du visiteur à travers l'espace et l'horizon. Sous cette forme, aux yeux du visiteur, la succession des colonnes venait rythmer sa perception, alors que l'alternance entre le construit et le monde extérieur brouillait la manière dont celui-ci allait se représenter la vue au large (Henderson, 2017, p. 51-52). L'ajout de colonnades, de plantes, de statues témoigne d'une intervention consciente du propriétaire dans la composition du belvédère et de l'expérience qui en émane. L'insertion d'éléments visuels et iconographiques est aussi fréquente. Dans *The Belvedere as a Classical Villa*, Joseph S. Ackerman souligne cette présence de fresques dans la loggia de la Villa Belvedere du pape Innocent VIII (Ackerman, 1951, p. 71). Denis Ribouillault, spécialiste de l'histoire du paysage, a travaillé sur cet usage des fresques au sein des villas, des palais et en particulier dans les loggias de l'Italie de la Renaissance. Dans son texte *Toward an Archeology of the Gaze : The perception and Function of Garden Views in Italian Renaissance Villas*, il avance que les représentations picturales de jardins au sein des loggias et des villas de l'époque avaient pour fonction de montrer aux visiteurs le projet et le plan initial –le *disegno*– du jardin. Par une sorte de projection –idéologique et esthétique– suggérée au visiteur, ce dernier obtenait une idée de ce à quoi le paysage devrait éventuellement ressembler. L'usage de ces images –les fresques– relevait plus de la construction du regard et du paysage que de la documentation de celui-ci (Ribouillault, 2011, p.205-206). Dans son essai *L'arrière-paysage : Des origines technologiques du paysage*, Michael Jakob, professeur en histoire et théorie du paysage, sans mentionner spécifiquement le belvédère, analyse tout de même la manière dont les palais, les villas, les agencements architecturaux et autres technologies forment du Quattrocento à aujourd'hui l'expérience du visiteur au sein de ce qu'il serait juste de considérer comme des belvédères. Jakob relève que la divagation et la promenade sont parties prenantes de l'expérience paysagère, amenant l'auteur à traiter de ces constructions en tant que sphères ludico-esthétiques (Jakob, 2019, p. 67-68). En se rapportant aux travaux de Joseph S Ackerman sur la villa, Therese O'Malley mentionne que la recherche d'une vue et des plaisirs s'y rattachant aurait guidé le design des villas depuis la Rome antique (O'Malley, s. d.). Bref, que ce soit par l'ajout de tableaux, de fresques, de sculptures et autres objets au sein d'une

promenade dans un parc, un jardin ou au sein des couloirs d'un édifice, le paysage du belvédère s'inscrit dans une expérience qui n'est pas que scopique, mais polysensorielle, construite et intéressée.

Le belvédère a donc fait l'objet d'analyses pour des usages et dans des contextes variés. Dans le chapitre *Towers: The Belvedere and the Panoptic Sublime* de son livre *Follies in America : A history of garden and park architecture*, l'historienne de l'art Kerry Dean Corso s'intéresse États-Unis du 18^e et 19^e siècle, moment où un pont entre la tradition européenne des belvédères se fait avec celle émergente sur le continent nord-américain. Si elle se concentre sur l'usage des *towers* dans l'art des jardins, objet peu étudié, selon elle, l'autrice offre une analyse critique et politique de cette construction : « The notion of the view and its attendant power dynamics in the building type of the belvedere (from *bel vedere* or beautiful view), and prospect towers generally, are subjects largely unexplored by architectural historians of nineteenth-century America. » (Corso, 2021b, p. 69-70). Bien que ce texte se concentre sur l'architecture des parcs et des jardins des États-Unis du 19^e siècle, celui-ci fut pour moi très déterminant du fait qu'il propose de penser les belvédères pour leur dimension politique. En effet, à travers différents exemples de belvédères, le texte de Corso illustre comment le belvédère produit différents rapports de pouvoir –panoptique, surveillance, disciplinaire, etc.– et comment celui-ci traduit différents rapports de classes –aristocratique, maître, esclave, populaire, démocratique.

La littérature sur les belvédères situés au Québec est assez mince. En 2011, le géographe Henri Dorion et l'historien Pierre Lahoud ont publié le livre *Le Québec à couper le souffle : 100 belvédères pour comprendre nos paysages* (Dorion et Lahoud, 2011). En 2016, la revue *Continuité* a consacré à ce sujet le dossier spécial *Les belvédères : Donner à voir*. Le dossier présente différents belvédères au Québec et explore leur rôle dans la définition et la valorisation du patrimoine paysager et culturel québécois. Fait intéressant, ces deux publications mentionnent des belvédères montrant des sites industriels. Or, un discours essentiellement promotionnel destiné au grand public traverse ces écrits. Le belvédère industriel, et plus particulièrement celui propre au contexte minier, reste à étudier selon une perspective critique. Juste sur le territoire de la province, il en existe plusieurs dizaines. Le cas du belvédère de Malartic n'est donc pas isolé. Il est clair que l'association de belvédères à des sites industriels représente un phénomène architectural observable à l'échelle du Québec, mais aussi à celle du continent nord-américain, européen et asiatique. Depuis le début du 21^e siècle, un nombre grandissant de belvédères industriels ont été construits aux abords d'infrastructures minières ou énergétiques. Dans ce mémoire, le terme *belvédère industriel* sera utilisé pour toute structure de ce type érigée pour valoriser l'exploitation industrielle passée ou actuelle d'un site.

Problématique et hypothèse

L'étude des belvédères industriels reste à faire. La revue de la littérature existante a nourri l'interrogation qui m'est apparue à la vue du belvédère de la mine Canadian Malartic. Des belvédères de l'Antiquité romaine à ceux érigés sur le continent nord-américain du 19^e siècle à aujourd'hui, les textes existants présentent le belvédère comme une construction qui, bien qu'elle réalise ultimement la fonction de faire voir un beau paysage, s'inscrit et s'adapte au contexte sociopolitique dans lequel elle se trouve. Or, bien que le belvédère industriel se rattache à différents degrés à la définition générale du belvédère abordée plus haut, il se distingue des autres du fait de son association à un site où c'est, en premier lieu, l'activité industrielle qui est mise en valeur. Loin d'une nature pittoresque, d'un jardin réfléchi ou d'un panorama urbain apprécié de haut, le site associé au belvédère industriel fragilise la conception de cet objet architectural censé montrer une belle vue. À mon sens, il apparaît sensé de dire que nous sommes face à un phénomène architectural répandu, récent et que celui-ci traduit des rapports sociaux propres à notre époque. Son appartenance à la catégorie générale du belvédère se défend aisément. Or, pour penser le belvédère industriel dans sa particularité, un travail plus large de contextualisation et de conceptualisation sera fait.

Comment penser le phénomène d'édification de belvédères aux abords de sites industriels qui s'observe au Québec depuis 1990 d'une manière qui, tout en tenant compte des caractéristiques qui le rattachent historiquement à la typologie des belvédères, permet de le considérer selon ses particularités, ses contradictions et ses fonctions propres?

Je défendrai l'hypothèse selon laquelle l'édification de belvédères aux abords de sites industriels doit s'envisager comme la manifestation d'un processus de subjectivation général qu'un régime politique cherche à accomplir par la production d'expériences paysagères favorables au maintien de son hégémonie. En ce sens, en s'appuyant sur différentes technologies, le belvédère agit comme dispositif paysager qui cherche à produire des sujets. En me concentrant sur le belvédère de la mine du Lac d'amiante située dans le secteur de Black Lake à Thetford Mines, ainsi que sur le belvédère de la mine Canadian Malartic située en Abitibi, je rattacherai ces deux dispositifs paysagers au régime colonial duquel ils découlent et pour lequel ils assurent la production de rapports de subjectivation assurant la reproduction du régime et de son ordre.

Si la définition générale du belvédère apparaît insuffisante, voire inadéquate, pour penser les belvédères industriels, c'est que les particularités et le caractère dissonant de ces derniers nous ramènent à la dimension politique et construite du belvédère et de son paysage. Cette dimension politique n'est pas absente des autres types de belvédères, elle est, à mes yeux, moins visible. Ainsi, pour d'autres types de belvédères, leurs composantes ludiques et esthétiques se veulent plus saillantes que celle politique. Après tout, par sa fonction de faire voir un beau paysage, le belvédère sous-entend implicitement qu'une expérience agréable découle de son usage. Cette fonction du belvédère est, à mon sens, là où se cache le caractère intéressé et politique de cette construction. Pour se concentrer sur la dimension politique du belvédère, il faut concevoir cette construction comme un dispositif et plus précisément comme un dispositif paysager. Le dispositif permet d'appréhender la fonction stratégique et subjectivante qu'assume le belvédère. Le dispositif belvédère base son existence et son efficacité politique sur la possibilité de générer une expérience polysensorielle qui s'appuie sur le sentiment de la beauté, tout en jouant parfois sur des sentiments allant du ludique, au repos, à celui de la mémoire, de l'adulation, à d'autres, plus négatifs, relevant de l'écrasement, de la fragilité, de l'infériorité, de la soumission et de la peur. Le paysage du belvédère, sa belle vue, n'est pas une proposition, mais une affirmation. En ce sens, il est à saisir comme un savoir-pouvoir, soit à ce concept développé par Michel Foucault voulant que « le pouvoir produit du savoir [...] que pouvoir et savoir s'impliquent directement l'un l'autre ; qu'il n'y a pas de relation de pouvoir sans constitution corrélatrice d'un champ de savoir ni de savoir qui ne suppose et ne constitue en même temps des relations de pouvoir. » (Foucault, 2011, p. 36). Ainsi, derrière chaque savoir –incluant les propositions, les catégorisations, les normes, les « vérités » ou les conduites– se trouve une relation de pouvoir et c'est dans cette relation que se produit le rapport de subjectivation. Le paysage créé par le belvédère instaure une relation par laquelle un sujet –individuel comme collectif– entre dans un processus de subjectivation avec une autorité et une représentation de l'espace-temps qui supporte cette dernière d'une ou de plusieurs façons. Par le belvédère et son paysage, un pouvoir indique et valorise un certain rapport au monde, un mode d'être, tout comme il en dévalorise, réajuste et en efface d'autres.

Objectifs

Ce mémoire vise à amorcer une réflexion sur le belvédère industriel, un dispositif peu étudié, mais toujours actuel. Ces petites constructions, relativement insignifiantes à prime abord, restent des objets témoignant d'une culture propre à une collectivité, en plus de révéler certains rapports sociaux qui la composent. La perpétuation de l'ordre colonial, capitaliste et extractiviste s'accomplit au moyen d'une multitude de dispositifs qui assurent la reproduction de ce régime. Le belvédère industriel est l'un d'eux. L'étude de

Black Lake et de Malartic met en lumière un régime qui, pour s'imposer sur le territoire, développe un éventail de procédés culturels et esthétiques qui assurent et donnent sens à sa présence; nouvelle toponymie des lieux, des cours d'eau, des forêts, construction de plan d'urbanisme, de ses centres, ses rues, ses célébrations, ses lieux de loisirs, de mémoires et de commémorations. Bref, de produire des récits, des rapports au temps et à l'espace qui, consciemment ou non, donnent sens à la présence de ces villes en ces lieux. Ce mémoire vise à démontrer que l'édification de belvédères industriels serait l'un de ces procédés.

Cadre conceptuel

Le cadre conceptuel de ce mémoire s'articule autour de concepts centraux brièvement évoqués ci-dessus. Le concept de régime colonial est l'un d'eux. Par régime, je me réfère à la définition du politologue Jean-Louis Quermonne disant que ce concept renvoie au mode d'organisation et d'exercice du pouvoir au sein d'une société, formé par les éléments d'ordre idéologique, institutionnel et des relations de pouvoir spécifiques à celui-ci (Lefebvre, 2017). Le régime comprend donc l'idéologique, soit le champ culturel, l'institutionnel qui renvoie à l'appareil d'État, incluant son administration, son gouvernement et son appareil juridique, ainsi que les relations de pouvoir que l'on peut rattacher aux différents rapports sociaux qui structurent les individus et leurs interactions au sein de la communauté. J'ajouterais à cette conception la dimension économique qui, en tant que composante fondamentale d'un régime, se rapporte au mode de production et aux rapports sociaux qui en découlent. Cela dit, dans ce mémoire, c'est plus précisément le régime colonial qui est analysé. Le concept de colonialisme est donc le concept qui permet de saisir ce que j'entends par régime colonial. En m'appuyant sur une synthèse d'auteurs allochtones et autochtones, je conçois le colonialisme en tant que type de rapport social entre les colonisateurs, les colons, les colonisés et le territoire qui, fondé sur la dépossession, vise à garantir l'accès au territoire, son appropriation et son exploitation sous un mode exclusif (Coulthard, 2018 ; Deneault, 2020 ; Giroux, 2019, 2020 ; Green, 2004). Ainsi, le régime colonial est celui qui permet l'imposition et la reproduction de ce rapport. Pour ce qui est des trois groupes évoqués, je tire cette catégorisation du travail d'Alain Deneault qui montre comment, dans un contexte de colonialisme de peuplement qui caractérise l'État canadien et québécois, le rapport colonial se structure selon une division en trois classes, soit les colonisateurs, les colons et les colonisés (Deneault, 2020). Dans le cadre de ce travail de recherche, je constate que la politologue, Dalie Giroux, fut pour moi d'une grande inspiration théorique et méthodologique. Son essai *Parler en Amérique : oralité, colonialisme, territoire* (Giroux, 2019b) m'a incité à m'intéresser aux éléments discursifs, aux paroles et aux mots employés par différents acteurs afin de penser les subjectivités propres

à un contexte particulier. L'étude de la subjectivité des colons que l'on trouve en grande partie au chapitre 1 est, à cet effet, témoin de ce legs que j'ai envers l'approche de Giroux. D'une façon similaire, son essai *Généalogie du déracinement : enquête sur l'habitation postcoloniale* (Giroux, 2019a) m'inspira à penser le phénomène de déplacement des maisons à l'aide de camion-remorque lors du chapitre 1. Ensuite, le concept de dispositif est central dans mon mémoire et traverse l'ensemble de mon analyse sur les belvédères industriels. Je me rapporte à la définition qu'en fait Giorgio Agamben dans *Qu'est-ce qu'un dispositif?* qui, tirée d'une synthèse historique et intellectuelle du concept, en majeure partie tirée de l'usage qu'en fait Foucault, offre la définition suivante :

J'appelle dispositif tout ce qui a, d'une manière ou d'une autre, la capacité de capturer, d'orienter, de déterminer, d'intercepter, de modeler, de contrôler et d'assurer les gestes, les conduites, les opinions et les discours des êtres vivants (Agamben, 2007, p. 31).

Ce à quoi doit s'ajouter l'idée que le dispositif sert à produire des sujets. Le sujet est ce qui émerge de l'interaction entre un être vivant et un dispositif (Agamben, 2007, p. 32). En ce sens, le belvédère sera pensé en tant que dispositif technologique qui vise à produire des paysages. Le dispositif belvédère est une technologie, tout comme il est composé plusieurs technologies qui rendent possible l'expérience paysagère souhaitée. Mon rapport au concept de technologie est ainsi double. S'appuyant sur la conception foucauldienne de la technique pensée comme expérimentation menant à la création du soi et à la production de subjectivité, le paysage est, comme l'a démontré Michael Jakob, une production technologique (Jakob, 2019 ; Revel, 2009). Penser le paysage, en tant que construction et en tant que diffusion, c'est penser simultanément celles du sujet. Face à ce constat, je tire de ma conception du paysage de celle du travail de W.J.T Mitchell pour qui le paysage est à concevoir, non pas en tant que symbole du pouvoir ou comme une représentation fixe de celui-ci, mais en tant qu'agent de pouvoir qui œuvre à la production de subjectivités sociales et individuelles. Pour Mitchell, le paysage est à penser comme un verbe, voire une mise en relation (Mitchell, 2002). Le paysage du belvédère, sa *belle vue*, est un rapport de subjectivation. Un dernier concept fondamental de ma recherche est celui d'archè. Terme polysémique issu du grec ancien, l'archè renvoie tout autant à l'origine, au commencement, au principe premier qu'au commandement, à l'ordre et à ce qui gouverne. L'archè permet de penser le belvédère en tant que commandement, qu'impératif à regarder, et, donc, par principe, comme un objet politique –un dispositif (Agamben, 2019). Or, le concept d'archè offre à concevoir l'archè-ecture comme construction ou production d'archè, entendu comme ré-affirmation d'un principe, d'un commandement et d'un

espace-temps particulier (Agamben, 2019 ; Schwarte, 2019). L'archè du belvédère sera à penser en rapport avec l'archè du régime dans lequel il se trouve.

Approche méthodologique

Mon approche historique pour penser le belvédère industriel suit celle portée par Foucault que résume Arnold I. Davidson, quand ce dernier écrit que « l'analyse historique doit faire apparaître des formes déterminées de savoir-pouvoir l'ensemble des liens qui rattachent les régimes de vérité aux régimes de pouvoir » (Foucault *et al.*, 2004, p. 382). Ainsi, l'attention soutenue portée aux belvédères de la mine Lac d'amiante et de la mine Canadian Malartic cherchera à disséquer, selon les mots de Foucault, « une situation stratégique complexe dans une société donnée » (Foucault, 2014, p. 123). La synthèse opérée en conclusion, en s'appuyant sur le contenu des chapitres précédents, permettra d'observer les rapports de subjectivation produits par les belvédères de Black Lake et de Malartic. Pour ce qui est de mon rapport aux images, celle-ci s'inspire du travail de l'historien Patrick Boucheron, ainsi que de celui de l'historien de l'art Georges Didi-Huberman. Ces deux auteurs ont recours à certaines thèses et à certains concepts développés par Walter Benjamin, la plupart rassemblées dans son étude inachevée sur les *Passages de Paris* (Benjamin, 1989). Par ailleurs, Patrick Boucheron, en tant qu'historien des pouvoirs, a largement travaillé sur les relations entre le pouvoir et l'urbanisme dans l'Italie de la Renaissance. C'est en lisant le court essai de Michael Jakob sur les origines technologiques du paysage que j'ai d'abord découvert son travail, alors que Jakob mentionnait les recherches de Boucheron sur l'usage fait par les princes de différentes technologies du regard et de leurs rôles dans la reconfiguration du champ politique au sein des villes italiennes de la Renaissance (Boucheron, 2018 ; Jakob, 2019). Pour le recours que Boucheron fait des concepts de *trace* et d'*aura* développés par Benjamin, il se concentre sur cette brève, mais dense citation de Benjamin :

Trace et aura. La trace est l'apparition d'une proximité, quelque lointain que puisse être ce qui l'a laissée. L'aura est l'apparition d'un lointain, quelque proche que puisse être ce qui l'évoque. Avec la trace, nous nous emparons de la chose ; avec l'aura, c'est elle qui se rend maîtresse de nous (Benjamin, 1989, p. 464).

En un sens, cette citation permet à Boucheron de problématiser sa démarche historique. Il y revient pour étudier la survivance et les différentes appropriations faites à travers le temps par différents pouvoirs milanais de la figure d'Ambroise de Milan (Boucheron, 2021) ou bien dans son étude des palais et des politiques de grands chantiers des princes italiens du 14^e siècle (Boucheron, 2018). Ici, la trace est pensée

comme le résidu d'un être individuel ou collectif, d'un évènement ou d'un pouvoir, de sorte qu'elle représente une témoin de cette existence passée. L'aura est ce qui représente la puissance de la trace, c'est-à-dire sa capacité à convoquer l'attention et la sensibilité d'une personne ou d'une communauté envers cette trace. D'une certaine manière, l'archive peut se concevoir comme une trace. Que ce soit dans sa reproduction, sa mise en valeur, son inscription dans l'espace public ou dans sa mise en récit, le recours à celle-ci fait d'elle un élément auquel on associe une certaine aura. En ce sens, mon travail des archives cherchera à penser la manière dont certaines traces sont conservées et valorisées, alors que d'autres sont écartées et dévalorisées. Ma réflexion sur les images est redevable aux travaux de Georges Didi-Huberman dans ses ouvrages *La survivance des lucioles* et dans *L'image survivante : histoire de l'art et temps des fantômes selon Aby Warburg* (Didi-Huberman, 2002, 2009). Didi-Huberman s'appuie sur la conception benjaminienne de l'histoire et sur le travail de l'historien de l'art Aby Warburg, afin de développer une conception de l'image en lien avec le concept de survivance. La survivance doit s'entendre comme le fait que chaque image porte –selon différents degrés– une charge qui s'impose dans un rapport dynamique et complexe avec le temps et l'espace où elle se trouve. L'image survivante réactive des temporalités au sein, par exemple du présent ou d'un récit historique, et ouvre des espaces où des rapports alternatifs émergent. L'image a donc une dimension anachronique et dialectique, du fait qu'elle met en relation différents espaces-temps. *L'image survivante* fait éclater la composition du temps linéaire en suspendant le temps présent, celui passé et celui à venir (Lageira, 2002). En ce sens, s'il est juste de concevoir le dispositif belvédère comme un amalgame d'images, de signes et de traces qui portent une charge –une aura– pour laquelle un rapport au temps et à l'espace s'impose à ceux qui entrent en relation avec, l'histoire de l'art permet de révéler et d'intervenir dans la dimension anachronique et dialectique de l'objet étudié. Le travail des sources premières, des archives, des images, la remise en scène de certaines d'entre elles, se veut une manière de penser mon objet d'étude dans sa dimension construite, intéressée, et d'ainsi faire éclater son caractère dit « naturel » ou qui « va de soi », c'est-à-dire d'en révéler la dimension idéologique.

La documentation visuelle a été réalisée en suivant deux stratégies. La première a consisté à collecter et à regrouper des documents auprès de ressources institutionnelles publiques, d'organisations non gouvernementales et d'acteurs privés. Je me suis également rapporté à certaines plateformes ouvertes, comme *Facebook*, *Google reviews* et *Facebook*. Pour l'analyse du belvédère de la mine du Lac d'amiante, je me suis principalement référé à des documents d'archives détaillant la construction du dispositif, dessins techniques, documents promotionnels, ainsi qu'une description du projet. Réalisé par les

responsables de *Tourisme Amiante inc.*, ce dossier marquait la candidature du groupe au concours de 1993 des *Grands prix du tourisme québécois* dans la catégorie « innovation ». Pour accompagner cette candidature, une revue de presse liée au belvédère fut réalisée par *Tourisme Amiante*. Les articles inclus dans celle-ci me furent d'une grande aide pour enrichir mon analyse (*Tourisme Amiante*, 1993). J'ai aussi recouru à des photographies issues du *Centre d'archives de la région de Thetford*, plus précisément des Fonds Courrier Frontenac, Fonds Jean-Charles Poulin et des Fonds André Brochu. Pour le belvédère de la mine Canadian Malartic, je me suis appuyé sur la documentation produite lors de la commission d'enquête du BAPE tenue du 9 mars au 9 juillet 2009. En plus du rapport final de cette consultation, on retrouve la présentation du projet de mine, l'étude d'impact et les mémoires de citoyens, groupes communautaires, représentants industriels, politiques et autres. De plus, je me suis appuyé sur les plans du belvédère et de son parc adjacent, réalisés par Osisko en 2011 et que la ville de Malartic m'a remis. La seconde stratégie de documentation relève d'un travail de production d'images que j'ai réalisé tout au long du projet. J'ai visité les sites de Black Lake, d'Asbestos et de Malartic en mars 2022. Je suis retourné à Malartic une seconde fois en automne 2023. Lors de chaque visite, j'ai photographié les sites en faisant ressortir certaines qualités sensibles. Parallèlement, j'ai participé à un dossier web du Centre canadien d'Architecture, m'offrant la chance de présenter au public les réflexions embryonnaires de ma recherche et de bénéficier d'un support éditorial de qualité (White, 2023).

Présentation des chapitres

Le premier chapitre se concentrera sur la définition et la conceptualisation du régime colonial canadien, régime duquel découle la création de Black Lake et de Malartic. J'aborderai le colonialisme comme un rapport social centré sur la territorialité, l'appropriation par dépossession et l'exploitation du territoire. Le rapport colonial se structure en trois classes, soit les colonisateurs, les colons et les colonisés. J'expliquerai comment, dès ses débuts et jusqu'au 20e siècle, la colonisation s'est accomplie au moyen d'une technologie centrale : l'usage de compagnies privées possédant, momentanément sous la permission de la métropole, une souveraineté privée lui permettant d'occuper, d'administrer et d'exploiter le territoire. La prolifération à l'échelle nationale des villes de compagnie au tournant du 19e siècle et lors du 20e siècle s'inscrit dans la reproduction de cette technologie coloniale des compagnies souveraines, mais sous un mode local et régional. Le deuxième chapitre sera consacré à l'étude du belvédère en tant que dispositif paysager. En mobilisant le concept de commandement, je montrerai en quoi le belvédère doit se concevoir comme un énoncé non apophantique, soit d'un type de discours qui n'est pas à saisir selon un raisonnement logique –vrai ou faux–, mais comme d'un énoncé performatif. Ensuite, je m'intéresserai au

binôme paysage-pouvoir. Le paysage sera pensé, non pas en tant que représentation figée, mais en tant qu'élément actif, en tant que relation entre un être et le monde. Le paysage est en soi un rapport de subjectivation et donc de pouvoir. De plus, en tant qu'objet architectural, le belvédère produit des paysages qui transmettent un archè qui indique un rapport au temps et à l'espace partiel et intéressé. Ensuite, en survolant différents contextes sociohistoriques, allant du Quattrocento italien aux États-Unis du 18e siècle et du 19e siècle, j'aborderai l'idée qu'à chaque régime se trouve un belvédère qui lui est propre et qui assure la reproduction de son ordre. Ainsi, fonctionnant comme un impératif à regarder un paysage jugé comme beau, le belvédère porte une dimension politique qui justifie l'idée de penser le belvédère en tant que dispositif. Comme dispositif, son but est de mettre en relation un individu ou un collectif avec le monde, inscrivant celui-ci dans un processus de subjectivation. Au moyen de différentes technologies que le dispositif belvédère met en lien, celui-ci produit ultimement des paysages. Ainsi, compris comme dispositif paysager, tout comme d'une technologie, la production de sujets est inhérente au belvédère et c'est en me concentrant sur cette dimension que j'articulerai une part importante de mon mémoire. L'intégration de mes deux études de cas se fera de manière simultanée tout au long du texte, venant illustrer certaines notions que je mobiliserai. Cette alternance entre une approche théorique plus générale et abstraite à un volet documentaire plus situé structurera mon propos tout au long de ce mémoire. Le troisième chapitre sera consacré à l'histoire des transformations des sites de Malartic et de Black Lake. Je réaliserai une archéologie de chaque site, en me consacrant aux évènements qui ont transformé et forgé le site qui est aujourd'hui perceptible à partir du belvédère. Souligner ces interventions à l'endroit du site permettra d'identifier les rapports sociaux qui se nouent à son endroit et de constater la manière dont le rapport colonial se déploie sur celui-ci. En conclusion, les éléments détaillés au quatrième chapitre seront posés en rapport avec les belvédères qui accompagnent ces sites. C'est de cette confrontation entre le site, son histoire et le dispositif belvédère que je dégagerai une synthèse soulignant les relations au site qu'encourage le belvédère, tout en relevant les éléments absents, relativisés, récupérés par le dispositif. En m'appuyant sur le contenu des chapitres précédents, je dresserai un inventaire de différents rapports de subjectivation produits par les belvédères de Black Lake et de Malartic.

CHAPITRE 1

LE RÉGIME CANADIEN

Dans ce chapitre, le Canada sera envisagé selon deux régimes qui le constituent : le régime colonial et le régime capitaliste. Du premier découle des rapports sociaux structurés selon la triade colonisateurs-colons-colonisés, alors que du second, c'est le capital qui, en tant que rapport social de production, domine et structure le champ social entre la classe ouvrière, salariée et la classe bourgeoise, soit celle qui est propriétaire du capital avec lequel elle exploite et s'enrichit aux dépens de la première (*Le capital comme appareil de capture*, 2023). En contexte colonial dominé par une économie de type capitaliste, il faut considérer ces deux rapports simultanément. Le champ politique est formé du rapport colonial, alors que le champ économique l'est par le capital. S'ajoutent à ces rapports ceux relatifs au genre, au sexe, à la race, à l'urbain, entre autres. Je concentrerai mon analyse sur le rapport colonial, auquel se collera celui du capital avec, cela dit, une attention plus soutenue sur le fait colonial. De plus, mon analyse se concentre sur la triade colonisateur-colon-colonisé, j'accorderai une plus grande attention à l'analyse des colons, en m'intéressant plus particulièrement aux rapports qu'ils nouent avec le territoire, la propriété, le régime colonial et avec, bien évidemment, le belvédère.

1.1 Le colonialisme comme rapport social

Ce serait ici absurde de prétendre à une définition ultime du colonialisme, tant ce phénomène est pluriel, complexe et mouvant. Cela dit, je propose de penser le colonialisme comme un rapport social particulier qui s'impose et se développe par une série d'institutions, de pratiques, de conventions, de représentations et de dispositifs qui garantissent la réalisation de ce rapport et qui, en somme, forment ce régime. Pour penser ce rapport colonial, je propose cette citation du chercheur anichinabé Aaron Mills, rapportée par Dalie Giroux dans son essai *L'œil du maître*:

« C'est un type de relation entre les populations colonisatrices, les peuples autochtones et le territoire par laquelle chacun est mis à mal (quoique de manière fort inégale). Les peuples colonisateurs se font du mal à eux-mêmes en fondant leur communauté politique sur l'exercice de la violence, et cela mine cette communauté de l'intérieur. Aussi longtemps que ces peuples maintiendront un ordre constitutionnel coupé de la Terre, qui traite le monde non humain comme un bloc de ressources à exploiter, il n'y aura pas de voie de sortie de cette situation. » (Aaron Mills dans Giroux, 2020, p. 138-139)

Le colonisateur est alors celui qui voit la Terre, voire les terres, en tant que potentielle ressource à posséder et à exploiter. Dans ce rapport, il se distingue de la Terre. Il se conçoit extérieurement à elle. Elle devient sa propriété ou potentiellement en voie de l'être. L'État –d'abord français, ensuite britannique et aujourd'hui canadien– sera la structure par laquelle ce rapport à la Terre s'imposera. Giroux cite aussi le penseur caribéen Malcolm Ferdinand, qui explique dans son ouvrage *Une écologie décoloniale. Penser l'écologie depuis le monde caribéen*, que le colonialisme, du fait qu'il s'appuie « sur le concept d'une nature séparée et appropriable sous la forme de ressources sur lequel reposent les formes sociales qui en résultent [...] est en même temps et pour les mêmes raisons une destruction de l'humanité et une catastrophe écologique. » (Giroux, 2020, p. 9). Elle citera plus loin ce même auteur qui soulignera que la colonisation et la situation coloniale ne peuvent se penser que comme le strict fait d'une administration étrangère imposée à une population autochtone. Il faut remettre en question le rapport d'exploitation intensif de la terre, qui est le propre du colonialisme.(Giroux, 2020, p. 172). Dans un autre de ses textes, Giroux écrira que :

Le colonisateur, le *settler*, ce n'est pas celui dont la couleur de peau est telle, ce n'est pas celui dont les ancêtres sont tels et tels, c'est plus plutôt celui qui confond la raison de sa vie avec celle d'une structure de dépossession, et qui intègre la violence de cette structure à son propre fantasme de survie. C'est celui qui refuse de se mettre en rapport avec l'imaginaire d'une habitation non étatique sur la Terre, qui refuse l'évidence précolombienne de cette existence, qui forclose tous les possibles de transvaluation des médiations entre les êtres qui forment la vie sur Terre. Le *settler* est celui qui fait la nécessité étatique, de la nécessité d'une structure d'expropriation-appropriation permanente et itérative, une croyance, un article de foi, et une valeur dont il doit défendre à tout prix l'expression sous la forme du technocapitalisme contemporain, avec ou sans « visage humain » (Giroux, 2019a, p. 211).

Cependant, penser le colonialisme comme d'un type de relation spécifique n'exclut en aucun cas que ce phénomène soit non-raciste. Au contraire, pour s'imposer, ce rapport devra inévitablement, sous différents modes et à différents moments, nier l'existence des peuples antérieurs au fait colonial et veiller à supprimer les rapports sociaux alternatifs au rapport colonial, et ce, dans le but de détruire les modes d'êtres, les organisations sociales et politiques qui entretiennent un lien autre à la Terre. Le fondement raciste du colonialisme se fait justement dans la négation de cette altérité. À ce titre, la colonisation européenne des Amériques va s'appuyer sur la *Doctrine de la Découverte* pour justifier les visées expansionnistes des Empires. L'autorité papale de l'Église catholique chrétienne émettra des bulles donnant le droit aux nations chrétiennes de coloniser les terres qu'elles diront « découvrir », en l'échange que ces terres et les populations qui l'habitent soient converties au christianisme. De plus, l'idée d'apporter la « civilisation » aux peuples autochtones –considérés comme sauvages– sera vue comme une

justification de plus à l'endroit des projets coloniaux (Commission de vérité et réconciliation du Canada, 2015, p. 18). L'association entre découverte et appropriation, consacrée par le droit, consacra la prise de possession et la conquête de ces terres « sauvages » par les empires coloniaux (Commission de vérité et réconciliation du Canada, 2015, p. 20). La doctrine de la Découverte est liée à l'idée de la *terra nullius*, qui présuppose que les terres que s'approprient les pouvoirs coloniaux n'appartiennent à personne et qu'elles peuvent donc se voir revendiquer et approprier. La *terra nullius* vient renforcer l'idée que la prise de possession d'une terre s'accompagne de l'imposition d'un titre de propriété et qu'une terre appropriée dans le but d'être exploitée a plus de valeur qu'une terre « inutilisée » ou non exploitée (Commission de vérité et réconciliation du Canada, 2015). Le sous-entendu raciste que porte cette mission civilisationnelle, spirituelle et politique est évident : en les colonisant, le colonisateur et les colons pensent, soit faire le bien auprès de ces peuples perçus comme inférieurs, soit qu'ils les supposent comme étant absents ou invisibles (Commission de vérité et réconciliation du Canada, 2015, p. 21-22). Ainsi, le colonialisme n'envisage qu'une seule humanité, celle qui s'inscrit dans le rapport colonial et qui n'existe que dans la mesure où elle est reconnue et médiatisée par l'État et sa souveraineté. Faire de l'« indien » un « autre », ce sera de réduire celui-ci à des caractéristiques ethniques différentes du groupe dominant –en l'occurrence blanc européen– justifiant l'imposition d'un traitement juridique et politique différent des autres citoyens de l'État. Dès lors, s'ils ne peuvent s'insérer dans cette « humanité », ils seront à détruire. Plus tard, les élites coloniales canadiennes parleront de la « question indienne » et du « problème indien » (Brant, s. d.). La politologue Joyce Green souligne que ce rapport de dépossession s'est historiquement accompli au détriment des peuples autochtones et qui, encore aujourd'hui, fonde et définit l'ordre politique de cet État (Green, 2004). Le rapport colonial se déploie dans différents contextes, et ce, en s'imposant dans une série de dispositifs qui permettent le maintien de ce rapport constitutif de l'État colonial, tout comme ils permettent de le camoufler, le nier ou de faire oublier son existence. De cette manière, les colons ne possèdent peu ou pas de connaissances des peuples colonisés, tout comme ils ne peuvent constater les privilèges qu'ils obtiennent de cette exploitation (Green, 2004, p. 13). Pourrait-on penser les belvédères industriels de Black Lake et de Malartic comme l'un de ces dispositifs qui camouflent ou favorisent l'oubli du fondement colonial de cet État? De son côté, pour traiter du colonialisme, le politologue Glen Coulthard étudie la manière dont celui-ci se réalise à travers la relation coloniale particulière qu'est celle issue du colonialisme de peuplement. Cette relation se structure à travers différents éléments discursifs et non discursifs du pouvoir étatique, économique, genré et racial, le tout dans un ensemble relativement stable où les relations sociales hiérarchiques permettent et facilitent la dépossession territoriale et politique des peuples autochtones (Coulthard, 2018, p. 22-23). Glen Coulthard

souligne que la relation coloniale sert, comme toutes les autres puissances coloniales, à garantir structurellement l'accès de l'État aux territoires et aux ressources. La contradiction inhérente et irréconciliable de ce rapport se situe dans le fait que plus l'État colonial s'approprié et exploite les territoires, plus il se renforce, accroît son peuplement et se développe comme État capitaliste et plus il brise ce qui assure la survie matérielle et spirituelle des peuples autochtones. Coulthard conclut son propos au sujet du colonialisme en citant Patrick Wolfe, historien spécialiste du colonialisme de peuplement, qui affirme que :

« peu importe ce qu'en disent les colons –et ils ont généralement beaucoup à dire–, le motif premier [du colonialisme] n'est pas la race (ni la religion, l'ethnicité, le degré de civilisation, etc.), mais bien l'accès au territoire. La territorialité est un élément spécifique et irréductible du colonialisme de peuplement». »(Patrick Wolfe dans Coulthard, 2018, p. 22-23)

En somme, la question du territoire ou de la Terre est indissociable du colonialisme. Le colonialisme est un rapport social fondé sur l'appropriation, l'expropriation et de l'exploitation du territoire conçu comme extérieur à l'homme et comme potentiel ressource à extraire.

1.1.1 Le régime colonial canadien

Dans *Bande de Colons*, le philosophe Alain Deneault résume le projet colonial canadien de la manière suivante :

Le Canada s'explique par la volonté des Français d'abord, des Britanniques ensuite, de dégager des surplus matériels et marchands à partir du vaste réservoir de ressources que représentait pour eux le territoire américain. Aucun récit, symbole, discours, imagerie, chanson ou représentation que tente encore aujourd'hui de développer quelque instance étatique ou privée ne peut concurrencer la cruelle évidence de ce fait. Le Canada fut, et reste, un comptoir existant pour s'approprié des richesses, coûte que coûte. Les noms de certaines villes – Forestville, Val-d'Or, Thetford Mines – portent même la trace des projets d'exploitation qui en firent la genèse. Cela crève les yeux. (Deneault, 2020, p. 7)

Ce fondement traverse l'ensemble de l'histoire du Canada et se déploie jusqu'à aujourd'hui. C'est son archè. La mention de Deneault aux villes de Thetford Mines et de Val-d'Or –respectivement villes voisines de Black Lake et de Malartic– montre qu'en effet, les références à ce projet d'exploitation apparaissent parfois de manières directes et explicites. Le cas de la ville d'Asbestos, qui porte sans détour le nom du minéral exploité sur son territoire, l'amiante. Si ce n'est pas la ressource naturelle exploitée qui sert de toponyme, ce seront les noms d'anciens représentants de la couronne française ou anglaise. Des espaces

naturels, comme des lacs, des rivières, des forêts ou des montagnes se verront aussi se voir attribuer les noms des nouveaux propriétaires des lieux. Ensuite, je note que le fait colonial québécois a, en particulier dans ses régions périphériques et colonisées plus tardivement, cette particularité d'être revendiqué positivement et sans ambiguïté. Dans la culture populaire abitibienne, l'histoire de la colonisation et de ses colons est évoquée d'une manière assumée. Par exemple, en 2019, une troupe de théâtre de Val-d'Or présente l'un des commanditaires de l'évènement comme d'un « Partenaire colonisateur » (*Harmonia Assurance, une... - Val-d'Or vous raconte son histoire | Facebook*, s. d.). De son côté, l'État québécois a compté de 1888 à 1973 sur le ministère de la Colonisation et auquel fut associée la responsabilité d'administrer les politiques relatives à l'agriculture, à la pêche et aux mines (« Ministère de la Colonisation », 2023). D'ailleurs, ce ministère ira jusqu'à produire un *Guide du colon*, livre dans lequel les colons et futurs colons trouveront les différentes règles, directives et incitatifs les concernant (ministère de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, 1920).

1.1.2 Les classes coloniales

Le colonialisme canadien, en tant que colonialisme de peuplement, se structure selon trois classes. Je reprends ici la thèse qu'Alain Deneault étaye dans son livre *Bande de colons* et dans lequel il propose une analyse du colonialisme canadien et québécois, non pas selon l'usuel couple colonisateur-colonisé, mais selon la triade colonisateur-colon-colonisé (Deneault, 2020). Selon moi, réfléchir au régime colonial selon ces trois classes permet d'aborder avec plus de profondeur les subjectivités à l'œuvre dans mes deux cas d'étude.

1.1.2.1 Les colonisateurs

Historiquement, les colonisateurs furent ceux qui, simultanément, administraient la colonie et dirigeaient l'entreprise d'exploitation du territoire assurée par l'État colonial. Classe dominante de l'ordre colonial, sa domination est basée sur l'accaparement de pouvoirs publics et du capital qu'elle mêle de manière à garantir son accès au territoire et à ses ressources. Étant à la fois investisseur privé, législateur, administrateur, positions occupées soient de manière successive ou en alternance, soit de manière simultanée, le colonisateur « se reconnaît par le conflit d'intérêts dont il profite structurellement. »(Deneault, 2020, p. 103). Pour souligner ce conflit d'intérêts structurel à cette classe, Deneault mentionne quelques noms célèbres. James McGill, qui, en plus d'être officier de milice, juge de paix, député de la Chambre d'assemblée du Bas-Canada, sera trafiquant de fourrures, propriétaire foncier, en plus d'être impliqué dans le secteur bancaire et dans le commerce maritime. Pour sa part, John Molson,

député de 1816 à 1820 à la Chambre d'assemblée du Bas-Canada, membre du Conseil législatif du Bas-Canada de 1832 à 1836, travaillera à faciliter la création de la Banque de Montréal, pour laquelle il siège au conseil d'administration. Il profitera d'un capital financier qui lui permettra d'investir dans le domaine du transport maritime et ferroviaire (Deneault, 2020, p. 103-106). Or, cette classe sera amenée à changer. À partir du 19^e siècle, elle amorcera une phase où elle sous-traitera la gestion de l'État colonial à d'autres. L'État étant suffisamment stable et structuré de manière à assurer l'accès au territoire, les colonisateurs vont se concentrer sur l'exploitation économique, l'activité industrielle et l'investissement financier. L'appareil politique sera ainsi investi par une classe politique faite de notables et de gens issus de la petite bourgeoisie ayant pour but d'appliquer les prérogatives du cadre colonial. Ainsi, le Canada demeura une administration coloniale sur laquelle des industriels pourront s'appuyer pour garantir et officialiser l'appropriation de terres, du sol et du sous-sol (Deneault, 2020, p. 106). Aux 20^e et 21^e siècles, l'appareil juridique et administratif étant formé à l'avantage du capital, le colonisateur est celui qui, par ses investissements en capitaux dans divers projets industriels et financiers, soutire une rente de ces exploitations.

1.1.2.2 Les colons

on parlait de ces ancêtres pionniers comme d'une lignée de héros pas trop bien identifiée. Mais, comme disait mon père, ce n'étaient que les prédateurs habituels qui depuis toujours ont trainé, chapardant ici et là, dans notre pays. Maintenant que j'y pense, on pourrait les appeler des colonialistes à compte personnel. (Goliarda Sapienza, *L'art de la joie*, p.236)

Le colon est au colonisateur ce que le prolétaire est au bourgeois. Il est la main-d'œuvre de cette entreprise de dépossession pour laquelle il travaille dans le but d'y soutirer un salaire, un confort matériel et quelques privilèges politiques. À ce titre, le colon n'est pas tant le premier responsable du projet colonial que celui qui s'y résigne et y participe. De sujet de la Couronne –qu'il n'a jamais cessé d'être– à celui de contribuable ou de « payeur de taxes », le colon canadien est moins un citoyen qu'un agent économique. C'est par sa position dans l'entreprise coloniale et par son apport économique à celle-ci qu'il existe dans la colonie en tant que sujet: « Le colon n'est pas souverain, car la colonie représente un espace commercial grand ouvert davantage qu'un lieu politique. »(Deneault, 2020, p. 13). Un article de 1887 faisant la promotion du tourisme dans la région de Thetford décrit le paysage qu'un voyageur apercevrait s'il était à bord du train du *Québec Central*. On écrit que, entre des champs spacieux, une nature primitive et des montagnes vertes, le passager du train aperçoit ces nouvelles montagnes dénudées de verdure, rendues comme tel parce que « le colon de Thetford, aidé de capitaux étrangers, creuse la terre, en brise le squelette, et arrache à

ses ossements mêmes un fil argenté » (Chouinard, 1887). De plus, le rôle du colon dans cette entreprise sera de « défricher ». Par exemple, dans le *Guide du colon* publié en 1920 par le *ministère de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries du Québec*, on explique que le colon qui souhaiterait obtenir une terre en dans la région devra s'employer à défricher et à cultiver celle-ci. Par cette loi, le colon obtiendra ce bien foncier à condition qu'il conçoive sa terre –et lui-même– en tant que ressource à exploiter (ministère de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, 1920, p. 23). En 2023 est présentée l'exposition en ligne « Sutton, ville frontalière » et, une nouvelle fois, le devoir du colon de défricher le territoire est sans équivoque. Une page de l'exposition avec comme titre « L'apparition de la frontière » présente une image accompagnée de la phrase suivante : « La première tâche du colon, défricher » (Société d'histoire Heritage Sutton, 2023). Ensuite, le colon sera parfois défini comme « pionnier » qui, dans un imaginaire qui emprunte à celui états-unien de la *frontière*, œuvre à la conquête, non pas de l'Ouest, mais du Nord et de ces espaces arides et vierges. Posté au Nord, le colon défriche et tient le front. Je renvoie ici à ce rapport au Nord et à la frontière qu'analyse Isabelle Kirouac Massicote dans son livre *Des mines littéraires. L'imaginaire minier dans les littératures de l'Abitibi et du Nord de l'Ontario* (Kirouac Massicotte, 2018). L'emploi du terme de *défricher* n'est donc pas étranger à ceux de pionnier et de frontière. Défricher est l'action par laquelle le colon existe en tant que sujet au sein du régime colonial. Dans *Pekedamkam: frontierism and the unearthing of indigenous landscapes in Val-d'Or, Canada*, les géographes Caroline Desbiens et Bastien Sepúlveda, en partant du cas de la ville de Val-d'Or, expliquent comment le trope du *pioneer* au sein de la ville frontière nourrit, d'une part, une conception de l'histoire qui situe l'occupation autochtone du territoire comme d'un fait passé ou inexistant et, d'autre part, l'imaginaire d'une nature vierge, intouchée et donc appropriable par les intérêts coloniaux (Desbiens et Sepúlveda, 2019). Or, outre l'acquisition de possessions matérielles, la dépossession économique caractérise la subjectivité politique du colon. Dans son essai *À bout de patience : Pierre Perrault et la dépossession*, Olivier Ducharme se penche sur cette dépossession vécue par les colons que met en scène Perrault dans plusieurs de ses films. Parmi eux, le cycle abitibien suit les combats du colon et agriculteur Hauris Lalancette. Cet homme aura passé sa vie à cultiver une terre en Abitibi, pour finalement réaliser que, face à un contexte économique difficile et à un abandon du support de l'État québécois, les colons seront poussés à devenir salariés pour l'industrie forestière et minière locale, délaissant du même coup leur terre agricole et l'autonomie qui en découlait. Pourtant, peu avant, c'est l'État québécois, appuyé par le clergé, qui vantait et incitait les colons comme Lalancette à retourner cultiver la terre en Abitibi. En effet, au moment de la crise économique de 1929, ce sera près de seize mille colons du sud qui iront coloniser et occuper l'Abitibi (Ducharme, 2016, p. 77-78). La figure du colon que montre Perrault et que détaille

Ducharme est donc aliénée du fait de son incapacité à habiter le territoire et d'assurer sa reproduction en se rapportant à celui-ci. Au contraire, par sa condition de travailleur salarié au service d'un intérêt étranger à lui, le colon est « à la merci de la fermeture, de la restructuration ou tout simplement d'une crise économique. Tout se joue ainsi par l'implantation d'un royaume financier qui soumet la population locale à ses règles de fonctionnement et à sa morale. » (Ducharme, 2016, p. 83). À plusieurs moments dans l'histoire du Québec, cette dépossession sera telle que, répondant aux impératifs d'une autorité plus grande qu'eux, des colons seront expropriés de la maison qu'ils pensaient pouvoir habiter ou, dans des cas plus radicaux, assisteront à la destruction de villages, de quartiers, d'institutions publiques, patrimoniales ou religieuses. En ce sens, comme mentionné en introduction, la maison-remorquée tirée de la scène d'ouverture du film *Un royaume vous attend* de Perrault est historiquement plus récurrente qu'exceptionnelle. Figure récurrente du 20^e et 21^e siècle, je considère que la maison-remorquée est l'un des signes du mode de l'habiter du colon. Elle illustre le rapport particulier du colon au territoire. Rapport instrumental, éphémère et détaché, le colon dépend d'intérêts et de pouvoirs qui déterminent son droit et la possibilité pour lui d'habiter un lieu ou un autre. Sa présence en ces lieux s'explique par le dessein d'une entreprise, si bien qu'il ne peut se penser en dehors de cette entreprise. La maison, si elle est généralement signe d'ancrage, de sécurité et d'appartenance à un lieu pour l'individu, la vue de celle-ci sur des camions-remorques est, pour le colon, normale, car c'est d'abord et avant tout le cycle d'exploitation de l'entreprise qui justifie sa présence sur le territoire. Dans cette dynamique, le colon ira parfois jusqu'à s'identifier de manière fusionnelle à l'industrie dominante. Par exemple, à Black Lake, dans un article de 1994 tiré du journal local, *La Tribune*, on découvre Camille Croteau, un ancien travailleur de l'industrie minière locale. L'homme s'est proposé comme bénévole pour entretenir le belvédère de la mine du Lac d'amiante et d'en faire la présentation aux visiteurs, si bien qu'il héritera du surnom de Monsieur Amiante et de Monsieur Belvédère (Morin, Michel, 1994, p. 6). Lui qui avait pris sa retraite en 1997 explique que, depuis l'ouverture du belvédère, il recommence à vivre. Aujourd'hui, il s'est donné comme mission de

remonter la réputation de l'amiante dans l'opinion publique. Et je ne manque pas une occasion de dire aux touristes que l'amiante n'est absolument pas dangereux. Quand des Américains viennent, je leur en donne même un petit morceau. Ce que je veux, c'est de démystifier l'amiante pour que d'autres générations puissent gagner leur vie dans les mines, comme je l'ai fait moi-même (Morin, 1994).

Malgré cette renaissance, l'homme ne peut cacher ce que cette mine lui a enlevé : « J'ai travaillé 40 ans à la mine. Et avant d'y travailler, j'allais à la pêche exactement où se situe maintenant le trou. Il y avait de

belles truites [...] Quand ils (les dirigeants de la mine) ont fait vider le lac, ça m'a fait quelque chose. Je perdais mon lac pour pêcher.» (Morin, 1994). Une autre manifestation de la subjectivité du colon se perçoit dans le discours ambiant des villes et des régions minières où il est courant d'entendre des propos qui soulignent un lien fusionnel entre « la mine » et la « ville ». Par exemple, dans une entrevue de 2011, André Vezeau, maire de Malartic de 2008 à 2013, témoigne de cette subjectivité fusionnelle du colon envers l'industrie privée: « Ça fait quoi, 100 ans à peu près que, en Abitibi, c'est comme ça ? Ça va faire 75 ans que Malartic vit sur les mines. Sauf une courte période où est-ce que y'a pas eu de mine. Où est-ce que ça été très difficile, parce qu'une ville minière, pas de mine, y'a pas de ville » (Minalliance, 2011).

1.1.2.3 Les colonisés

Plutôt que de refaire un compte rendu des différentes lectures de l'histoire pour expliquer comment cela s'est produit, je voudrais souligner ce qui s'est produit ici.

Les peuples autochtones de l'Amérique du Nord ont été complètement dépossédés et assujettis par le pouvoir totalitaire de peuples étrangers; ces derniers avaient été accueillis comme des invités, mais on a permis que leur nombre croisse jusqu'à ce qu'ils exercent une domination par la violence.

En Amérique du Nord, cela s'est fait en renforçant de façon systématique l'idée que la colonisation est la destinée manifeste des peuples autochtones, et qu'elle découle de la « mission civilisatrice de l'Homme blanc ». Pendant les 498 années de contacts dans les Amériques, la force de son épée sanglante a servi à extirper l'esprit de toutes ces belles et riches cultures découvertes au fil des rencontres, laissant dans son sillage un nombre de morts sans précédent dans l'histoire. Voilà ce qui s'est produit. Et ça continue.

Seul le mot de « totalitarisme » rend compte adéquatement des méthodes utilisées pour arriver à réduire mon peuple à son état actuel. Notre peuple n'a pas eu le choix. Pendant des générations, nos enfants ont été enlevés à nos communautés et à nos familles; ils ont été placés dans des camps d'endoctrinement jusqu'à ce que la langue, la religion, les coutumes, les valeurs et les structures mêmes de notre société aient presque disparu. Voilà pour l'histoire des pensionnats. (Jeannette Armstrong dans Jeannotte *et al.*, 2018)

Les colonisés sont les peuples autochtones qui subissent la dépossession territoriale, économique, politique et culturelle imposée par le rapport colonial sur le territoire qu'ils habitaient pourtant depuis des siècles, voire des millénaires. Comme mentionné plus haut, le colonialisme brise les rapports sociaux alternatifs qui freinent son principe d'appropriation et d'exploitation du territoire. Dans une entrevue publiée en 2016 dans la revue *Liberté*, le sociologue innu Pierrot Ross-Tremblay explique comment la conception innue et plus largement autochtone de la souveraineté se distingue fondamentalement de celle

européenne (Lefebvre et Gendreau, 2016). La conception autochtone de la souveraineté –*innu tipenitamun*– s’accompagne du principe de responsabilité individuelle et collective à l’endroit du territoire habité. Cette responsabilité vient avec l’obligation de préservation du territoire et du vivant, pensée à la lumière des besoins du présent et du futur. La souveraineté doit assurer la transmission aux générations futures du territoire dans un état qui est semblable ou meilleur à l’état dans lequel on l’a reçu. Quant aux relations internationales, chaque nation ayant des territoires traditionnels et revendiqués, l’accès à ceux-ci peut se faire à la condition essentielle de demander la permission et d’obtenir le consentement de ceux qui en sont responsables. Ross-Tremblay souligne la différence fondamentale entre ces deux souverainetés qui se « rapproche ici d’une antinomie ontologique avec la souveraineté étatique à l’européenne et son économie basée sur l’accumulation et l’absence d’éthique intergénérationnelle » (Lefebvre et Gendreau, 2016, p. 10). Selon Ross-Tremblay, cette dépossession territoriale s’accompagne inévitablement d’une dépossession culturelle, car les concepts de souveraineté, de culture, de responsabilité, d’identité et de territoire forment un tout et sont indissociables. À cet effet, il avance que « Les régimes successifs au Canada ont mis en place une fiction liant l’identité au sang, et non au sol, afin d’assurer l’extinction complète des Premiers Peuples et le transfert à la Couronne des résidus de territoire qu’on leur permettait encore d’occuper. » et que la liaison de l’identité à une notion strictement génétique fait que « l’essentialisation de l’identité des Premiers Peuples est ainsi une forme avancée d’invalidation de leurs mémoires culturelles par leur réduction à des caractéristiques raciales. » (Lefebvre et Gendreau, 2016, p. 9-11). Suivant le propos de Ross-Tremblay sur la fiction du lien entre identité et sang, en plus de saper la souveraineté autochtone, la Loi sur les Indiens instaure une seconde catégorie de « citoyens » au sein de l’État colonial. La politique des pensionnats, elle aussi évoquée dans la citation de Jeannette Armstrong ci-dessus, venait enlever les enfants des familles autochtones pour les envoyer dans des institutions scolaires où une rééducation imposée devait les « civiliser » et les « christianiser ». Comme le note la Commission Vérité et Réconciliation, cet effacement culturel venait avec une intention d’assurer la dépossession politique des colonisés :

Le réseau des pensionnats indiens avait pour objet d’assimiler les enfants autochtones au sein de la société canadienne, assimilation qui devait permettre au gouvernement de démembrer les réserves et de se délester de ses obligations en vertu des traités. Les pensionnats s’inscrivaient donc dans une politique plus générale visant à saper l’autorité des leaders autochtones et les assises de l’autonomie gouvernementale (Commission de vérité et réconciliation du Canada, 2012, p. 86).

Et que dire de l'instauration du système des réserves qui, en attribuant des parcelles de territoires à différentes communautés autochtones, permet de libérer le reste du territoire au dessein colonial. Richard Ejinagosi Kistabish, membre de la Première Nation Abitibiwinni, survivant des pensionnats et leader politique, dira au sujet des réserves :

Au lieu d'utiliser des fusils pour nous exterminer comme le faisaient les gunmen américains de l'autre côté de la frontière, on nous força graduellement à nous sédentariser dans des réserves. De nomades que nous étions, nous voilà confinés sur des terrains de la dimension d'un terrain de football, souvent pour des centaines d'entre nous. (Richard Kistabish dans Bousquet, 2016)

1.2 Un État de compagnies : Les compagnies souveraines comme technologie coloniale du régime

Pour s'imposer sur le territoire et veiller au développement de son État, le régime colonial se tournera vers l'emploi de compagnies dites souveraines. Suivant le principe selon lequel le régime canadien se fonde sur le conflit d'intérêts entre intérêt privé et force publique, la compagnie souveraine incarnera à son paroxysme cette caractéristique du régime. À cet effet, Alain Denault avance qu'il y a « lieu de traiter de l'histoire du Canada comme on le ferait de n'importe quelle entreprise » (Denault, 2020, p. 7). Que ce soit à partir de Paris ou à partir de Londres, législateurs et investisseurs ont fabriqué des administrations coloniales permettant le libre accès à ces nouveaux espaces. Denault spécifie que, dès son origine, l'administration de colonie fut confiée à des compagnies qui obtinrent, en l'échange de s'occuper d'administrer et de peupler le territoire, des pouvoirs normalement assumés par un État (Denault, 2020). Par exemple, à l'origine même de la Nouvelle-France, la couronne française choisit de confier cette tâche à des compagnies du genre qui seront chargées de veiller à l'expansion et à la reproduction du régime féodal et colonial français dans la nouvelle colonie. La compagnie mandatée devient propriétaire des terres ainsi que des pouvoirs lui permettant de la diriger et l'administrer. L'administration des droits fiscaux, seigneuriaux et politiques sera de son ressort. Sorte d'État dans l'État, le chef de la compagnie sera gouverneur de la colonie. Celle-ci sera administrée de la métropole et aura aussi un siège au sein du Conseil colonial (Lacoursière *et al.*, 2023, p. 33-34). En Nouvelle-France, ce sera la *Compagnie des Cent associés* qui, de 1627 à 1660, remplira ce rôle. On trouve aussi, à partir de 1670, la compagnie de la Baie d'Hudson qui obtiendra le monopole sur le commerce de la fourrure, en plus d'avoir les pouvoirs et la responsabilité de coloniser une part immense du territoire. En 1783, la compagnie du Nord-Ouest sera créée, avant de fusionner en 1821 avec la Compagnie de la Baie d'Hudson. Suivront ensuite d'autres compagnies d'importances, soit la *British Columbia Railway and Navigation Company*, qui verra le jour en 1871, ainsi que la *Compagnie canadienne des chemins de fer du Pacifique* en 1880 (Lalonde, 2014).

Éventuellement, l'État reprendra la souveraineté confiée à la compagnie et assurera la gestion des terres et l'administration coloniale sur une base publique. La compagnie, elle, pourra se concentrer sur ses activités économiques, alors que l'appareil d'État lui assura un cadre fiscal et légal avantageux. Cette dynamique s'observe aussi au niveau des relations entre Londres la métropole et sa colonie qu'est le Canada. Pour la métropole, tant que les institutions locales et nationales fonctionnent sous un mode colonial et qu'elles garantissent au capital un accès au territoire, nul besoin d'y intervenir. Ainsi, Londres cèdera à la bourgeoisie d'affaires le contrôle de l'administration coloniale du Canada, en accordant à sa colonie la reconnaissance de la souveraineté intérieure en 1926, la reconnaissance de son pouvoir diplomatique en 1931 et la maîtrise de ses pouvoirs constitutionnels en 1982 (Deneault, 2020, p. 54).

1.3 La ville de compagnie

Au courant du 19^e et du 20^e siècle, la technologie coloniale des compagnies à charte sera utilisée à une échelle locale et intérieure de la colonie. Si l'on pense peut-être plus aisément le colonialisme pour son caractère impérialiste, le colonialisme s'impose tout autant au sein de ses territoires intérieurs. À cet effet, traitant du cas de la France, le philosophe Henri Lefebvre mentionne dans son ouvrage *La production de l'espace* comment Paris était devenu « le centre d'une colonisation intérieure », de sorte que la « France s'est elle-même colonisée, en faisant de Paris le centre de son pouvoir, de son économie, de sa culture. Cette colonisation s'est opérée au cours des siècles, et elle se poursuit aujourd'hui. » (Lefebvre, 2000, p. 251). Pour Lefebvre, la capitale –ou le centre– attire tout à elle; humains, cerveaux et richesses, tout comme elle devient aussi le centre politique et intellectuel vis-à-vis des espaces périphériques qui sont subordonnés, hiérarchisés et exploités par le centre : « La France impérialiste a perdu ses colonies, mais un néocolonialisme interne s'est installé. » (Lefebvre, 2000, p. XIII). Bien que des nuances seraient à apporter, le parallèle avec la situation canadienne est envisageable. Par exemple, pour la politique intérieure québécoise, les dynamiques reliant Montréal –la métropole– aux autres régions périphériques de la province ne sont pas sans rappeler celles décrites par Lefebvre. Pour l'État colonial canadien et québécois, cette dynamique sera reproduite en confiant des pouvoirs à des compagnies privées intéressées par des ressources à exploiter situées dans des régions éloignées des grands centres. Ces compagnies pourront construire une ville, ses voies publiques, et administrer celle-ci, en contrepartie du libre accès aux terres et à ses ressources. Ainsi débute l'épopée coloniale des villes de compagnie. Fait intéressant, peu de recherches académiques semblent aborder le sujet des villes de compagnie au Canada selon une perspective générale dépassant les études de cas précis. Récemment, en 2019, les universitaires Lucie K Morisset et Jessica Mace ont réalisé l'ouvrage et l'exposition *Territoires d'identité : Les villes de*

compagnie du Canada (Morisset *et al.*, 2019). Malgré la mention de quelques travaux importants à ce sujet, les autrices constatent l'état parcellaire de la recherche à l'endroit de ce phénomène urbain débutant à la fin du 19^e siècle et somme toute majeur dans l'histoire de l'urbanisme canadien. En effet, on compterait un total d'environ 1000 communautés-ressources réparties sur le territoire canadien et celles-ci auraient compté sur près d'un million d'habitants. (Morisset *et al.*, 2019, p. 6-7). Je note que le travail de Morisset et Mace porte surtout sur l'héritage urbanistique de ces villes et du rôle qu'elles ont tenu dans le développement de l'identité canadienne. Sans critiquer leurs recherches sur la valeur patrimoniale et les réussites sur le plan urbain et architectural de ces villes, la mise en récit du phénomène me semble calquée sur des thèmes et principes coloniaux. Le vocabulaire maintient une rhétorique de la colonisation avec la conquête des frontières et la transformation de paysages inhabités en milieux de vie animés. La doctrine de la *Découverte* et l'idée de *terra nullius* transparaissent dans le récit. Par exemple, la trame historique et les événements présentent l'« explorateur » minier comme celui qui « découvre » un gisement, garantissant à celui-ci le droit de le revendiquer et de se l'approprier sous forme de titre auprès de la Couronne. Dans cette aventure coloniale à petite échelle, l'explorateur n'est pas en mer à la recherche d'un continent, mais en forêt, dans le Nord, à la recherche d'une ressource. Tout comme la compagnie à charte obtenait de la Couronne une concession lui conférant un monopole et des pouvoirs pour administrer ce nouvel espace commercial, la compagnie minière, forestière ou hydroélectrique obtiendra de l'État québécois une permission lui assurant d'exploiter sa propriété, en plus d'obtenir les pouvoirs lui permettant de construire et d'administrer une ville conçue comme extension d'elle-même. En effet, l'exploitation du site nécessitera qu'une main-d'œuvre se trouve sur place, amenant les colons à s'installer aux abords de leurs lieux de travail. Si elle n'est pas détruite, cette ville privée sera éventuellement cédée au domaine public, faisant d'elle une administration publique autonome –en théorie– de l'industrie qui l'a créée. Loin d'être un chapitre isolé ou exceptionnel de l'histoire canadienne, la prolifération des villes de compagnie n'est que la reproduction sous un mode local du rapport colonial qui se déploie depuis l'origine de la colonie. La ville de compagnie fera comme l'État colonial, alors que le capital industriel laissera l'administration de ce nouvel espace commercial à des élus locaux chargés de l'administration publique. D'ailleurs, les premiers maires de ces villes seront très souvent les dirigeants de l'industrie concernée, tout comme l'ont voyait les dirigeants des compagnies à charte ou des projets industriels obtenir des charges publiques au sein de l'administration coloniale. Trait constant de ce régime, la fusion entre intérêts privés et la puissance publique de l'État ne sont pas un conflit d'intérêts accidentel, mais un binôme constitutif de la colonie. Il m'apparaît essentiel d'étudier les deux villes de compagnie relatives à mes études de cas, soit Black Lake et Malartic, du fait qu'une telle attention permettra d'analyser plus substantiellement les

belvédères et de penser les rapports de subjectivations en les rattachant à leur contexte historique particulier.

1.3.1 Exploration, découverte et fondation de Black Lake

C'est en 1876 qu'est découvert un premier gisement d'amiante dans la région où émergera la ville de Black Lake. Dès lors, se développe un archipel d'agglomérations urbaines composées de colons venus s'installer près des sites miniers. Le premier centre minier sera celui de Kingsville –King étant le nom du propriétaire des lots– et deviendra, en 1905, la ville de Thetford Mines (Cinq-Mars, 2005, p. 5). Pour le secteur de Black Lake, voisin de Thetford Mines, celui-ci s'urbanise en îlots de campements situés près des mines qui se trouvent sur la montagne. Le premier îlot se nomme le village de Hopper et regroupe en 1883 près de 40 familles (Cinq-Mars, 2005, p. 13). En 1894, sur la partie sud-est de la montagne, propriété de la famille Johnson, la mine Mégantic ouvre, amenant du même coup la création du village de Johnson. Au pied de la montagne et près de la voie ferrée, des colons s'établissent dans ce qui sera surnommé le Village d'en bas. Plus tard, tout juste au sud de Johnson, on verra apparaître le village de Crabtree, en réaction à l'ouverture de la mine de Black Lake Asbestos and Chrome en 1909. Dans le cas de Black Lake, d'abord le fait d'un regroupement entre propriétaires miniers, cadres et travailleurs réuni au pied de la montagne, un peu en retrait des activités minières, cette agglomération deviendra en 1906 le village de Black Lake. Le 25 avril 1908, Black Lake obtiendra le statut officiel de ville (Cinq-Mars, 2005, p. 13-15). Forte d'une administration lui permettant d'orienter dans la mesure du possible son développement urbain, Black Lake se développera de manière à s'éloigner des activités minières. Elle sera aussi la ville qui accueillera les colons des villages environnants qui, dans les décennies à venir, seront expropriés par des compagnies minières souhaitant exploiter le sol et le sous-sol de ces espaces habités (Cinq-Mars, 2005, p. 27-28).

1.3.2 Exploration, découverte et fondation de Malartic

En Abitibi, lors des années 1922 et 1923, le prospecteur ontarien Wilbur D. Gouldie suit les indications d'autochtones affirmant avoir aperçu de l'or briller à même leurs sentiers de trappes situés dans le sud-est du canton de Fournière. Une fois sur les lieux, il confirme la présence dudit métal. Il réclame des titres de propriété pour cette zone et y effectue aussitôt des travaux d'exploration (St-Jarre et Dumas, 2021, p. 23-24). Peu après, d'autres zones prometteuses se verront appropriées par des géologues venus de l'Ontario. De 1922 à 1924, des campements miniers se développent sur ces nouvelles propriétés privées et, peu à peu, les titres miniers du secteur gagnent en valeur aux yeux des spéculateurs. En 1924-1925, c'est l'entreprise britannique Malartic Gold Mines Limited qui achètera ceux-ci. Les activités de mise en

valeur se mettent en branlant, J.P Norrie est nommé comme directeur des travaux de la mine Canadian Malartic et un groupe d'industriels de Kirkland Lake investit dans le projet (St-Jarre et Dumas, 2021, p. 23-24). À la suite d'un bref arrêt des activités provoqué par la Grande dépression, les activités de la Canadian Malartic reprennent dès 1933. Quand l'on confirme l'existence de trois gisements d'importance, la production débute. Aussitôt le paysage des environs du site de la mine Canadian Malartic est transformé (St-Jarre et Dumas, 2021, p. 32-33). Avant d'être une ville, Malartic se développe en archipel de camps miniers réunis auprès de quatre mines. Il y a la Canadian Malartic Gold Mines Ltd qui entrera officiellement en activité en 1935. La East Malartic Mine Ltd qui débutera son exploitation en 1937, suivie par la Sladen Malartic en 1938 et de la Malartic Gold Fields en 1939 (St-Jarre et Dumas, 2021, p. 27-29). À partir de 1933, le camp minier de la Canadian Malartic se développe à mesure que s'installent des travailleurs venus travailler pour l'industrie minière florissante. En 1935, la mine Canadian Malartic construit neuf résidences pour ses cadres et employés, en plus d'une patinoire, d'un terrain de baseball, d'un terrain de tennis et de la salle multifonctionnelle Canadian Malartic Recreation Hall (St-Jarre et Dumas, 2021, p. 39). En 1936, l'entreprise réalise le lotissement de sa propriété dans le but d'en faire une ville. Éventuellement, le but sera de regrouper en un territoire les propriétés des différentes mines pour n'en faire qu'une ville. En 1938, des écoles et des églises sont construites sur le *townsite* de la Canadian Malartic. (St-Jarre et Dumas, 2021, p. 37). Jusqu'à l'adoption en 1939 d'une loi constituant en corporation la ville de Malartic, outre la mine East Malartic, qui développe son village privé du nom de Norrie, c'est la mine Canadian qui dirige le développement urbain du secteur. De 1936 à 1939, alors que les dirigeants de l'industrie souhaitent se concentrer sur la gestion de leurs entreprises et non plus sur l'administration de l'ensemble urbain, l'incorporation municipale tarde à se réaliser (St-Jarre et Dumas, 2021, p. 47). C'est alors que Malartic sera momentanément organisée selon une structure double réunissant la Commission des affaires municipales du Québec et un conseil de six membres, dont quatre seront des représentants des mines de Malartic (St-Jarre et Dumas, 2021, p. 53). Un plan officiel de la ville et de son lotissement est déposé le 25 juillet 1938 et sera accepté. L'incorporation officielle de Malartic aura lieu le 28 avril 1939. Le 6 juin 1939 a lieu la réunion fondatrice de la ville. C'est William B.Hetherington, surintendant depuis 1934 de la Canadian Malartic et de son village privé, qui sera élu maire (St-Jarre et Dumas, 2021, p. 47-48). En 1941, la ville procède à la désignation des noms des rues par différents toponymes faisant référence à l'histoire récente locale –*rue Pionner et de la Mine*– (St-Jarre et Dumas, 2021, p. 61). Les autres toponymes sont des références classiques en lien avec des figures majeures du récit colonial national et britannique (figure 1.1).

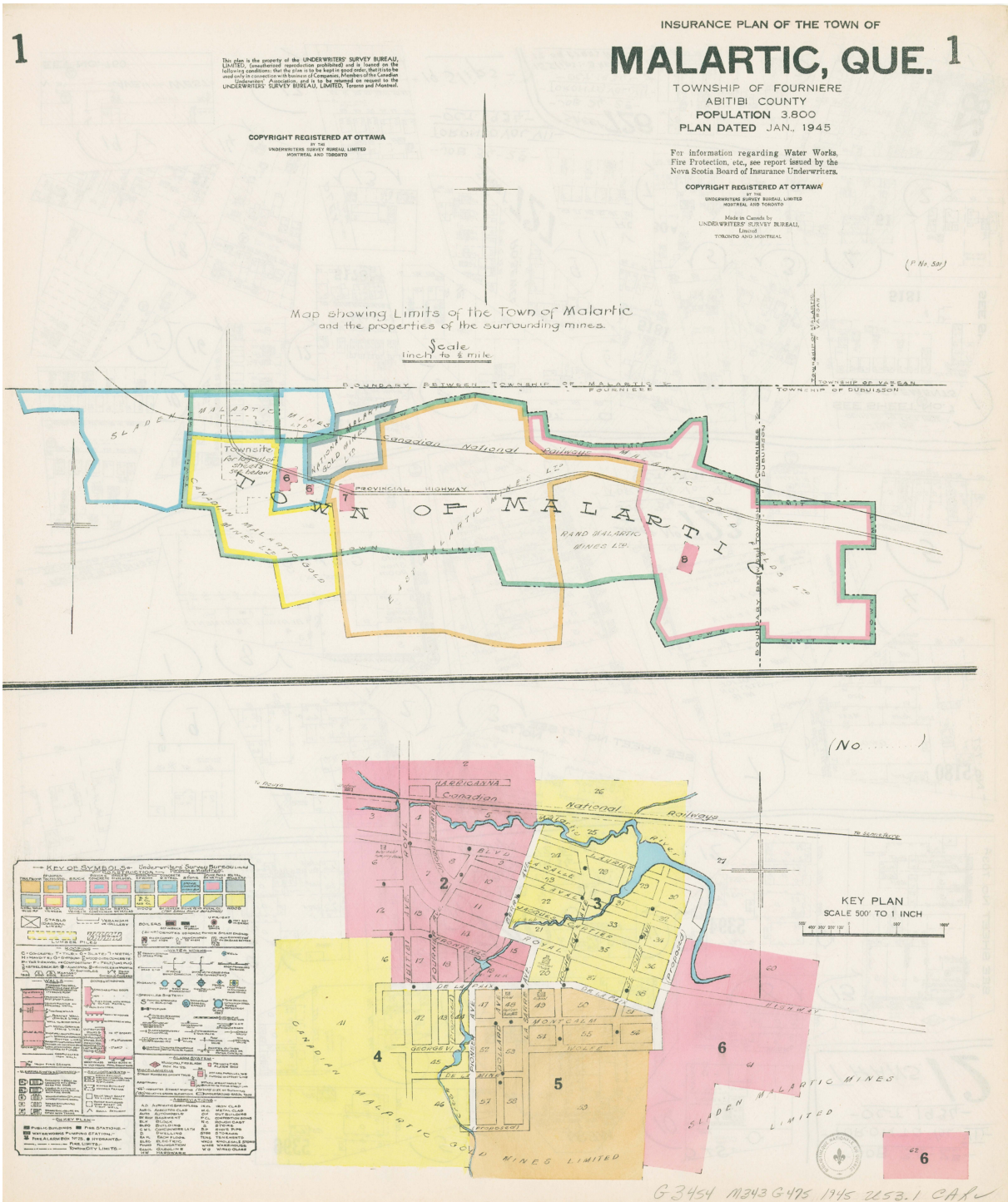


Figure 1.1 Underwriters' Survey Bureau, Insurance plan of the town of Malartic, Que., township of Fourniere, Abitibi county, 1945, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, <https://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/2244293>

CHAPITRE 2

LE BELVÉDÈRE COMME DISPOSITIF PAYSAGER

2.1 La beauté impérative ; le belvédère comme commandement

L'inadéquation entre la vue montrée et la prétention du belvédère industriel de montrer un beau paysage a fragilisé la conception que j'entretenais à l'endroit de cet objet architectural. Un premier geste aura été d'élargir la notion de beauté que sous-tend un belvédère. Ce qui est beau pourrait se rapporter à des jugements qui dépassent la stricte apparence du site. Par exemple, pour quelqu'un, le paysage de cette mine serait considéré comme beau en raison des prouesses technologiques qu'il représente, rappelant ici la notion de *sublime technologique* développée par David E. Nye (Nye, 1994). Pour quelqu'un d'autre, ce pourrait être le fait de travailler pour cette mine et d'y retirer un sentiment de fierté. S'il apparaît plus juste, cet élargissement du « beau » ne vient pas pour autant résoudre la problématique qui fait qu'un belvédère pourrait cesser d'être ce qu'il est dès qu'un jugement négatif à son endroit serait porté. Est-ce qu'un belvédère reste un belvédère si le paysage qu'il montre est perçu négativement? La réponse est oui, car le jugement du belvédère est un énoncé performatif et apparaît comme valide du seul fait d'être émis. Dans son texte *Qu'est-ce que le commandement?*, Giorgio Agamben propose de faire l'archéologie de la notion de commandement (Agamben, 2013). En se rapportant aux écrits d'Aristote sur le langage, Agamben note qu'il existe deux types de logos. Le premier est le discours apophantique, défini par la possibilité d'être jugé comme étant vrai ou comme étant faux. C'est un discours qui se base sur la logique des énoncés mobilisés et qui permet de dire si une chose existe ou non, c'est-à-dire qu'elle est vraie ou erronée. Le second type de discours se veut non apophantique et « ne manifeste pas l'être ou le non-être de quelque chose et est, par conséquent, indifférent à la vérité et à la fausseté. » (Agamben, 2013, p. 28-29). Agamben classe le commandement dans les discours non apophantiques et les rattache aux logos du même genre, parmi lesquels on retrouve, en outre, la prière, l'exclamation, le salut, le conseil et le récit (Agamben, 2013, p. 28-28). Pour distinguer ces deux types de logos, prenons comme exemple l'usage que nous pourrions faire du verbe « regarder ». Un énoncé apophantique avancerait que « cette personne regarde le paysage ». Face à cet énoncé, nous pourrions déterminer s'il est vrai que, oui, cette personne regarde le paysage, ou bien que, non, cette personne ne regarde pas le paysage. À l'opposé, un énoncé non apophantique s'exprime sous forme de langage prescriptif, de discours énoncé sous le mode de l'impératif. Suivant ce même exemple, on dirait « regarde ce paysage ! ». Cette injonction ne concerne pas quelque chose dans le monde qui serait ou ne serait pas. L'impératif « regarde ce paysage ! » ne se réfère

en rien à une manifestation du monde qui serait discutable quant à son exactitude. Il vise à commander une relation au monde. Cela dit, Agamben spécifie que l'obéissance ou non à un tel ordre ne vient pas pour autant effacer ledit ordre. Peu importe la réaction ou le jugement d'un sujet à l'endroit du belvédère, ce dernier reste effectif. En ce sens, le belvédère est un commandement. Il est un impératif. L'objet belvédère ne dit pas « il y a une belle vue ». Il signifie plutôt « regarde cette belle vue ! ». Du fait qu'il indique une relation au monde, le belvédère possède une dimension politique. À la lumière de cette idée, il est révélateur de reconsidérer comment le lexique emprunté à son endroit fait écho à cette dimension. À certains moments, on le présente comme un éducateur qui permettrait de comprendre un lieu ou de se « responsabiliser » envers lui. Il serait « guide » qui viendrait ouvrir une perspective ou révéler un paysage qui serait, jusque-là, ignoré de certains. Le belvédère « fait voir », « donne à voir ». La fonction impérative de l'objet va parfois jusqu'à adopter la métaphore militaire. Dans ce registre, les belvédères sont présentés comme des « vigies du pays » des « lieux d'où monter la garde » (Dorion, 2016 ; Ouellet, 2016). La définition en anglais de cette construction explique qu'elle a pour fonction de « command a fine view » (« Belvedere », 2024). Parfois, la métaphore militaire se transpose sur la forme du belvédère. L'apparence de celui-ci sera calquée sur une construction historiquement associée aux activités militaires –comme la tourelle de château. On retrouvera aussi à différents endroits des belvédères érigés à même des objets initialement destinés aux activités belliqueuses. Au Québec, ce parallèle entre belvédère et défenses militaires s'observe avec, en autres, la désignation du commandement de l'ancienne citadelle de la ville de Québec comme site où se tient désormais un belvédère (Gaudreau, 2016, p. 20). En sommes, penser le belvédère comme commandement permet de situer cet objet dans sa dimension politique. Le belvédère est à voir comme une affirmation et non comme une proposition. Il émet des impératifs, des ordres. Dès lors, pour qui et pourquoi le belvédère en viendrait-il à commander ?

2.2 *Paysage-pouvoir : Le paysage comme relation*

Dans *Landscape and Power*, W.J.T Mitchell propose de penser le paysage, non pas comme d'un nom, mais comme d'un verbe. En ce sens, le paysage correspond à un processus « by which social and subjective identities are formed. » (Mitchell, 2002, p. 1) Penser le paysage nécessite de le considérer pour la manière dont il agit à titre de pratique culturelle. Mitchell explique que :

Landscape, we suggest, doesn't merely signify or symbolize power relations; it is an instrument of cultural power, perhaps even an agent of power that is (or frequently represent itself as) independent of human intentions. Landscape as a cultural medium thus has a double role with respect to something like ideology: it naturalizes a cultural and social construction,

representing an artificial world as if it were simply given an inevitable, and it also makes representation operational by interpellating its beholder in some more or less determinate relation to its givenness as sight and site (Mitchell, 2002, p. 1).

Mitchell complète sa position en proposant de se concentrer sur les éléments du paysage qui encouragent une lecture qui soit partielle. Trouve-t-on des éléments qui tendent à naturaliser ce qui est représenté ? Peut-on identifier certains processus qui inscrivent le paysage montré dans une supposée histoire naturelle? Pour s'orienter, l'auteur conseille de s'attarder aux interventions humaines sur le lieu représenté, pour ensuite souligner les interactions qui naissent de ce travail. Ces interventions sur le paysage –Mitchell utilise le terme anglais de « doings »– sont les véritables acteurs qui forment le binôme paysage-pouvoir (Mitchell, 2002, p. 2). Simultanément, si l'on pense le paysage-pouvoir en ces termes, traiter du binôme paysage-sujet est de mise, ne serait-ce qu'il est le résultat de ce processus subjectivant. Pour penser ces « *doings* », réaliser l'histoire du site sur lequel intervient le belvédère permettra d'identifier les diverses interventions humaines et architecturales faites à son endroit, révélant du même coup les procédés idéologiques qu'il produit et, donc, de révéler les rapports de subjectivations que le paysage du belvédère accomplit.

2.3 L'archè du belvédère

Afin de dégager l'origine du concept de commandement, Giorgio Agamben propose d'en faire l'archéologie. Or, d'emblée, il se bute à la polysémie de l'archè qui renvoie autant au commandement qu'à l'origine. Dès lors, quoi penser de l'arch-ive, composante essentielle de l'approche historique ? Et que dire de l'arch-itecture? Dans son essai *Philosophie de l'architecture*, Ludger Schwarte aborde la notion d'archè en quatre parties; architecture, l'architecture de la mesurabilité, la production de l'espace et le commencement du temps. Comme Agamben, il souligne que l'archè signifie, en grec ancien, le début, l'origine, la source, la cause, le motif, le principe, le commandement, le pouvoir et le gouvernement (Schwarte, 2019, p. 10). Pour définir l'architecture, Ludger Schwarte écrit :

« L'architecture est un terme artificiel, un mot latin aux racines grecques. Architecture signifie la construction (tektainomai) d'un commencement, d'un fond ou d'un principe : archè. Peut-être aussi la mise à jour d'une source. [...] Là où elle met un commencement en œuvre, la construction enlève aussi quelque chose, met fin à quelque chose, au moins à la situation précédente tout commencement. Les strates de la construction découvrent et recouvrent. La construction fait que quelque chose commence. Ce singulier mot latin étranger, architectura, fait résonner la couverture et la découverte, l'édification et la pose d'un toit, l'habillage et la peinture de l'arché, une reconnaissance et une concession à l'étrangeté. »(Schwarte, 2019, p. 16)

Ainsi, en tant qu'objet architectural, la dimension politique du belvédère se rapporte à sa production d'archè(s). D'une part, il produit un archè par sa fonction de faire voir une belle vue – le commandement à l'endroit du paysage. D'autre part, il impose un rapport à l'espace-temps qui soit partiel, du fait qu'il dévoile et voile un paysage, en découvre et recouvre un, en plus d'imposer un rapport au temps. Le paysage perçu se rapporte à une certaine temporalité, à un certain temps, celui, par exemple, de l'exploitation minière et celui de l'histoire de la ville et de la colonisation. En posant ce commencement, ce début, il met autant fin aux autres rapports ou, du moins, les relativise ou les tait. Schwarte emploie les formules de « mise à jour d'une source » et de « commencement en œuvre » qui rejoignent ceux d'Agamben quand il écrit :

Qu'il s'agisse d'un être, d'une idée, d'un savoir ou d'une pratique, dans tous les cas, le début n'est pas un simple exorde qui disparaît dans ce qui suit ; au contraire, l'origine ne cesse jamais de commencer c'est-à-dire de commander et de gouverner ce qu'elle a fait venir à l'être (Agamben, 2019, p. 92).

Soulignant comment ce rapport entre commandement, origine et re-création perpétuelle, Agamben s'appuyant sur Heidegger, écrira que « ce que nous appelons une époque historique est en réalité quelque chose qui a été émis et envoyé par une *archè*, par un commencement qui demeure caché et reste cependant opérant dans ce qu'il a envoyé et commandé » (Agamben, 2019, p. 92). En ce sens, pour un régime, la fonction du dispositif belvédère – dispositifs parmi plusieurs autres – sera de re-produire l'archè du régime, de re-commander, de re-commencer, de re-affirmer l'espace-temps du régime, tout en participant, parallèlement, à exclure les rapports au monde qui lui sont alternatifs ou réfractaires.

2.4 Naissance du belvédère moderne

Alors que Phyllis J Henderson retrace l'origine du belvédère au phénomène d'édification de villas aux abords de la Baie de Naples lors du 2^e siècle et du 1^e siècle av. J.-C., l'apparition du belvédère, en tant que terme et en tant qu'objet architectural remonte au 16^e siècle, en plein cœur de la Renaissance italienne (*BELVÉDÈRE : Étymologie de BELVÉDÈRE*, s. d. ; Henderson, 2017). Dans ce bouillonnant contexte intellectuel, culturel et politique en place depuis le Quattrocento, l'émergence du belvédère marque l'entrée de ce dispositif dans la modernité. Les principes politiques qu'il porte sont encore d'actualité aujourd'hui. En 1484, le pape Innocent VIII fait construire la Villa Belvedere au cœur même du Vatican, et que le souverain pontife peut désormais regarder, du haut de sa demeure, la ville de Rome et une partie du Vatican (Ackerman, 1951, p. 71). En 1503, quand le pape Julius II accède au pouvoir, il mandate Donato Bramante afin d'ériger le *Cortile del Belvedere*, soit une cour reliant la Villa Belvedere au Palais du Vatican

dans laquelle seront aménagés des jardins et des sculptures (Ackerman, 1951, p. 71). S'intéressant à cette période, Ludger Schwarte écrit que :

Dans l'Europe du début des Temps modernes, les jardins ont été construits comme une arme pendant les époques de désordre politique et social. Tout comme les portraits des souverains, les jardins exprimaient effectivement le rang social et les ambitions politiques de leur propriétaire. La première exigence à laquelle devait satisfaire un jardin pour remplir ce rôle était de paraître inaccessible et clos et donc de rejeter tout ce qui se situait à l'extérieur comme fortuit et indigne. La clôture devait, deuxième point, donner au moins un pressentiment du secret qu'elle recelait, fût-ce seulement par la hauteur de ses murs. Elle devait donner l'impression de la nécessité et de l'ordre, d'une logique et d'une rationalité contraignantes même là où elle apparaissait ludique et pittoresque. Mais pour que cette force rhétorique puisse aussi s'exercer à un niveau plus intime de la société, l'architecture de jardin intégrait aussi d'autres éléments théâtraux (Schwarte, 2019, p. 174-175).

L'émergence de ce belvédère, la villa et la cour, marque l'entrée ici-bas sur terre d'un pouvoir qui, en plus d'être le représentant du divin, s'exerce désormais à partir d'un lieu privé, soit la demeure personnelle du pape. Sa belle vue est faite, non plus d'un plan d'eau ou d'un espace naturel reliant le propriétaire du belvédère à un monde suprasensible, qu'il soit mythologique ou divin, mais à une ville et à ses habitants. En somme, vers la fin du 16^e siècle, le belvédère cesse de regarder « là-haut » d'où se joue un rapport entre l'humain et le cosmos, pour regarder « ici-bas » dans un rapport d'humain à humain ou d'humain au monde. Michael Jakob notera à juste titre que la construction du paysage à cette période suit le développement d'une série de technologies du regard qui fait que « le paysage s'avère étroitement lié aux instruments de mesure, de contrôle et de représentation, bref aux outils employés par un sujet désireux soumettre le monde. » (Jakob, 2019, p. 65). Ensuite, sans nommer précisément le concept de belvédère, une partie de son essai aborde le cas au 16^e siècle du palais ducal D'Urbino qui, composé d'une promenade, d'un jardin, d'une perspective en hauteur et d'une loggia, représente l'émergence d'un nouveau paradigme d'un pouvoir scopique. Pour le Prince, ce dispositif situé au sein même de la ville est un lieu de détente et de jouissance, mais aussi, en lui permettant de garder l'œil sur la ville et la place publique, un lieu de contrôle et de surveillance (Jakob, 2019, p. 59-63). Dans ces mots que nous pourrions employer pour parler d'un belvédère, Jakob écrit que :

Le dispositif construit au sein du giardino pensile est donc politique et ludique à la fois, intéressé et désintéressé. Sa mise en place, à cette époque et à cet endroit précis, le fait que ces fenêtres obéissant à un pouvoir pluriel (le prince / le souverain / le sujet moderne) génèrent des paysages, souligne le caractère profondément politique du paysage en général. (Jakob, 2019, p. 65)

Ce lien entre belle vue et politique fait écho au questionnement de l'historien Patrick Boucheron quand celui-ci demande, à propos du même contexte : « Pourquoi tant de beautés? Pourquoi les princes du Quattrocento ont-ils dépensé tant d'argent, d'énergie et d'inventivité à bâtir des palais somptueux, s'imposant avec superbe à la ville qu'ils dominaient? » (Boucheron, 2018, p. 3). Pour l'auteur, la raison est que, pour les princes, la beauté est, non pas une manière d'exprimer leur puissance, mais bien de l'exercer. Boucheron parle ainsi de véritable « politique de la beauté » et que, bien que ce mode d'action politique se soldera par un échec pour les princes de l'Italie, l'Europe d'après 1494 sera calquée sur les principes du Quattrocento, de son humanisme latin, de son champ politique composé de divers états en concurrence, ainsi que son rapport à l'exercice du pouvoir (Boucheron, 2018, p. 6). Ensuite, le *belvédère* verra son usage se répandre peu à peu à l'échelle de l'Occident et sa sémantique double alliant belle vue et pouvoir sera le socle par lequel ce dispositif s'imposera au sein de différents régimes politiques. Si l'on se rapporte au contexte des 17^e et 18^e siècles européens, on pourrait retrouver le belvédère de l'Ancien Régime avec, par exemple, le cas du belvédère Trianon à Versailles –voire Versailles en soi– érigé par Marie-Antoinette et qui correspondrait à un dispositif paysager du régime monarchique (Desjardins, 1885, p. 199). Un siècle plus tard, sur le continent nord-américain, les élites coloniales américaines font siennes du dispositif. Par exemple, dans le chapitre *Towers : The Belvedere and the Panoptic Sublime*, Kerry Dean Corso s'intéresse à l'utilisation des tours dans l'art des jardins américains du 19^e siècle et des relations de pouvoirs qui découleraient de ces choix architecturaux (Carso, 2021b). Elle se rapporte aux travaux de l'historien de l'art Alan Wallach et au concept de *panoptic sublime* qu'il développa, en autres, dans *Wadsworth's Tower : An Episode in the History of American Landscape Vision* (Wallach, 1996). Fruit de la fusion entre le concept de sublime élaboré par Edmund Burke et celui de panoptique conceptualisé par Jérémy Bentham et popularisé par Foucault, Alan Wallach considère que le concept de panoptique «underscores the connections between vision and power : the ascent of a panorama tower provided the visitor with an opportunity to identify at least momentarily, with a dominant view – Foucault's 'eye of power' » (Carso, 2021b, p. 71). Ajouté à l'expérience du sublime –catégorie esthétique englobant la crainte et la terreur– le *panoptic sublime* serait le sentiment obtenu par le visiteur lors de son expérience du belvédère, caractérisé par « a sudden acces of power, a dizzying sens of having suddenly come into possession of a terrain stretching as far as the eye could see » (Carso, 2021b, p. 71). Si le travail d'Alan Wallach sur les *towers* témoigne d'un emploi du belvédère de la part d'une aristocratie américaine déclinante du 19^e siècle, Dean Corso soulève d'autres cas où le belvédère se voit mobilisé par d'autres régimes. En ce sens, le cas de Thomas Jefferson, principal rédacteur de la Déclaration d'indépendance des États-Unis, 3^e président de la République et propriétaire d'esclaves et de plantations, est éloquent. Inspiré par la tradition anglaise de

l'art des jardins du 18^e siècle et de l'usage des belvédères dans celle-ci, Jefferson élabore un projet de belvédère pour son domaine et sa plantation, surnommé Monticello. Jefferson s'inspire du mouvement des fermes ornées. Alors que la fenêtre de la tour devait diriger le regard du visiteur pour lui permettre d'admirer ses terres, pour Jefferson, ce point de vue lui permettait de surveiller ses esclaves tenus à travailler sur ses plantations (Carso, 2021b, p. 69). L'universitaire Mabel O. Wilson a étudié la pratique architecturale de Jefferson en rapport avec l'exploitation d'esclaves à laquelle il recourut pour réaliser de telles constructions, soulignant le fossé entre l'idéal républicain qu'il promulguait et les structures coloniales et esclavagistes desquelles il tirait profit. En ce contexte, le belvédère de Jefferson se rapporte, non pas au régime républicain, mais bien au régime colonial américain et esclavagiste. D'ailleurs, Dean Corso souligne les relations de surveillance et de discipline que le belvédère produit quand elle écrit « Indeed, the tower would have served as both an eye-catcher in the landscape and a belvedere from which viewers could survey the plantation landscape » (Carso, 2021b, p. 69 ; Wilson, 2019, 2020). Je note que la présence de belvédères aux abords de plantations dans le sud des États-Unis au 19^e siècle pourrait représenter le premier cas de belvédère industriel, du fait que l'activité productive consommée –et surveillée– sous forme de paysage se fait sous un mode industriel et colonial. Or, toujours au 19^e siècle, le belvédère se voit mobilisé par le nouveau régime républicain des États-Unis, qui cherche à asseoir le pouvoir de l'État fédéral. Par exemple, comme le soulève Dean Corso, un belvédère empruntant la forme d'un phare est érigé à Niagara Falls, alors que « lighthouses represented as the new power of the national government in the early republic, as they were constructed not by local authorities but by the federal government. » (Carso, 2021b, p. 79). Cette ouverture du belvédère aux masses apparaît pour un État un moyen de faire par la production de beaux paysages du « nation building », soit de produire des subjectivités collectives en phases avec l'intérêt d'un État qui souhaite accroître son influence sur une population. Ce belvédère d'État est relativement répandu et reste, encore aujourd'hui, mobilisé – pensons aux belvédères érigés dans certains parcs nationaux ou aux abords sites historiques. La relation valorisée par ce type de belvédère pose l'individu ou le collectif en rapport à un site que l'on associe au domaine public et pour lequel l'État est propriétaire ou en charge de l'administrer : la ville, une forêt, un fleuve, un barrage hydroélectrique, etc. Dernier point, différent du belvédère ouvert aux masses, le belvédère démocratique pourrait être celui qui est construit sur une base volontaire et autonome par des citoyens égaux dans un lieu où aucun pouvoir extérieur à eux, qu'il soit public ou privé, ni aucun titre de propriété, ne vienne limiter leur volonté. À cet effet, Dean Corso mentionne des exemples de belvédères construits par des citoyens qui, au courant du 19^e siècle, décidèrent d'ériger de tels dispositifs au sommet de collines sur

lesquelles ont accumulait des pierres et du bois pour que tous puissent y monter et y faire l'expérience des plaisirs d'une belle vue sur les environs (Carso, 2021b, p. 69-71).

Au final, le but d'une telle énumération est de montrer le caractère protéiforme des belvédères à travers différents contextes historiques et politiques, invitant à situer chaque cas dans un contexte ou un régime particulier afin de mieux saisir son rôle. Quels rapports le belvédère cherche-t-il à produire, à affirmer ou à effacer ? Cela dit, les sujets qui entrent en contact avec le dispositif belvédère possèdent une agentivité par rapport à celui-ci, ces relations sont mouvantes et sans cesse renégociées. Par exemple, si l'on revient au contexte des plantations, si le dispositif paysager des propriétaires visait à garantir par la surveillance une certaine organisation de la production, le maintien d'une discipline et d'une hiérarchie du travail forcé, les esclaves réussissaient tout de même à trafiquer cette relation asymétrique en développant différentes tactiques et pratiques de solidarités à l'abri du regard des maîtres (History of Early American Landscape Design contributors, 2021). Comme le rapporte Dean Corso et faisant écho au concept de panoptique, une autre dynamique à considérer est celle qui se joue entre l'observateur et l'observé : « not every belvedere user realized that the gaze flowed in both directions. Belvederes functioned in the landscape as eye-catchers, directing the viewer from one lookout to the next and back again. »(Carso, 2021b, p. 86). Si l'on se transporte à mes deux cas d'études, les belvédères de la mine du Lac d'amiante et de la mine Canadian Malartic possèdent un système de caméras de surveillance et que, dans le cas de celui de Black Lake, les caméras sont reliées au poste de surveillance de la mine. Dès lors, qui observe et qui est observé ? Dans quelle mesure celui qui regarde de haut la mine n'est-il pas lui-même le sujet de ce spectacle ? En quoi le type de propriété du belvédère et du site montré change-t-il notre rapport à celui-ci ?

À l'origine du belvédère se trouve une volonté. Une personne ou un groupe porte la volonté d'ériger une telle construction. Dans sa réflexion sur le commandement, Agamben aborde la notion de *volonté*. Se rapportant à la thèse de Nietzsche selon laquelle « vouloir ne signifie rien d'autre que commander » et ce que réalise la volonté –ou le commandement– c'est une limitation de la puissance qui, contenue, peut s'imposer dans le monde sous forme de dispositif (Agamben, 2019, p. 107-112). De ce fait, il m'apparaît fondamental de penser mes deux cas d'études en me rapportant aux éléments qui témoignent de cette volonté. Dans le cadre de ma recherche documentaire sur les belvédères de la mine du Lac d'amiante de Black Lake et de la mine Canadian Malartic, j'ai relevé certains éléments témoignant de cette volonté à l'origine de la conception et de la construction de ceux-ci.

2.5 L'intention et la volonté derrière le Belvédère de la mine du Lac d'amiante

L'intention première derrière l'édification du belvédère de la mine du Lac d'amiante est de nature économique et idéologique. Le but est de développer le tourisme local, de transmettre une image positive de l'industrie minière et de développer pour la communauté locale une identité distincte ainsi qu'un sentiment d'appartenance. C'est l'organisme à but non lucratif Tourisme Amiante qui fut l'instigateur du projet de belvédère de la mine du Lac d'amiante et qui dirigea l'ensemble de sa réalisation. L'intérêt d'un tel projet pour Tourisme Amiante viendrait du fait qu'un certain consensus au sein de la société civile existait quant au fait qu'un belvédère montrant l'activité minière de la région constituerait un atout pour l'industrie touristique régionale. L'organisme énumère une série d'éléments prouvant le bienfondé d'un tel projet :

En 1987, la firme Mallette. Major. Martin, dans le plan stratégique réalisé pour le C.A.D.C., préconisait la construction d'un belvédère pour développer l'industrie touristique régionale.

Une étude du ministère des Transports évaluait la circulation automobile à 2.500.000 véhicules par année à l'endroit où nous projections de construire le belvédère.

En 1988, lors d'un colloque régional préparatoire au Sommet socioéconomique, les participants ont été unanimes à souhaiter sa réalisation.

De plus, l'habitude des gens de s'arrêter pour observer les opérations minières nous garantissait un achalandage important. (Tourisme Amiante, 1993)

Le 5 décembre 1992, le magazine *Les Affaires* réalise un cahier spécial sur la région de Thetford Mines dans lequel se trouve le texte *Le pays de l'amiante, une région qui paie de mine...* de Bernard Veyron. L'auteur y aborde le développement de l'industrie touristique. Le tourisme apparaît comme une façon de tirer profit de l'imposante et omniprésente industrie de l'amiante, tout comme elle permet d'attirer une foule de gens curieux vers « ce paysage qu'on trouvait jadis repoussant » et vers l'activité minière que l'on associe au folklore local (Veyron, 1992). Le belvédère, la visite organisée de la mine et le musée minéralogique local servent à stimuler l'intérêt des touristes pour la région et l'industrie minière. Le directeur de Tourisme Amiante, Denis Bourassa, affirme que « la région est touristiquement vendable » et qu'il y a de « solides arguments pour vendre la région » (Veyron, 1992). En ce sens, pour parler du potentiel économique qu'offre la présence de sites et de bâtiments patrimoniaux, l'article écrit qu'après « l'exploitation touristique des mines, voici l'exploitation du patrimoine » (Veyron, 1992). L'insertion d'un certain paysage culturel local –celui de l'exploitation minière industrielle– dans le marché de l'économie

du tourisme motive indéniablement l'intention derrière la construction du belvédère. Il serait rentable d'un point de vue marchand, ainsi que d'un point de vue idéologique. Le dossier de candidature rédigé par Tourisme Amiante spécifie que le belvédère « permet de diffuser une image distinctive de la région mettant en valeur les visites minières et le patrimoine minier de la région. » en plus de développer « un sentiment d'appartenance chez la population et les élus » (Tourisme Amiante, 1993). En cherchant à se distinguer des autres régions, à valoriser le patrimoine minier et l'activité minière de la région, le belvédère s'appuie sur une intention de valoriser un rapport à l'extraction minière industrielle et d'en faire un mode d'être valorisé pour la région. Loin du tabou ou du caractère négatif associé aux controverses liées à la toxicité avérée de l'amiante et de ses atteintes à la santé –je reviendrai plus bas sur ce point–, malgré la mauvaise presse qui frappait l'industrie depuis les années 1980, un journaliste mentionne que le guide de la visite guidée de la mine n'hésite pas à brosser un portrait positif de l'amiante et de ses usages multiples dans le monde. Le belvédère est présenté comme une partie de l'ensemble du dispositif touristique de la région (Veyron, 1992).

Au niveau de la conception, l'organisme note qu'il aura fallu 5 ans de démarches à l'endroit de décideurs publics et privés pour obtenir les accords nécessaires, soit le ministère des Transports du Québec, la firme LAB Chrysotile –la mine du Lac d'amiante–, l'Office de planification et de développement du Québec, ainsi que les municipalités de Black Lake et de Coleraine. La réalisation du belvédère aura nécessité un investissement de 48 850\$ de Tourisme Amiante, de 66 135\$ pour LAB Chrysotile et de près de 250 000\$ de la part du Gouvernement du Québec. C'est LAB Chrysotile qui se chargera d'effectuer la mise en chantier du dispositif. La firme d'urbaniste Plunam et la firme d'ingénierie civile Fréchette LGL ont travaillé conjointement sur la conception des plans du site et du belvédère. Plus précisément, Fréchette LGL réalisera les plans de la structure du belvédère, du stationnement et du génie civil du projet. Sur ce point, la firme a dû collaborer avec le ministère des Transports du Québec, ainsi qu'avec LAB Chrysotile. De son côté, la firme Plunam s'est chargée de la conception du bâtiment d'ensemble et de la plateforme d'observation. La vision commune de ces deux groupes se rejoignait au niveau de l'aspect signifiant que devrait prendre le belvédère et qu'à travers celui-ci, il serait possible de « bien représenter la réalité de la région de L'Amiante ». Les plans initiaux du belvédère montraient qu'un « élément haut identifié aux noms de Tourisme Amiante et de LAB Chrysotile serait en bordure du belvédère afin d'attirer l'attention » et de mentionner, je suppose, l'identité du propriétaire des lieux (Tourisme Amiante, 1993).

2.6 L'intention et la volonté derrière le Belvédère de la mine Canadian Malartic

En amont d'obtenir l'autorisation ministérielle lui permettant d'amorcer l'exploitation du site, Osisko devait présenter au BAPE une étude détaillant l'ensemble de son projet industriel et dans laquelle l'entreprise devait évaluer les impacts dudit projet sur son milieu, en plus de proposer une série de mesures d'atténuation à leurs endroits. Pour accomplir cette tâche, Osisko a recouru aux services de la firme de service-conseil et d'ingénierie Genivar. Fondée au Québec en 1987, l'entreprise exercera ses activités à travers le pays et plus tard à l'échelle internationale. En 2014, Genivar changera de nom de marque pour WSP (*Notre histoire*, s. d.). En 2008, Genivar dépose cette étude au BAPE. Dans le document de description du projet, l'idée de construire un belvédère se présente comme l'une des trois mesures visant à bonifier le secteur touristique et récréatif de Malartic (Corporation minière Osisko et GENIVAR, 2008, p. 162-163). Le rapport explique que l'arrivée de la mine aura un impact positif sur ces secteurs. Selon Osisko, la future mine mettra en valeur le Musée Minéralogique de Malartic, et ce, en participant à la production d'une nouvelle exposition permanente en lien avec l'expropriation du quartier Sud et l'exploitation du site minier. En guise de don, Osisko offrira un séismographe au musée. L'édification du belvédère est justifiée par l'idée de permettre aux visiteurs d'observer les activités d'exploitation du site (Corporation minière Osisko et GENIVAR, 2008, p. 162-163). De son côté, l'administration municipale de Malartic reconnaît participer au projet d'aménagement du belvédère et du parc adjacent, considérant que cela ajoutera à l'achalandage touristique de la ville (Ville de Malartic, 2009, p. 3). Dans une lettre d'appui au projet d'Osisko que le Musée minéralogique de Malartic a déposé au BAPE, l'institution muséale reconnaît l'apport que le belvédère aura sur l'accroissement de sa clientèle (Musée Minéralogique de Malartic, 2009). Ensuite, dans la documentation déposée par l'entreprise, je note qu'Osisko et Genivar portent une considération à l'endroit du paysage. À cet effet, le paysage représente un critère permettant d'évaluer l'impact de la future mine sur différentes composantes du milieu où elle se trouvera (*Projet minier aurifère Canadian Malartic*, s. d., p. 45). Une catégorie relative au patrimoine sera considérée dans l'évaluation du projet (Corporation minière Osisko et GENIVAR, 2008, p. 45). Or, à aucun moment, la composante relative au patrimoine n'est considérée comme affectée par la nouvelle mine (Corporation minière Osisko et GENIVAR, 2008, p. 45). Dans son ensemble, le document est éloquent pour les composantes évaluées, mais aussi pour celles exclues par les auteurs. Par exemple, cela laisse penser qu'Osisko considère qu'elle n'accorde aucune valeur patrimoniale à l'ensemble et aux composantes du quartier qu'elle détruira. Somme toute, la considération à l'endroit du paysage prouve que l'entreprise reconnaît une valeur à cette notion et qu'elle représente une composante essentielle du milieu humain. En effet, les différentes mesures d'atténuation proposées témoignent d'une intention d'intervenir sur le

paysage avec, notamment, l'idée d'intégrer des alcôves, soit des espaces aménagés en retrait de la promenade longeant la butte-écran et dans lesquels seront installées des œuvres d'art public pour lesquelles :

une attention particulière devra être portée au choix des éléments intégrés dans les alcôves qui deviendront un véritable point focal au bout des rues. La Ville pourrait en profiter pour promouvoir son caractère et son identité au sein de la communauté, de même que pour les visiteurs, en donnant une dimension historique, patrimoniale ou symbolique aux items choisis (Corporation minière Osisko et GENIVAR, 2008, p. 262).

Considérant que la butte-écran, le Parc linéaire et les alcôves s'inscrivent dans le dispositif large du belvédère, ces informations présentes dans le rapport d'impact apparaissent significatives. Relativement similaire au cas de la mine du Lac d'amiante, l'intention à l'origine du belvédère de la mine Canadian Malartic est, du fait de son insertion dans l'économie du tourisme, de nature économique, en plus d'être de nature idéologique. À mon sens, avec l'attention portée au paysage, aux interventions paysagères qu'elle propose, en plus de son intention de s'impliquer auprès du musée local, la composante idéologique représente une part importante dans la volonté d'Osisko Canadian Malartic.

Au niveau de la conception, un plan du 25 mai 2011 illustrant le projet général d'aménagement du parc et du belvédère est marqué du logo de Genivar, de celui d'Osisko et de celui de la Ville de Malartic, confirmant une collaboration entre ces trois organisations dans la conception préliminaire du projet (figure 2.1). Dans l'aménagement du parc, on trouve une série d'éléments à ajouter à ceux déjà présents sur place. Ceux-ci vont des lampadaires, aux bancs, tables, aux clôtures, aux espaces de jeux, de stationnements, de balades et de repos. Pour dessiner les plans techniques du belvédère, Genivar mandate *TRAME – Les architectes Bart, Fortier, Gauthier et Associés*–, aujourd'hui nommée TRAME Architecture + Paysage, firme fondée en 1986 et qui possède des bureaux à Val-d'Or et à Rouyn-Noranda (*Entreprise*, s. d.). Au courant des mois de septembre et d'octobre de l'année 2011, les plans préliminaires conçus par M Dubé et dessinés par S Milewski seront déposés et obtiendront le sceau de vérification officiel de l'ingénieur Jocelyn Charron. Les plans seront ensuite remis aux responsables de la construction du dispositif. Génivar reste propriétaire des plans et ce sera le groupe Osisko Ingénierie et Construction qui réalisera les travaux de mai 2012 jusqu'en été de la même année. Je note que les travaux concernant le belvédère se voient rattachés dans ceux du parc du quartier sud et que ce dernier est présenté en tant que sous-projet du projet de mine d'or d'Osisko Canadian Malartic (figure 2.2 et figure 2.3). L'ensemble des coûts pour la construction du belvédère, du parc et de ses composantes se chiffrent à 5 millions de dollars canadiens et seront assumés

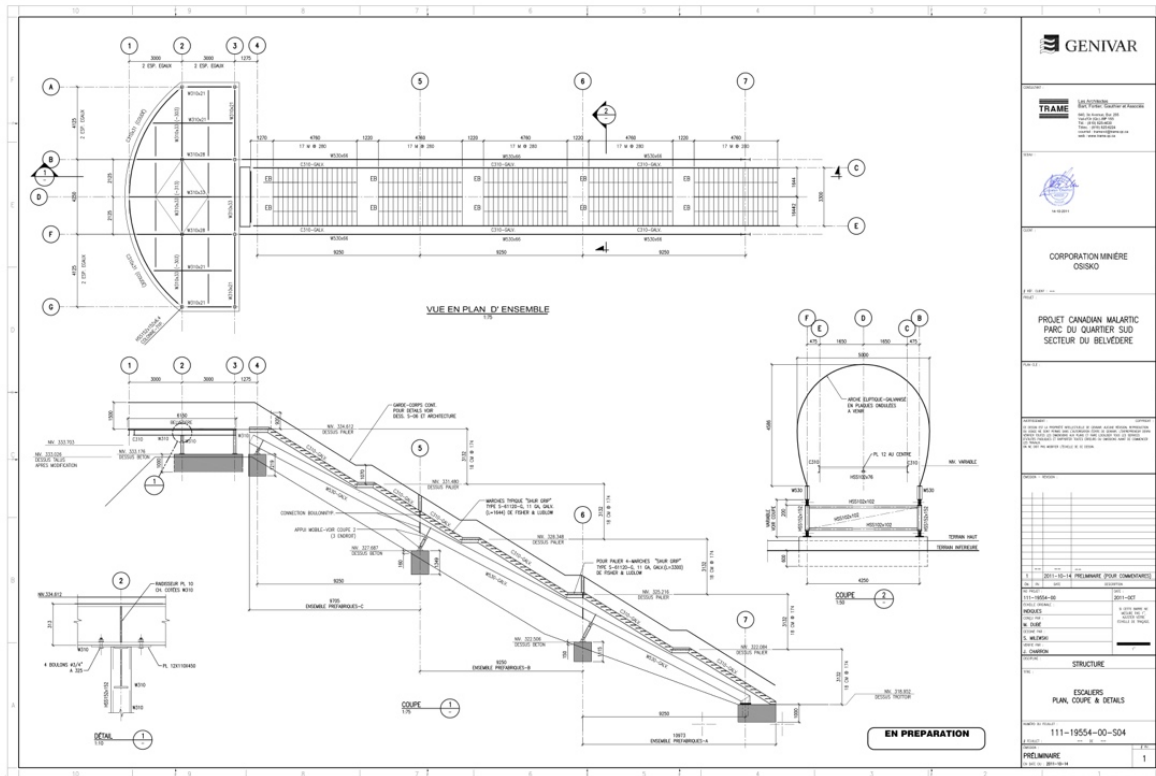


Figure 2.3 M. Dubé et S. Milewski, Plan du belvédère de la mine Canadian Malartic, 2012, Ville de Malartic, Malartic, document obtenu dans le cadre d'une communication par courriel avec la Ville de Malartic

2.7 De la volonté au commandement : Construire le dispositif

De la volonté d'ériger un belvédère à sa construction, cet objet architectural va regrouper un ensemble d'éléments visuels, textuels, architecturaux, en plus d'effectuer une série d'aménagements paysagers. Ainsi, le belvédère c'est deux choses; premièrement, la volonté/commandement –l'impératif de montrer cette belle vue– et, deuxièmement, sa matérialisation sous forme de dispositif qui dirige et rend effective la puissance mobilisée. Le belvédère émerge d'un environnement culturel et historique particulier, tout comme il participe à la formation de cet environnement. Comme dispositif, il est la somme et la mise en relation de ces parties. C'est en analysant sa composition qu'une compréhension plus juste peut émerger. Dans cette section, une fois la notion de dispositif étayée, je présenterai mes deux cas d'étude en y détaillant leur fonctionnement, ainsi que leur composition. Cette composition sera présentée sous deux échelles. La première se concentre sur la composition immédiate du belvédère et se rapporte aux différentes parties qui constituent la structure du belvédère, allant de ses matériaux, à sa forme générale, aux objets présents sur la plateforme d'observation comme, par exemple, ses panneaux d'interprétations.

La seconde se concentre sur la composition large, celle-ci relative aux éléments satellites du belvédère, mais qui s'inscrivent tout autant dans l'expérience du dispositif – parc, musée, visite guidée, aménagement paysager, etc. En effet, si l'expérience paysagère est le processus subjectivisant final, la construction de celui-ci s'appuie sur une multiplicité d'expériences médiatiques qui, en somme, forment en amont le sujet et construisent son rapport au lieu.

Dans *Qu'est-ce qu'un dispositif?* Agamben définit le dispositif comme « tout ce qui a, d'une manière ou d'une autre, la capacité de capturer, d'orienter, de déterminer, d'intercepter, de modeler, de contrôler et d'assurer les gestes, les conduites, les opinions et les discours des êtres vivants. » (Agamben, 2007, p. 54). Agamben distingue deux classes; les êtres vivants et les dispositifs. C'est de la relation qui s'opère entre ces deux classes que découle la production de sujets. La relation entre un être vivant et un dispositif produit un rapport de subjectivation (Agamben, 2007, p. 32-33). Le projet philosophique d'Agamben à l'endroit du concept de dispositif découle de l'usage central qu'en fait le philosophe Michel Foucault. Ce dernier, à défaut d'offrir une définition claire et définitive, mobilise à partir des années 1970 le concept de manière soutenue lorsqu'il s'intéresse aux concepts de gouvernementalité et de gouvernement des hommes (Agamben, 2007, p. 8). À ce sujet, il écrit :

Ce que j'essaie de repérer sous ce nom c'est [...] un ensemble résolument hétérogène comportant des discours, des institutions, des aménagements architecturaux, des décisions réglementaires, des lois, des mesures administratives, des énoncés scientifiques, des propositions philosophiques, morales, philanthropiques ; bref, du dit aussi bien que du non-dit, voilà les éléments du dispositif. Le dispositif lui-même c'est le réseau qu'on établit entre ces éléments [...] par dispositif, j'entends une sorte –disons– de formation qui, à un moment donné, a eu pour fonction majeure de répondre à une urgence. Le dispositif a donc une fonction stratégique dominante... J'ai dit que le dispositif était de nature essentiellement stratégique, ce qui suppose qu'il s'agit là d'une certaine manipulation de rapports de force, d'une intervention rationnelle et concertée dans ces rapports de force, soit pour les développer dans telle direction, soit pour les bloquer, ou pour les stabiliser, les utiliser. Le dispositif, donc, est toujours inscrit dans un jeu de pouvoir, mais toujours lié aussi à une ou à des bornes de savoir, qui en naissent, mais, tout autant, le conditionnent. C'est ça le dispositif : des stratégies de rapports de force supportant des types de savoir, et supportés par eux (Michel Foucault dans Agamben, 2007).

Agamben résume la définition de Foucault en trois points. Premièrement, le dispositif est le réseau qui s'établit entre différents éléments hétérogènes, discursifs ou non. Deuxièmement, « le dispositif a toujours une fonction stratégique concrète et s'inscrit toujours dans une relation de pouvoir ».

Troisièmement, le dispositif « résulte du croisement des relations de pouvoir et de savoir » (Agamben, 2007, p. 10-11). Agamben résume ce qu'implique ce processus historique de la manière suivante;

Le terme dispositif nomme ce en quoi et ce par quoi se réalise une pure activité de gouvernement sans le moindre fondement dans l'être. C'est pourquoi les dispositifs doivent toujours impliquer un processus de subjectivation. Ils doivent produire leur sujet (Agamben, 2007, p. 26-27).

Le dispositif belvédère est donc la mise en relation d'éléments hétérogènes qui, liés entre eux, prennent un autre sens, accomplit une nouvelle fonction. Le belvédère est cette somme des parties et la fonction qui suit est celle de produire des paysages –des belles vues–, paysages qui, rappelons-le, sont de l'ordre du commandement, de l'impératif. Corolaire à cette production de paysages vient celle de la production de sujets.

Technologie et paysage

À propos de l'étymologie de la notion de technologie, le philosophe Cornélius Castoriadis souligne son lien avec le concept grec de technè. La technè renvoie à l'action de fabriquer, de produire ou de faire avec efficacité quelque chose (CASTORIADIS, 1999). De son côté, la philosophe Judith Revel s'intéresse à l'emploi qu'en fait Foucault, terme qu'il pose en alternance avec celui d'art et de production, empruntant à cet héritage grec de la technè. Revel explique que Foucault le mobilise pour désigner ce qui engage « un rapport à soi qui passe à travers des pratiques, c'est-à-dire un mode de vie, une manière de conduire sa propre existence » et ces trois termes – technique, art et production – « impliquent tous quelque chose qui a à voir avec la dimension de l'invention » (Revel, 2009). La technique est donc liée à une expérience du monde qui se situe au croisement du rapport à soi et du rapport aux autres et « cette expérience, en ce qu'elle travaille le rapport à soi, produit –invente, modifie, expérimente de manière inédite– précisément ce soi dont elle a fait sa matière » (Revel, 2009). Or, ce soi, ce sujet, n'existe que dans sa relation avec la technique. Le sujet est « le produit sans cesse remis à l'ouvrage, modifié, plié à la logique créative d'un devenir sans terme. » (Revel, 2009). En ce sens, le belvédère est un dispositif –constitué de plusieurs technologies– et une technologie par laquelle la production d'expériences paysagères entraîne la création de sujets individuels et collectifs. De ce fait, le belvédère est une technologie du pouvoir, car c'est dans la production de rapports de subjectivations que le pouvoir s'exerce. Ensuite, Michael Jakob, dans son essai *L'arrière-paysage : des origines technologiques du paysage*, met en garde de ne pas tomber dans une vision essentialiste et statique du paysage. Jakob propose la formule suivante : P (paysage) = S

(sujet) + N (nature). Afin de penser le paysage (P) avec le plus de précisions et de précautions, il faut considérer le sujet et la nature –on pourrait aussi dire le « monde »– dans leur singularité. Dès lors, le S, comme le N, seront $S_{x,y,z}$ et $N_{x,y,z}$. Le (x) concernera l'individualité du sujet et la singularité de la nature, alors que le (y) et le (z) représentent le temps et l'espace spécifique. Ainsi, Jakob rappelle qu'un « paysage est toujours unique, doublement singulier, il l'est du fait de son versant subjectif et par son versant objectif. Ou, pour le formuler de la manière kantienne, la rencontre avec l'objet esthétique identifié en tant que paysage n'existe qu'à travers une expérience. »(Jakob, 2019, p. 10). Ainsi, penser le paysage, c'est réfléchir aux strates individuelles et collectives qui forment l'individu et une collectivité, tout en gardant en tête que le paysage est une perception qu'un individu se fait d'un lieu et que cette perception sera toujours unique à lui. Cela dit, l'individu qui fait l'expérience d'un paysage s'inscrit dans une collectivité, une culture, un parcours historique, si l'on peut dire, qui rendent possible cette expérience et qui composent le bagage avec lequel il percevra ce paysage. Jakob ajoute qu'il faut avoir une considération à l'endroit des différentes technologies liées à la représentation et au regard survenues pour la plupart lors de la Renaissance italienne du 14^e au 16^e siècle au moment où s'est accélérée ce processus de « construction du paysage au sens concret du terme, son élaboration active en tant que résultat de différentes technologies. »(Jakob, 2019, p. 14). Sans produire une histoire linéaire ou déterministe à l'endroit de ces technologies, Jakob étudie certaines d'entre elles dans l'optique d'ouvrir des fenêtres conceptuelles pour penser le phénomène plus large de construction du paysage. Allant des technologies de la représentation à celles liées au point de vue, l'auteur se concentre sur certaines révolutions plus directes, comme l'avènement de certaines techniques de dessin et de perspective ou bien au développement d'outils liés à l'arpentage, à la cartographie et de la fenêtre moderne (Jakob, 2019, p. 14-15). Il rappelle que « le paysage doit son existence à la possibilité de se détacher avec force de ce qui l'entoure » et que, de cette manière, le cadre « est une médiation entre l'intérieur et l'extérieur » (Jakob, 2019, p. 35,39). En ce sens, le belvédère répond aisément à cette exigence. Contre une vision essentialiste du paysage et de l'être humain, penser les rapports technologie-sujet et technologie-paysage justifie l'idée de s'attarder à ce qui compose le dispositif belvédère. Étudier ses différentes parties, autant matérielles que technologiques, permet de déceler les rapports de subjectivation produits ou, du moins, encouragés par ce dispositif.

2.7.1 Fonctionnement et composition du belvédère de la mine du Lac d'amiante

À Black Lake, l'accès au belvédère est gratuit et ouvert en tout temps (Tourisme Amiante, 1993). L'accès est entièrement libre de dénivelés, d'obstacles ou de barrières pour les personnes à mobilité réduite. Une baie vitrée, installée sur toute la hauteur de la rampe, assure la sécurité des enfants. Le site est surveillé

en permanence par un système de vidéosurveillance relié au poste de garde de la mine. Finalement, la plateforme d'observation est équipée de quatre longues-vues, accessibles au coût d'un dollar. Il semble qu'aucun employé permanent ne travaille que strictement sur le belvédère, mais qu'un bénévole se soit lui-même proposé pour entretenir les lieux et agir à titre d'interprète (Morin, Michel, 1994). Tourisme Amiante écrit qu'elle a tout de même informé ses travailleurs permanents et occasionnels au sujet du belvédère, plus précisément « sur l'historique de la mine et le fonctionnement des opérations minières ainsi que sur la thématique et la symbolique de l'architecture du belvédère d'observation » (Tourisme Amiante, 1993). Tourisme Amiante réalise une description du belvédère en six caractéristiques. Le belvédère est situé aux abords du puits de la mine *LAB Chrysotile Opérations Black Lake* et se situe à mi-chemin de la route 112 reliant les villes de Black Lake et de Coleraine. Un stationnement adjacent à l'entrée de la plateforme permet l'accueil de 41 véhicules et de trois autobus. Sur place, une signalisation permet aux visiteurs de s'orienter et d'y accéder de manière sécuritaire. Deuxième point, le concept de « signal » est évoqué quand l'on souligne que la forme de l'entrée du belvédère est construite de manière à ressembler à un chevalement de mine, rappelant aux visiteurs la présence de l'industrie minière dans la région (Tourisme Amiante, 1993). Une fois l'entrée franchie, le visiteur traverse une passerelle d'une longueur de 45 pieds jusqu'à la plateforme d'observation. La passerelle est munie de rampes protectrices pour lesquelles on spécifie qu'elles sont entièrement composées de matériaux faits à base d'amiante (Tourisme Amiante, 1993). Une fois la passerelle traversée, on arrive sur la plateforme qui s'avance jusqu'à 50 pieds au-dessus du puits de la mine, et ce, à une hauteur de 35 pieds du sol. La plateforme a une dimension de 30 pieds sur 15 pieds pouvant accueillir un maximum de 50 visiteurs. Outre le côté relié à la passerelle, les autres extrémités de la plateforme sont munies d'une baie vitrée (figure 2.4). De là, l'utilisateur obtiendrait une « vue imprenable sur tout le site minier et sur le puits 900 pieds plus bas » (Tourisme Amiante, 1993). Ensuite, quatre panneaux d'informations en lien avec l'histoire de la mine et les attraits touristiques de la région se trouvent sur la plateforme. Au niveau de la forme du toit de la plateforme, celle-ci est une référence à la forme d'un entrepôt de minerai sec. Au niveau des matériaux choisis, outre les pilotis d'acier supportant la structure d'ensemble du belvédère, l'amiante est présent dans la plupart des autres parties de la construction. L'entrée du belvédère est éclairée le soir, de sorte que sa présence est signalée aux véhicules passants (Tourisme Amiante, 1993). J'ajoute que le belvédère est une construction autonome, détachée de tout autre bâtiment. Cela dit, dans les faits, il reste associé à l'architecture générale des lieux. Il est construit à partir d'un terrain et d'un site considérablement transformé par l'activité extractive minière des environs, tout comme il dérive du réseau routier sur lequel il s'est greffé. De plus, avec des panneaux interprétatifs qui font la promotion des autres attractions

touristiques de la région, le belvédère s'inscrit en synergie avec celles-ci. Parmi celles-ci, on trouve un musée minéralogique et minier présent dans la région depuis 1976. Fondé par la Société minéralogique de la région de l'Amiante, le musée est d'abord situé dans le centre culturel de Black Lake, avant de déménager à Thetford Mines en 1978. À ses débuts, le musée présente des collections de minéraux, pour ensuite inclure peu à peu des artefacts, photographies et autres documents témoignant de l'histoire géologique et minière de la région (*Mission et histoire de Minéro - Musée de Thetford | KB3, s. d.*). L'autre élément touristique auquel se rattache le belvédère se rapporte à l'offre d'une visite organisée dans laquelle les visiteurs sont amenés à découvrir les rouages et le fonctionnement de la mine du Lac d'amiante.

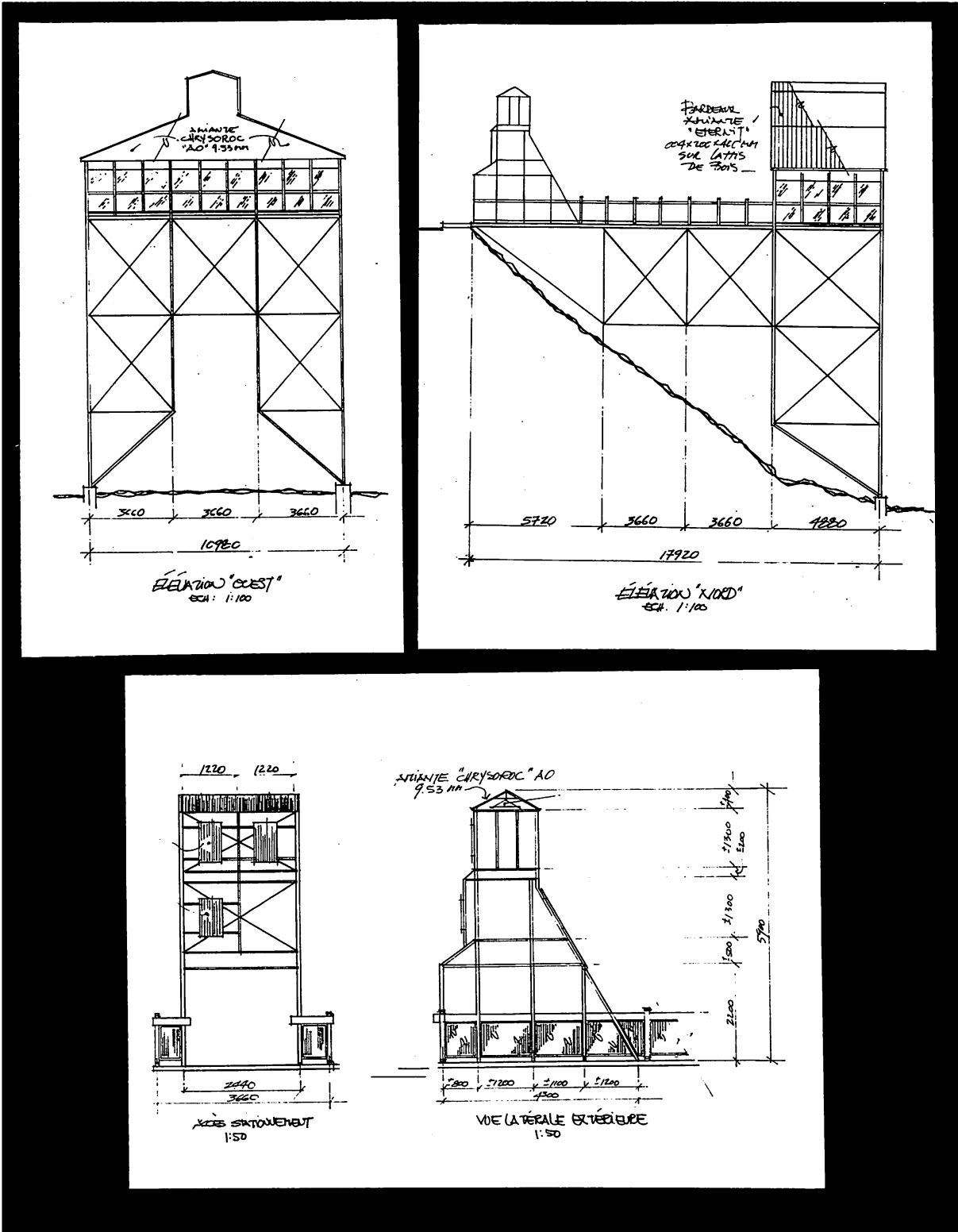


Figure 2.4 Firme Fréchette LGL, Plans techniques du belvédère de la mine du Lac d'amiante, 1993, Tourisme Amiante, Thetford Mines, document obtenu dans le cadre d'une communication par courriel avec l'ancien directeur de Tourisme Amiante Denis Bourassa

La visite organisée de la mine du Lac d'amiante

Un élément important que je rattache au dispositif du belvédère se rapporte à la visite guidée du site de la mine du Lac d'amiante offerte au public. Deux documents me permettent de connaître le contenu de cette visite. Le premier est un extrait de l'article de Bernard Veyron cité plus haut et qui décrit l'expérience vécue par le journaliste :

C'est tout un spectacle que de voir ces grues gigantesques et ces camions de 100 tonnes arracher des pans de montagne d'un seul coup de pelle. Au cours de la visite, on vous assomme de chiffres monstrueux : des godets qui ramassent 20 tonnes d'un coup, des pneus de trois mètres de diamètre et une production de 50 000 tonnes métriques de pierre par jour (Veyron, 1992).

Le second concerne un enregistrement vidéo amateur de la visite du site le 18 juin 1995 (Faube AtWork, 2016). L'enregistrement capture différentes séquences de la visite. Au départ, le groupe de visiteurs prend place dans un autobus. En se déplaçant sur les chemins de la mine, le guide décrit ce que le groupe perçoit par la fenêtre du véhicule; la machinerie, le moulin, le convoyeur, les camions-arrosoirs, ainsi qu'une série de camions classés selon leurs capacités à transporter différentes charges de roches extraites. Alors que l'autobus circule au fond de la fosse à ciel ouvert, le guide rappelle que l'actuel site minier était un ancien lac –le lac Noir– et qu'une île s'y trouvait. Autre séquence intéressante; au moment où l'autobus se déplace, la personne qui filme oriente sa caméra vers le belvédère que l'on aperçoit tout en haut du puits, reliant, en un sens, le dispositif immédiat du belvédère à celui plus large de la visite organisée. Ensuite, passant devant un amonçèlement de roches grises attachées au sol et travaillées par la machinerie, le guide spécifie que « ça semble insignifiant, mais quand c'est rendu au moulin, ça vaut cher, très cher. » (Faube AtWork, 2016). Ensuite, la visite se poursuit à la marche. Un plan montre les visiteurs laissés parmi des camions à l'arrêt. C'est alors que l'on voit certaines personnes se placer en perspective avec les immenses pelles mécaniques et roues des camions. À travers ces images, la disproportion d'échelle entre l'être humain et la machine est soulignée (voir figure 2.5). Dans une séquence subséquente, le guide se tient en hauteur sur une estrade pour s'adresser au groupe. Il dicte les règlements à respecter sur les lieux, avant d'énumérer la capacité productive de la mine en mentionnant le nombre d'employés qui y travaillent, la quantité de tonnes de roches et de fibres d'amiante extraites par jour, ainsi que le nombre de pays importateurs de la ressource. La visite est ensuite allouée à l'observation du processus de transformation de la roche extraite en fibre, jusqu'à son emballage sous un mode mécanisé, prêt à être vendue sur les marchés (Faube AtWork, 2016). En somme, le participant de cette visite intègre, momentanément, la

perspective de l'entreprise sur ces lieux. Mise à part une mention brève de l'ancien lac, le rapport au monde induit par la visite se rapporte à une vision de la terre perçue comme d'une ressource à extraire, voire d'une marchandise en devenir. Dans ce contexte, l'individu est écrasé face à la capacité productive de la mine présentée comme puissante. Sans surprise, le portrait fait de l'amiante et de cette industrie ne semble pas critique et désintéressé. Considérant que, à la suite de cette visite, une personne irait sur le belvédère afin d'y voir le site, son regard sur celui-ci serait déjà influencé.



Figure 2.5 Faube AtWork, [capture d'écran de la vidéo « Mine Lake Visite 1995 »], 1995, YouTube.
https://www.youtube.com/watch?v=Jfx_tNlyGys

2.7.2 Fonctionnement et composition du belvédère de la mine Canadian Malartic

L'accès au belvédère la mine de Malartic est gratuit, mais n'est ouvert qu'entre 8h00 et 10h30, 12h30 et 14h30, ainsi qu'entre 16h30 et 21h00. Ces brèves fermetures au courant de la journée seraient liées à des questions de sécurité, du fait que c'est à ce moment que la mine procède à des dynamitages. (*Avis et résultats de sautage de MCM*, s. d. ; MUSÉE MINÉRALOGIQUE DE MALARTIC, s. d.) La structure générale

du belvédère est composée d'acier et sa fondation est faite de béton et de remblais (figure 2.3). L'escalier est d'une largeur de 3,30 m et d'une longueur d'un peu plus de 34 mètres, s'étendant sur quatre paliers faits de remblais. Sur chacun de ces paliers d'escaliers se trouvent des fondations de bétons sur lesquelles des poutres d'aciers viennent supporter les escaliers. L'escalier est recouvert d'un toit, alors que la plateforme d'observation ne l'est pas. Cette dernière, délimitée par des garde-corps de 1,50 m de hauteur, couvre une superficie de 12,50 m sur six mètres. Si les plans initiaux montrent que ce toit devait d'abord être fait d'une arche elliptique faite de plaques ondulées d'acier galvanisé, le résultat final montre que l'arche ne sera conservée que pour le toit de la cage d'escalier. Les parties latérales de celle-ci sont munies de baies vitrées (voir figure 2.6). Le belvédère est muni d'un système d'éclairage et d'un système de caméra de surveillance. Quant aux panneaux présents sur la plateforme, lors de mes deux visites des lieux, j'ai pu expérimenter deux agencements. Le premier, aperçu en mars 2022, était composé d'un panneau indiquant les règlements de sécurité et d'un panneau indiquant les informations en lien avec la possibilité de faire une visite guidée de la mine.



Figure 2.6 Alec White, photographie du belvédère de la mine Canadian Malartic, 2022

En octobre 2023, lors de ma seconde visite, j'ai constaté la présence d'un nouveau panneau. Installé sur la rampe côté est, il informe le visiteur sur plusieurs points. Tout d'abord, depuis le 31 mars 2023, c'est l'entreprise minière Agnico Eagle qui est l'unique propriétaire de la mine Canadian Malartic et de la mine Odyssey. Au bas du panneau se trouvent le logo d'Agnico Eagle et celui de la ville de Malartic, en plus d'une invitation à visiter le Musée minéralogique de l'Abitibi-Témiscamingue. En un sens, Agnico Eagle s'introduit aux visiteurs en tant que nouveau propriétaire des lieux et inscrit sa présence au sein du dispositif paysager. La compagnie se présente comme :

Une grande société canadienne d'exploitation aurifère qui produit des métaux précieux à partir d'exploitations au Canada, en Australie, en Finlande et au Mexique. Elle est reconnue mondialement comme chef de file pour ses pratiques sur les plans environnemental, sociétal et de la gouvernance. (Ville de Malartic et Agnico Eagle Mines Limited, 2023)

On explique que ce site est « L'une des plus grandes mines d'or à ciel ouvert en opération au Canada » et que la fosse Canadian Malartic, visible du belvédère, est d'une longueur de 1,8 km, d'une largeur de 1km et d'une profondeur de 360 mètres. C'est ensuite une histoire brève du site qui est détaillée. Le visiteur apprend qu'après plus de dix ans, la phase d'exploitation de la fosse Canadian Malartic s'étant amorcée en juin 2011 s'est conclue le 5 mai 2023. Désormais, le puits servira pour les autres sites miniers environnants de dépôts à stériles et résidus miniers. Or, le visiteur apprend que le site situé à 900 mètres vers la gauche correspond à une nouvelle extension du projet Canadian Malartic. Présenté comme la fosse Barnat, ce nouveau site minier connaîtra un cycle de vie d'exploitation allant d'octobre 2018 à l'année 2029. Grâce à cette inscription dans le temps, le site s'inscrit dans le paysage en indiquant que celui-ci sera, à terme, une fosse légèrement plus petite que la première. Ensuite, c'est la capacité de production du site qui est mise de l'avant. La mine Canadian Malartic s'appuie sur « une flotte de plus de 100 équipements mobiles, dont certains sont les plus gros en région » et qui « opèrent 7 jours sur 7, 24 heures sur 24 » (Ville de Malartic et Agnico Eagle Mines Limited, 2023). Deux modèles de camions sont détaillés selon leurs tailles et leurs capacités de chargement. L'un d'eux est d'une telle puissance que sa pelle pourrait contenir une charge de 60 tonnes, soit l'équivalent du « poids de 40 voitures compactes » (Ville de Malartic et Agnico Eagle Mines Limited, 2023). L'ajout de ce panneau est déjà, en soi, un geste de capture du dispositif paysager et une manière d'orienter celui-ci en un sens qui redéfinit les repères spatiotemporels du paysage présenté à l'usager du belvédère. La dernière partie du panneau introduit dans le paysage un troisième site minier, soit la mine Odyssey, elle aussi opérée par Agnico Eagle. Pour relier le dispositif

paysager à cette mine située à près de 3 km à l'est de Malartic, on invite à observer le chevalement qui s'impose au loin (figure 2.7). D'une hauteur de 93 mètres, cette tour rectangulaire est faite de plus de 4000 mètres cubes de béton et de plus de 2 000 000 de tiges d'acier (*Mine Odyssey*, s. d.). Dans son bulletin d'information de juin 2023, quand Agnico Eagle présente le couronnement du chevalement qui marqué du logo d'Agnico Eagle Mine Odyssey et qui emprunte certains codes esthétiques et symboles chargés pour Malartic et la région, elle explique que ce choix stylistique se veut « un clin d'œil à l'histoire du camp minier de Malartic et au chevalement de l'ancienne mine East-Malartic, tout comme à l'architecture Boomtown que l'on retrouve en ville » (Agnico Eagle Mines Limited, 2023). Par cette intervention paysagère qui mêle des repères esthétiques, symboliques et historiques connus de la population locale, Agnico Eagle inscrit sa présence au sein du paysage culturel local. Or, cette appropriation du dispositif paysager et la construction du paysage se font, certes, par des recours au passé, mais aussi par des références au futur où l'imagination de l'utilisateur est mobilisée dans un exercice de projection. Sur le panneau, on explique qu'éventuellement, la halde à stérile située derrière la fosse Canadian Malartic atteindra une hauteur de 100 mètres et que différentes interventions à l'endroit du site seront assumées par l'entreprise quand cesseront les activités d'exploitation :

Végétaliser toute la surface du parc à résidus, de la halde à stériles ainsi que les autres surfaces industrielles.

Laisser les fosses s'envoyer avec les eaux souterraines naturelles et les précipitations. Ceci assurera le recouvrement des résidus miniers et de la roche stérile entreposée dans la fosse Canadian Malartic provenant de l'exploitation de la fosse Barnat et de la mine souterraine Odyssey.

Sécuriser et redonner un aspect naturel au site et réaliser tous les suivis environnementaux qui nous seront exigés. (Ville de Malartic et Agnico Eagle Mines Limited, 2023)

En somme, ce panneau permet à Agnico Eagle de transmettre au moyen du paysage une représentation de l'espace qui rappelle qu'elle est désormais propriétaire des lieux, qu'elle s'inscrit dans la continuité historique de l'industrie minière locale et qu'elle sera, dans un futur qu'elle projette, toujours en charge d'administrer et de transformer le site que l'on voit du haut de ce belvédère.



Figure 2.7 Alec White, Photographie du site et du chevalement de la mine Odyssey à partir de la plateforme du belvédère de la mine Canadian Malartic, 2022

Composition large

Le belvédère de Malartic a la particularité d'être situé au sommet d'une colline artificielle haute de 15 mètres, d'une largeur au sommet de 10 mètres et d'une largeur au sol de 75 à 100 mètres et qui sert d'écran de protection, sonore et visuel entre la ville et le site minier (Agnico Eagle, 2023; GENIVAR et Corporation minière Osisko, 2008, p. 53). Cette zone tampon et cette butte-écran, respectivement surnommées « parc linéaire » et « mur vert », sont composées de morts-terrains récupérés lors du décapage du sol préalable à l'excavation du puits de la mine et du béton récupéré des fondations des maisons expropriées (GENIVAR et Corporation minière Osisko, 2008, p. 18,28). Quant au terrain sur lequel se trouve le belvédère, un plan consulté laisse croire que celui-ci se trouverait sur la propriété de la mine (figure 2.8).

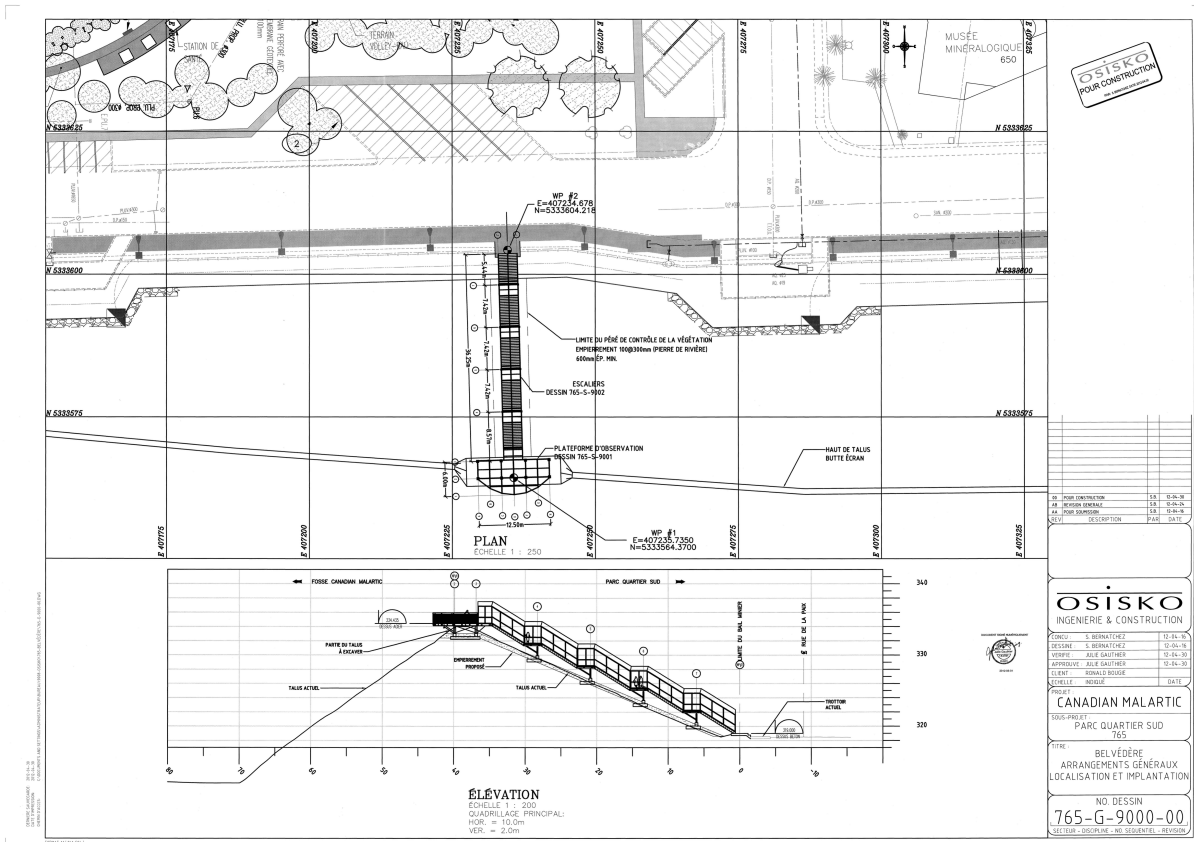


Figure 2.8 Steeve Bernatchez, plan du belvédère de la mine Canadian Malartic, 2012, Ville de Malartic, Malartic, document obtenu dans le cadre d'une communication par courriel avec la Ville de Malartic

La visite organisée de la mine

Deux courtes vidéos en ligne permettent de suivre l'expérience des visiteurs lors de la visite organisée de la mine Canadian Malartic. La première vidéo date du 26 août 2011 et montre un groupe de visiteurs à bord d'un autobus défilant parmi les infrastructures du site. On entend le guide décrire un bâtiment imposant et présenter le convoyeur à minerai en mettant l'accent sur sa longueur de 1.7km (Christian Coulombe, 2011). Lors de la visite, le groupe est invité à observer le site sous différents angles. La fosse est mise en valeur et traversée de plusieurs camions. En terminant, le réalisateur de la vidéo mentionne qu'il se trouve devant le plus gros camion Caterpillar qu'il a vu de sa vie. Questionné à ce sujet, le guide décrit le camion selon ses attributs relatifs à sa taille, sa valeur marchande et à sa capacité de chargement. Il compare la taille de celui-ci à une maison de deux étages, et insiste sur sa capacité de chargement qui pourrait soulever près de 850 personnes ou 20 éléphants (Christian Coulombe, 2011). Publiée le 24 juin 2012, la seconde vidéo montre un groupe de visiteurs réuni dans un entrepôt où s'entassent plusieurs camions. Sur place, le guide explique comment, quand la valeur de l'or est basse, l'entreprise peut choisir d'entreposer la roche extraite en attendant une éventuelle remontée de celle-ci pour procéder à la transformation et à la vente de la ressource (Marc-Antoine Gagnon, 2012). Dans une séquence suivante, on se déplace sur le site où l'excavation du sol a débuté et où s'activent des foreuses et des camions. Le guide explique comment le sol est creusé, comment les camions sont chargés et comment les foreuses impactent le sol. Il souligne l'importance de la coordination et du rythme entre les camions afin que le processus d'extraction soit le plus efficace possible et que l'usage d'ordinateurs et d'un système informatisé participe à cet effort. L'enregistrement vidéo se conclut par de brefs plans montrant un camion déversant son contenu dans un entrepôt, puis un plan fixe sur la réserve à minerai, le convoyeur et le broyeur à roche (Marc-Antoine Gagnon, 2012). À l'instar de la visite organisée de la mine du Lac d'amiante, celle de la mine Canadian Malartic propose une perspective alignée sur celle de l'entreprise, valorisant un rapport au site fondé sur l'exploitation. La mise en valeur de la capacité productive de la mine occupe une place centrale, notamment à travers des comparaisons soulignant sa puissance –en la mesurant, par exemple, au nombre d'humains, d'éléphants ou de maisons qu'elle pourrait transporter.

Le Musée minéralogique de Malartic

Considéré comme faisant partie du dispositif paysager, le Musée minéralogique de Malartic est en soi un dispositif qui détermine l'expérience du belvédère. De plus, considérer le musée dans l'étude du belvédère de la mine est de mise, sachant que l'institution culturelle a publiquement soutenu la réalisation du projet

Osisko Canadian Malartic quand, le 7 avril 2009, elle fit parvenir une lettre officialisant cet appui lors des audiences publiques du BAPE (Musée Minéralogique de Malartic, 2009). Dans cette lettre, on mentionne que le Musée et Osisko Canadian Malartic travaillent déjà à concrétiser un partenariat permettant d'intégrer à l'exposition permanente une partie traitant de la Corporation minière Osisko. Cet ajout au dispositif muséal inclut « deux courtes (2) capsules vidéo d'animation, un montage graphique et l'installation dans l'exposition d'un sismographe fonctionnel. »(Musée Minéralogique de Malartic, 2009). La première capsule vidéo titrée « Aménagement des installations » servira à « démontrer le respect des normes environnementales » de l'entreprise, alors que la deuxième vidéo, « Cycle de vie » du projet permettra de « faire découvrir les différentes étapes de l'exploitation de la mine au cours des 15 prochaines années » (Musée Minéralogique de Malartic, 2009). Quant au montage graphique, celui-ci « sera consacré à la relocalisation des maisons et à la construction des nouvelles infrastructures. »(Musée Minéralogique de Malartic, 2009). Pour ce qui est du sismographe, on explique que, grâce à lui, les visiteurs seront « en mesure de constater après un dynamitage la mesure du mouvement du sol qui sera visible sur un support visuel. » et que cet ajout s'inscrit bien dans le « mandat de bien représenter les réalités géologiques de notre région avec une approche authentique, scientifique et innovatrice. »(Musée Minéralogique de Malartic, 2009). Pour clore cette lettre, on évoque que le « musée de concert avec Osisko prévoit également lors de l'exploitation du gisement d'ériger une tour d'observation en avant du musée pour permettre aux visiteurs d'observer les opérations minières. » et « que le parc linéaire ne sera pas une zone dangereuse et interdite, mais plutôt un secteur de Malartic vivant et enrichissant. » (Musée Minéralogique de Malartic, 2009). Au niveau de son offre, le musée propose trois expositions virtuelles, gratuites et accessibles à partir de son site web. La première offre la possibilité de visiter le musée au moyen d'un enregistrement vidéo dans lequel l'on déambule au travers des différentes salles d'expositions, et ce, en adoptant une perspective à la première personne (Musée minéralogique de l'Abitibi-Témiscamingue, 2021). Accessible depuis 2019, fruit d'une collaboration entre le musée et le ministère du Patrimoine canadien, de la mine Osisko Canadian Malartic, la deuxième exposition virtuelle se nomme « Ruée vers l'or; Des mines, une ville » et présente l'histoire de la ville de Malartic en rapport au développement de l'industrie minière locale et à ses différentes phases d'exploitation à travers le temps (Musée Minéralogique de Malartic, 2019). La troisième exposition se nomme « Roc-d'Or la mal aimée » et se penche sur l'histoire du village de Roc-d'Or, voisin de Malartic, démoli en 1948, du fait qu'il fut jugé illégal par le gouvernement du Québec, jugeant que ces « squatteurs » avaient construit un village sur les terres publiques sans en avoir le droit (Musée Minéralogique de Malartic et Société d'histoire de Malartic, 2021).

Le Parc du Belvédère

Situé en bordure du Parc linéaire, le Parc du Belvédère offre des espaces de jeux, des stationnements pour des véhicules motorisés et récréatifs, un monument et d'anciens artefacts témoignant de l'histoire de l'industrie minière locale (voir figure 2.9). Situé dans la cour du musée et figurant dans le plan initial du Parc du Belvédère proposé par Osisko, ce monument se veut une reproduction à plus petite échelle du chevalement de la mine East Malartic détruit en 2012 par Osisko. Érigé en 2011, il rend hommage à douze mineurs ayant péri lors d'un incendie frappant le puits du chevalement numéro 4 en 1947 (*Portrait de Malartic*, s. d.). Cette action à l'endroit du chevalement East Malartic s'inscrit dans un effort de conservation patrimoniale mené dès 2008 par la Société d'histoire de Malartic pour lequel elle demandera que le chevalement reçoive une citation comme monument historique et qu'il évite, ainsi, la démolition (Société d'histoire de Malartic, 2009). Ce sera finalement l'idée de reproduire le chevalement sous forme de maquette et d'en faire un monument qui sera retenue.



Figure 2.9 [Capture d'écran tirée de Google Earth montrant des artefacts et monuments miniers à Malartic], capture d'écran prise en 2024

Le Parc linéaire

Aménagé au pied de la butte-écran et longeant celle-ci, le Parc linéaire propose une série d'œuvres d'art publiques installées dans des alcôves qui marquent la promenade offerte aux visiteurs. En amont de leur construction, Osisko tiendra à ce que les alcôves orientent le regard des visiteurs et transmettent des éléments historiques, culturels, patrimoniaux et symboliques de la ville (GENIVAR et Corporation minière

Osisko, 2008, p. 224). Quant aux œuvres, commanditées par Osisko Canadian Malartic et réalisées en 2011 par différents artistes régionaux, celles-ci prennent diverses formes, mais toutes représentent, selon différents degrés, des représentations de la communauté locale et de ses liens avec l'exploitation minière passée et actuelle. L'apport des œuvres au sein du dispositif large est évident, ne serait-ce que pour la manière dont elles représentent et partagent au public un certain rapport au lieu et à son histoire. Par exemple, la sculpture *Le Grand Déménagement* de l'artiste abitibien Jacques Baril relativise l'expropriation du quartier Sud en présentant celle-ci comme d'un déménagement, offrant ainsi une interprétation idéologique en phase avec le discours de l'industrie (figure 2.10). Fait d'aluminium et érigé sur une base en ciment et en pierre de mine, cet ancrage témoigne au sens propre comme au sens figuré, d'une conception des lieux et de son histoire qui place l'exploitation minière comme fondement de la communauté. Le présentoir introduit l'œuvre comme suit :

Une œuvre érigée comme une stèle qui raconte l'histoire d'un grand déménagement. Deux cylindres imbriqués l'un dans l'autre sont là, témoins de cette histoire. L'un illustre la disparition d'un monde et l'autre, la naissance d'un nouveau monde, les deux étant issus du même lieu, mais déplacés dans l'espace et le temps. La signature de ces mondes s'inscrit dans la transparence des formes et de l'influence des unes sur les autres. (Baril, 2011)

D'une manière similaire, la sculpture *Cyclopes*, réalisée par les artistes Patrick Bernèche et Christian Leduc, traite de l'expropriation comme d'un déménagement, alors que sont représentés sous forme de boîtes de déménagement les anciennes institutions et bâtiments impactés par le projet minier d'Osisko. Le centre de l'œuvre fait d'or renvoie à l'industrie minière locale et pose l'industrie minière locale comme noyau concentrique autour duquel l'urbanisme, le passé et le futur de la communauté se développent (figure 2.11). De plus, réparties aux alentours du centre, le détachement des boîtes se fait selon la métaphore du vent qui souffle, amenant ainsi une lecture naturalisant la transformation de ces lieux par l'industrie minière. L'œuvre est décrite ainsi :

L'œuvre, constituée de 25 panneaux d'aluminium disposés sur différents axes de profondeur pour évoquer des boîtes de déménagement, rappelle les institutions qui se trouvaient auparavant sur l'emplacement de la fosse de la minière Osisko et qui ont dû être reconstruites. Les anciens bâtiments sont disposés comme des pétales de fleurs autour d'une concentration de pépites d'or. Le temps venu de démolir les institutions est représenté par le vent qui souffle l'or vers l'avenir, soit les nouvelles institutions. Ces dernières sont regroupées de façon aléatoire pour créer une forme originale pouvant représenter un vaisseau spatial ou une construction futuriste. Dans le ciel, l'or est mêlé au logo schématisé de la Ville. Ces nouvelles institutions symbolisent le renouveau social de la ville de Malartic. Le bas de l'image présente

la roche, source du nouvel essor de Malartic, sur laquelle les citoyens sont ancrés. (Bernèche et Leduc, 2011)

Sous un même registre, la sculpture *La batée* de l'artiste Jim Couture offre une représentation de la communauté de Malartic et des liens historiques, actuels et futurs qu'elle entretient avec l'industrie minière (figure 1.11). Son travail est présenté comme tel :

Outil rudimentaire en forme d'écuelle du chercheur d'or depuis l'Antiquité. Sur mon pourtour, quelques scènes symbolisent le passé; c'est un hommage aux hommes et aux femmes qui se sont impliqués dans le domaine minier. En mon centre, un miroir de laiton, comme un grand lac d'or dont l'écrin serait composé de kilomètres de chemins, reflétera votre image, puis avec le temps, l'image de toute une société. Dans ma moitié supérieure, une scène stylisée représente une vue panoramique de la région de demain, l'ampleur des capacités humaines et techniques ainsi que la richesse de nos ressources. Je suis la batée, un hommage au courage et à l'audace des hommes d'hier et d'aujourd'hui. (Couture, 2011)

Ici, la batée réalise un procédé esthétique qui pose un rapport idéologique au temps et à l'histoire. En incorporant douze plaques en métal sur lesquelles se trouvent différentes gravures représentant les différentes phases de l'exploitation minière, l'artiste représente l'activité productive selon deux mouvements. Le premier étant celui qui va de l'exploration à l'extraction pour se terminer à la transformation de la ressource extraite sous forme de lingots. Le deuxième mouvement se rapporte au développement technique du mode de production et d'extraction. De la passoire de l'orpailleur au travail manuel des mineurs creusant le sol à l'aide de pioches, on assiste à l'introduction de la chimie, de la machinerie et des infrastructures permettant l'atteinte des niveaux de productivité et d'extraction d'aujourd'hui. L'œuvre renvoie donc au public une représentation partielle de l'histoire locale et de l'industrie, de sorte que le « moteur » historique en ces lieux correspond à la capacité productive de l'industrie. En somme, c'est le capital minier qui est l'acteur central de l'histoire, et ce, au détriment d'autres acteurs ou groupes potentiels. Ensuite, tout au bout de la promenade se trouve un espace où sont rassemblés les panneaux de signalisation des rues et des maisons détruites par le projet d'Osisko Canadian Malartic. Ainsi, ces panneaux rectangulaires d'acier se retrouvent fixés en pointant vers le bas, rappelant l'image d'un drapeau en berne (figure 2.13). Dans ce cas, l'expropriation emprunte un caractère culturel avec la célébration en plusieurs étapes de la « mort » du quartier sud. D'une certaine manière, en plus de le ritualiser, rattacher ces destructions à la mort vient naturaliser le phénomène d'expropriation – la mort comme phénomène naturel et comme passage ritualisé de l'expérience humaine – et non en souligner le caractère arbitraire et politique des décisions et des événements ayant frappé la communauté locale.



Figure 2.10 Alec White, [photographie de la sculpture de Jacques Baril « Le Grand Déménagement » (2011) située dans le Parc linéaire de Malartic], photographie de 2024



Figure 2.11 Alec White, [photographie de la sculpture de Patrick Bernèche et Christian Leduc « Cyclopes » (2011) située dans le Parc linéaire de Malartic], photographie de 2024



Figure 2.12 Alec White, [photographie de la sculpture de Jim Couture « La batée » (2011) située dans le Parc linéaire de Malartic], photographie de 2024



Figure 2.13 [Capture d'écran tirée de Google Street View montrant une installation regroupant d'anciens poteaux de signalisation du quartier sud dans le Parc linéaire de Malartic], capture d'écran prise en 2024

CHAPITRE 3

ARCHÉOLOGIE DES SITES DE LA MINE DU LAC D'AMIANTE ET DE LA MINE CANADIAN MALARTIC

Dans ce chapitre, je propose de réaliser l'archéologie du site de mes deux cas d'études. Pour ce faire, je reconstituerais de manière synthétique l'histoire des deux sites miniers tels qu'ils sont perceptibles depuis le haut de leur belvédère. Faire l'archéologie des sites vise moins à retrouver l'état originel de celui-ci – son origine – que d'identifier le principe – son archè – commandant les interventions et les transformations faites à son endroit. Ces interventions renvoient aux « *doings* » de Mitchell qui, selon lui, fondent le binôme paysage-pouvoir et qui, en ce sens, se rapportent aux rapports de subjectivations qui découlent de la construction du site et du paysage. Pour cet exercice, comme la documentation historique varie pour chacun des sites étudiés, je me rapporterai à des repères historiques différents pour construire mon analyse. L'histoire du site de la mine du Lac d'amiante se détaille sur une période plus vaste avec une attention plus soutenue à l'occupation autochtone du territoire et à une considération pour des composantes liées à la biodiversité, à la géologie et à l'aspect matériel de celui-ci. Pour ce qui est de Malartic, j'ai surtout porté mon attention sur la période allant du début de l'exploitation minière du site de la mine Canadian Malartic et de ses environs, ainsi que sur les événements entourant l'imposition du projet Osisko Canadian Malartic, de 2004 à 2012, en mettant l'accent sur les rapports conflictuels entre certains colons et l'industrie.

3.1 Construction du site de la mine du Lac d'amiante

Géologie et histoire naturelle – 750 millions d'années AA

Dans son livre *A town called Asbestos*, l'historienne Jessica van Horssen retrace l'histoire de la ville d'Asbestos et des relations que la communauté, l'entreprise minière et l'amiante ont nouées dans l'histoire de cette ville minière située à près de 70 km de Black Lake (Van Horssen, 2016). D'entrée de jeu, elle évoque la temporalité propre à l'espace géologique sur lequel émergeront, des centaines de millions d'années plus tard, une mine et une ville vouée à l'extraction de l'amiante. Ces dépôts d'amiante situés dans le sud-est du Québec seraient le résultat d'événements tectoniques majeurs ayant eu lieu il y a 750 millions d'années auparavant et qui aboutira à la formation de la chaîne de montagnes des Appalaches dans lesquelles apparaîtront des veines d'amiantes (Van Horssen et Wynn, 2016, p. 17). Quant au sol de la région de Thetford Mines et de Black Lake, il est souvent recouvert d'un mélange de sable, de limon, d'argile, de pierres et de cailloux hérités de la fonte des glaciers amorcée il y a 14 500 ans. (Institut

québécois de recherche sur la culture, 2003, p. 30). Ce retrait des glaces laissera place au développement de la biodiversité sur le territoire. On note que le secteur de Thetford Mines Black Lake se compose d'une forêt de croissance ancienne, qui comprend le merisier, le pin blanc, le sapin, l'épinette noire, le genévrier, le bouleau blanc, l'érable rouge, l'aulne vert, ainsi qu'une variété de fougères (Institut québécois de recherche sur la culture, 2003, p. 30). Cette flore riche était accompagnée d'une faune variée, comprenant le castor, le cerf de Virginie, l'orignal, la truite, le saumon, le cougar de l'est, la tourte, ainsi que plusieurs autres oiseaux (Institut québécois de recherche sur la culture, 2003, p. 64-65).

W8banaki et Ndakina – période précoloniale

Le territoire jusqu'ici décrit est habité par la nation W8banaki et se nomme Ndakina. Les frontières s'étendent de l'actuel Centre-du-Québec, jusqu'à la rive sud du fleuve Saint-Laurent, en allant au sud dans l'actuel territoire de l'État du Maine des États-Unis pour englober toute la péninsule de l'Est. Les ancêtres des W8banakiak habitaient le territoire depuis des millénaires, considérant que des fouilles archéologiques montrent que des traces de présences humaines allant jusqu'à 12 500 ans avant aujourd'hui (*Histoire de la Nation*, s. d.). À partir de 3000 ans (AA), une régionalisation des groupes W8banaki s'opère entre ces groupes semi-nomades qui se déplacent sur le territoire en fonction des saisons et des disponibilités des ressources fauniques, halieutiques, floristiques et lithiques. Vers 800 ans, AA se développe de manière disparate la pratique de l'horticulture chez certaines communautés, amenant un degré de sédentarisation pour celles-ci (*Histoire de la Nation*, s. d.).

Période coloniale du 17^e -19^e siècles

C'est avec l'imposition du régime colonial que le territoire entrera dans une phase de profondes transformations. L'introduction de nouveau pathogène provoquera l'éclosion de pandémies qui, avec l'introduction de nouveaux rapports économiques et politiques, ainsi que de nouveaux conflits militaires, conduira à une décimation de la population autochtone. Agissant comme une zone tampon entre la France et l'Angleterre, toutes deux intéressées par l'appropriation et l'exploitation des ressources du territoire, le Ndakina sera transformé par le fait colonial. Celui-ci entraînera un découpage arbitraire des frontières, la division du territoire en seigneuries ou en cantons et l'imposition de nouveaux rapports de propriété et de production. Cela enclenchera un processus important d'anthropisation et de privatisation du territoire des W8baniak (*Histoire de la Nation* s. d.). De l'Acte constitutionnel de 1791 au 19^e siècle, l'accès aux ressources à la base de l'alimentation des W8banakiak diminuera de plus en plus. Dans ce processus de

dépossession, l'État concèdera des terres sous forme de *réserves indiennes* aux communautés autochtones du territoire. La plus près du secteur de Black Lake est la réserve de Coleraine et couvre un total 8,09 km². Or, elle sera en place de 1847 à 1933, du fait que les colons empiétaient de plus en plus sur la réserve et commettaient des vols de bois et des coupes illégales sur celle-ci (Histoire de la Nation, s. d.). En sommes, le rapport colonial conduit à l'effritement des rapports à l'espace et au temps alternatifs et antérieurs à lui. Au niveau de la faune, des espèces comme la tourte et le cougar de l'Est se retrouvent éteintes ou presque, tout comme le seront la truite et le saumon. La population du castor diminuera aussi drastiquement, alors que des oiseaux migrateurs, comme le canard ou l'oie blanche cesseront presque complètement de s'arrêter dans les environs (Institut québécois de recherche sur la culture, 2003, p. 64-65). Ainsi, la chasse, l'exploitation des forêts et bientôt la multiplication des projets miniers ne feront que réduire de plus en plus, si ce n'est pas de les effacer, les habitats floristiques, fauniques et humains alternatifs au projet colonial d'exploitation du territoire.

20^e siècle : le temps des expropriations et des destructions

Au courant du 20^e siècle, dans le secteur entourant le site de ce qui deviendra la mine du Lac d'amiante, une série d'évènements confirme la mainmise du capital minier sur le territoire. Alors que la présence de villages et de villes ne date que de la fin du 19^e siècle, plusieurs colons seront expropriés et verront leurs maisons détruites ou déplacées pour libérer le sol que des entreprises minières souhaitent exploiter. Ainsi, à la demande de la mine British Canadian, entre 1930 et 1938, le village de Hopper est détruit (Cinq-Mars, 2005, p. 26-27). Plus tard, en 1952, la même entreprise exigera l'expropriation des maisons de la rue Saint-Patrick de la ville de Black Lake. En 1964, le village de Johnson sera rasé, suivi de celui de Crabtree en 1968. Les maisons seront remorquées et les colons relocalisés à Black Lake dans le quartier Laplante (Cinq-Mars, 2005, p. 26-27). Le 20 décembre 2016, le *Centre d'archives de la région de Thetford* publie sur sa page Facebook une photo en lien avec l'expropriation des 14 maisons du village de Crabtree. Dans la description accompagnant l'image publiée, les propriétaires des maisons montrées sur la photo sont nommés. Malgré cette reconnaissance, la section des commentaires se voit animée de personnes qui contestent l'image, allant jusqu'à identifier les personnes à qui appartiendraient certaines maisons. D'autres indiquent l'emplacement à Black Lake où certaines de ces maisons furent remorquées, alors que certains en profitent pour signifier leur souvenir de cette expropriation (voir figure 3.1). Ensuite, une autre publication du *Centre d'archives de la région de Thetford* datant du 19 décembre 2016 montre une photographie sur laquelle on aperçoit une partie du village de Hopper en 1920. C'est alors qu'un individu du nom de Peter Johnston commente et partage quatre photographies tirées d'un album de 1918 appartenant à son grand-

père. Sur celles-ci, on obtient une perspective sur le lac Noir et sur le village d'Hopper (voir figure 3.2). Selon moi, bien que modestes, ces interventions sur ces publications Facebook témoignent d'un lien réel des colons à l'endroit de ces anciens espaces que leurs ancêtres voulurent habiter, tout comme elles témoignent d'une certaine mémoire collective, fragile, mais vivante. Cela dit, ma remarque à l'endroit de cette incapacité pour les colons à habiter le territoire n'est pas adressée dans le but de revendiquer à leurs égards un droit à l'appropriation du territoire qui découlerait d'une ancienneté ou d'une appartenance, faisant abstraction de la dépossession territoriale des autochtones. Dans mon approche, le but est de témoigner d'une condition de dépossession, voire d'aliénation qui, bien qu'elle frappe à un niveau bien inférieur à celui des peuples colonisés –les Premières Nations–, caractérise la subjectivité des colons et mérite d'être étudiée dans un travail comme celui-ci. Au final, cette série d'expropriations et de démolitions des premiers milieux de vie des colons illustre le rapport de dépossession inhérent à la condition du colon face à l'entreprise extractiviste pour laquelle il travaille. En tant que classe, les colons de Black Lake et de ses environs possèdent une certaine conscience d'eux-mêmes, ne serait-ce que dans la mémoire des lieux, mais leur capacité à les habiter est, elle, minime. Leurs subjectivités découlant de leurs brèves présences en ces villages se verront rapidement cassées par le rapport colonial qu'impose l'industrie minière.

Du lac Noir au Lac d'amiante

À l'origine, sur le site occupé actuellement par l'imposante fosse à ciel ouvert qui caractérise le site de la mine du Lac d'amiante, se trouvait le lac Noir. Or, en 1947, un homme du nom de A.T Ward obtient les droits miniers lui donnant accès au sous-sol du lac et entreprend des travaux d'exploration pour ensuite revendre ses titres à l'entreprise américaine United Asbestos Corporation Limited. Peu après, la présence d'un important gisement d'amiante situé sous le lac est confirmée et la mine Lake Asbestos sera créée (Cinq-Mars, 2005, p. 24-25). En 1953, dans l'optique de vider le lac pour en exploiter le sous-sol, la Lake Asbestos réalise un plan pour le détournement de la rivière Bécancour et pour l'ajout d'un barrage sur l'étang de Stater. Le barrage sera construit en 1954. De plus, la Lake Asbestos aménagera des bassins de sédimentation afin de limiter les conséquences du déversement de 30 000 000 de verges cubes de boue issue de la vidange du lac Noir. Amorcé en 1955, l'assèchement du lac Noir se fait à l'aide d'une drague surnommée *Fleur-de-Lys*, fort probablement en référence au symbole nationaliste québécois (Cinq-Mars, 2005, p. 24-25). Les travaux de drainage s'achèvent en 1958 et officialisent le passage du lac Noir à celui du site de la mine du Lac d'amiante. Dès lors, le site se voit totalement évacué de toute faune, flore, de plan d'eau, d'habitations de colons, références toponymiques ou autres références culturelles, bref de

tout repère avec lesquelles les sujets se sont ou auraient pu se rattacher, dégageant ainsi des rapports de subjectivations envers le monde alternatif au rapport colonial de l'extraction industrielle de l'amiante.

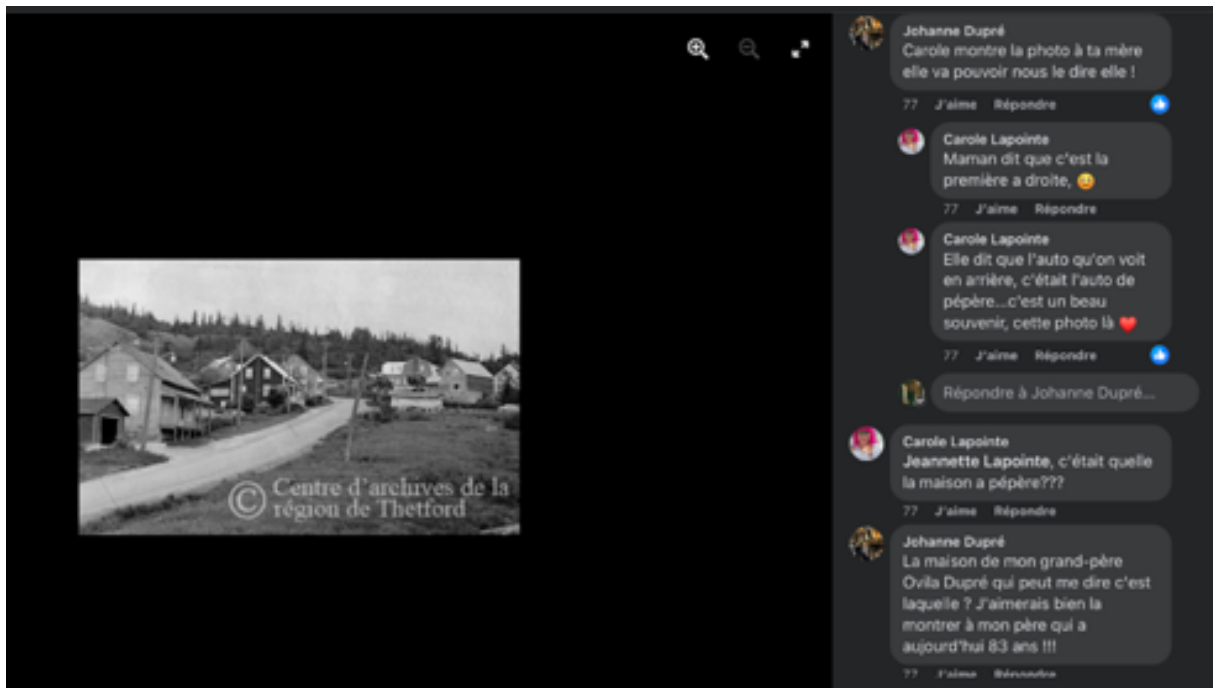


Figure 3.1 [Capture d'écran d'une publication Facebook au sujet du village de Crabtree publiée en 2016 par le Centre d'archives de la région de Thetford], capture prise en 2023



Figure 3.2 [Capture d'écran d'une publication Facebook au sujet du Village d'en bas publiée en 2016 par le Centre d'archives de la région de Thetford], capture prise en 2023

Inauguration du belvédère

Le 8 octobre 1991, une cérémonie officielle rassemble plusieurs figures politiques locales et nationales. Sur place, en plus de plusieurs maires de la région et d'une centaine d'invités, on retrouve Roger Lefebvre, député local du comté de Frontenac, André Vallerand, ministre québécois du Tourisme, Fernand Huot, préfet de la municipalité régionale du comté de l'Amiante ainsi que Jean Dupéré, président de la mine LAB Chrysotile. Ces personnalités sont rassemblées pour immortaliser, le temps d'une photo, la coupe du ruban et pour ainsi marquer l'inauguration du belvédère de la mine du Lac d'amiante (figure 3.3). Pour clore la cérémonie, les gens sur place assistent à un « spectaculaire dynamitage » de plusieurs charges d'explosif qui déplaça près de 140 000 tonnes de minerai au creux de la fosse (Marcoux, 1991). Dans les jours qui suivent, la presse souligne l'évènement. « Un rêve devenu réalité », titre le *Courier Frontenac* du 14 octobre (*Un rêve devenu réalité*, 1991). Le quotidien *Le Soleil* de Québec l'annonce avec l'article « Une porte d'entrée sautée : La région de l'Amiante », dans lequel on rapporte les dires du ministre André Vallerand, qui affirme que le belvédère « offre une superbe vue de plongée du puits à ciel ouvert de la

mine d'amiante le plus développé, le mieux organisé, et le plus rentable au monde » (Marcoux, 1991). Le journaliste du *Courrier Frontenac*, Ian Bussièrès, écrira un article intitulé « Le belvédère enfin inauguré » dans lequel il explique que cette nouvelle construction permettra de « revaloriser l'industrie minière et de donner aux citoyens de l'Amiante un sentiment d'appartenance et de fierté » (Bussièrès, 1991a). Une semaine plus tard, le même journaliste publiera l'éditorial « Un autre « plus » pour la région », écrit à la première personne du pluriel, dans lequel il louange l'ajout de cette nouvelle infrastructure pour la région, évoquant ainsi une communauté dont il fait partie et à qui bénéficierait l'ajout du belvédère (Bussièrès, 1991b). Je note que cet appel au *Nous* inclut les gens du pays de l'Amiante différents des *Autres* qui sont « les gens de l'extérieur, qui ne sont pas habitués de voir les paysages de L'Amiante [et qui] sont encore plus impressionnés par notre mine à ciel ouvert. » (Bussièrès, 1991b).

La visite du belvédère par différentes figures politiques ne s'est pas limitée à la cérémonie d'inauguration. J'en note deux qui m'apparaissent significatives d'un point de vue symbolique et politique. Tout d'abord, il y a cette photographie réalisée en 1994 sur laquelle on voit le premier ministre du Québec, Jacques Parizeau, visiter le belvédère (figure 3.4). Notons que c'est lui qui, dès l'élection du premier gouvernement du Parti Québécois en 1977, sera chargé de diriger le projet de nationalisation de l'industrie de l'amiante (Shields, 2012). En 1981, l'État québécois aura sa société d'État, la Société nationale de l'amiante. Toutefois, le projet se soldera par un échec et l'entière participation en parts d'entreprise de l'État québécois sera revendue au privé en 1992 (Shields, 2012). D'ailleurs, en 1994, quand Parizeau est élu chef du Parti Québécois, il conduira le mouvement indépendantiste québécois dans un second processus référendaire sur la souveraineté du Québec. Sur cette photo, c'est le sujet politique Parizeau qui est l'acteur central de l'image. Le cadrage montre non pas le site de la mine d'amiante du Lac, mais le regard de l'homme politique sur le site. Le belvédère apparaît dégagé de son caractère récréatif et de sa vocation touristique. C'est la fonction politique qui se manifeste sans ambiguïté. Dans la même veine, une autre visite, peut-être moins importante, est celle faite par une autre figure du mouvement indépendantiste québécois, Gilles Duceppe, chef du Bloc Québécois, que l'on voit poser aux côtés de Jean-Guy Chrétien, député local, et du syndicaliste André Brochu (figure 3.5). La visite du belvédère et la prise de photographies face à celui-ci permettent de constater que cette *belle vue* est une médiation par laquelle ces sujets transitent pour souligner une forme de reconnaissance et d'accorder une valeur à ce que le belvédère et son paysage représentent.



Figure 3.3 Auteur inconnu, Inauguration du belvédère d'observation situé à la mine du Lac d'amiante, 1991, Photographie (17641), Centre d'archives de la région de Thetford - Fonds Courrier Frontenac, Thetford Mines



Figure 3.4 Jean-Charles Poulin, Visite de Jacques Parizeau à la mine Lac d'amiante du Québec, 1994-1996, Photographie (26127), Centre d'archives de la région de Thetford – Fonds Jean-Charles Poulin, Thetford Mines



Figure 3.5 André Brochu, Groupe de personnes devant l'observatoire de la mine Lac d'amiante, 1998, Photographie (22511), Centre d'archives de la région de Thetford - Fonds André Brochu, Thetford Mines

Le site aujourd'hui

En aout 2009 survient un glissement de terrain emportant avec lui une partie de la route 112 longeant le puits de la mine du Lac d'amiante. L'évènement conduira à la fermeture définitive du belvédère située sur la même route à quelques mètres de là. Quant à elle, la mine du Lac d'amiante, propriété de *LAB Chrysotile*, fermera définitivement le 13 novembre 2011. Malgré l'espoir d'une relance de l'industrie de l'amiante, près de 350 employés seront licenciés. En 2018, le gouvernement du Canada interdit la production et de la vente de l'amiante et de tous produits dérivés. Pour l'industrie de l'amiante, cela viendra conclure l'épisode de déclin amorcé au tournant des années 1970 (Bussières, 1991). Lors d'une sortie terrain en mars 2022, j'ai pu me rendre sur ladite route 112, ainsi que sur le belvédère du Lac d'amiante. La route est à l'abandon et l'on voit germer à travers l'asphalte quelques brindilles d'herbes (figure 3.6). Une longue clôture délimite l'accès au site de l'ancienne mine et un poteau d'électricité est laissé au sol (figure 3.7 et figure 3.8).



Figure 3.6 Alec White, photographie d'une partie de la route 112 fermée, 2022



Figure 3.7 Alec White, photographie de la clôture de LAB Chrysotile, 2022



Figure 3.8 Alec White, photographie de la chaussée de la route 112, 2022

Quant au belvédère, il tient toujours en place, mais, outre la structure générale de celui-ci, tout est cassé ou disparu. La rampe est dénudée de ses baies vitrées, tout comme le sont les trois supports en acier qui accueilleraient jadis les lunettes de « longue-vue » permettant de regarder de plus près le site minier tout en bas. Au plafond, le système d'éclairage est hors service, et, sur les murs, on ne trouve plus aucune trace de panneaux explicatifs ou informatifs, à part quelques graffitis laissés par des inconnus (figure 3.9). De son côté, le site reste évacué de toute présence humaine ou industrielle. Au fond de la fosse, l'eau a repris sa place, si bien que l'on pourrait croire à un retour du lac. Les berges saillantes et en angle, faites de roches, ainsi que les haldes à stériles contrastent avec les montagnes vertes au loin (figure 3.10). Cela dit, aujourd'hui, si le capital minier a déserté les lieux, les traces laissées par l'industrie se font toujours sentir localement. Par exemple, en 2015, un mémoire déposé par *Le regroupement des 4 lacs* témoigne des conséquences issues du dragage du lac Noir qui sévissent encore aujourd'hui. Le titre du mémoire est clair : « Le lac à la Truite d'Irlande en voie de disparition » (Le regroupement des 4 lacs, 2015). Suite au vidange du lac en 1955, les lacs William et Joseph subiront un ensablement majeur. Or, des décennies plus tard, c'est le lac à la Truite qui est en proie à une accumulation de sédiments, de sables et d'éléments toxiques qui menacent l'intégrité du plan d'eau. En 2015, le niveau d'eau du lac était de deux mètres. Il était considéré comme étant dans un état de vieillissement prématuré. Or, un résident relaté dans le mémoire affirme qu'il y a 60 ans, la profondeur du lac était de 7,7 à 9,2 mètres. Celui-ci se composait d'une quantité généreuse de poissons, dont la truite (DesRochers et coll. 2015, p. 1-3).



Figure 3.9 Alec White, photographie montrant l'intérieur du belvédère de la mine du Lac d'amiante, 2022



Figure 3.10 Alec White, photographie montrant la vue obtenue du belvédère de la mine du Lac d'amiante, 2022

3.2 Construction du site de la mine Canadian Malartic

Transformations du territoire, développement urbain et destructions de milieux de vie au XXe siècle

Anicinape Aki est le nom du territoire habité par les Anicinapek –Algonquins– depuis des millénaires et qui, jusqu’à ce jour, demeure non cédé à quelconques autorités coloniales canadiennes ou québécoises. Avant la colonisation européenne, la Nation Anicinapek se divise en petites bandes nomades qui fréquentent le territoire et vivent en autosuffisance en retirant du territoire les ressources fauniques et florales nécessaires (Maurice J Kistabish dans Bousquet, 2016, p. 11). Le territoire de ce qui deviendra Malartic est composé d’une forêt dense et d’un sol marécageux. Or, avec l’arrivée progressive des quatre mines, l’aménagement du terrain, la construction de bâtiments, le dégagement d’espaces résidentiels et industriels, en plus d’importants besoins en bois des mines, une transformation radicale du paysage s’opère (St-Jarre et Dumas, 2021, p. 33). La forêt est coupée à blanc et des parts importantes du territoire sont recouvertes de résidus miniers qui prennent la forme d’une boue que l’on surnomme « slam » ou « slime » et qui se veut le rejet obtenu du traitement par cyanure de la roche extraite. Fortement toxiques, leurs présences sur le territoire donnent lieu à une contamination empêchant toutes formes de vie de s’y développer (St-Jarre et Dumas, 2021, p. 33). Déjà, pour les autochtones, le rapport colonial affecte leur capacité à habiter le territoire en venant détruire et polluer, ce qui, peu de temps avant, assurait leur approvisionnement en ces lieux. Ensuite, sur le plan de 1945 mentionné au chapitre 1 (figure 1.1), on voit le *Malartic Creek* qui traverse la ville tout au long de la rue pionnier. Pollué et générant des nuisances pour les colons qui le côtoient, il sera détruit de 1944 à 1949 (St-Jarre et Dumas, 2021, p. 63). En sommes, en moins de 20 ans, le territoire est drastiquement altéré par la colonisation du secteur et par le développement de l’industrie minière. La mise en production des mines et l’édification progressive de l’espace urbain conduiront à la destruction quasi totale de toutes biodiversités. Ainsi, l’espace « découvert » est rapidement approprié et transformé par l’imposition des rapports coloniaux et des rapports de production et de propriété. Cela permet au capital minier d’extraire les ressources convoitées pour les années, voire les décennies, à venir. En quelque sorte, ces champs de boues et de poussières contaminées définissent l’occupation coloniale du territoire (figure 3.11). Par son emprise sur le sol qu’elle traverse, la *slam* se pose en extension de l’industrie minière. Elle nuit à l’occupation du sol par d’autres formes de vie –la faune comme la flore–, mais freine aussi le développement d’autres rapports au territoire que certains pourraient vouloir développer. À cet effet, des litiges en lien avec cette contamination du sol ont émergé au courant de la deuxième moitié du XXe siècle. Par exemple, de 1947 à 1952, un conflit survient du fait que ces boues, quand elles s’asséchaient, le vent en venait à transporter ces poussières

toxiques sur les résidences des environs (St-Jarre et Dumas, 2021, p. 113). Ensuite, en 1948, des colons proposent de réaliser un ensemble résidentiel au sud de la ville. Or, le site envisagé par les colons est contaminé par ces résidus miniers et, sans vouloir restaurer ce sol, la mine Canadian Malartic explique qu'il serait tout simplement impossible de construire des habitations sur cette zone. Le niveau d'acidité de la terre est tel que la tuyauterie en viendrait à se dissoudre (St-Jarre et Dumas, 2021, p. 83). Un autre événement soulignant une dynamique similaire survient quand, en 1980, des résidents installés à proximité du gisement de la Canadian Malartic notent des fissures sur leurs maisons et des affaissements à certains endroits sur leurs terrains. C'est alors qu'ils apprennent que l'entreprise *Lac Minerals* procède à des forages souterrains et que l'épaisseur du sol séparant leurs maisons des galeries souterraines est trop mince pour être sécuritaire. Devant un effondrement éminent, l'État québécois ordonne l'évacuation de 63 personnes logées dans 12 maisons. L'expropriation sera complétée en 1981. À l'époque, Marcel Boutin, alors maire de Malartic, souhaitait aller plus loin en expropriant 82 autres résidences du quartier afin que l'espace soit libéré pour que la *Lac Minerals* exploite une mine à ciel ouvert. Ce souhait ne se réalisera pas (St-Jarre et Dumas, 2021, p. 112-113).

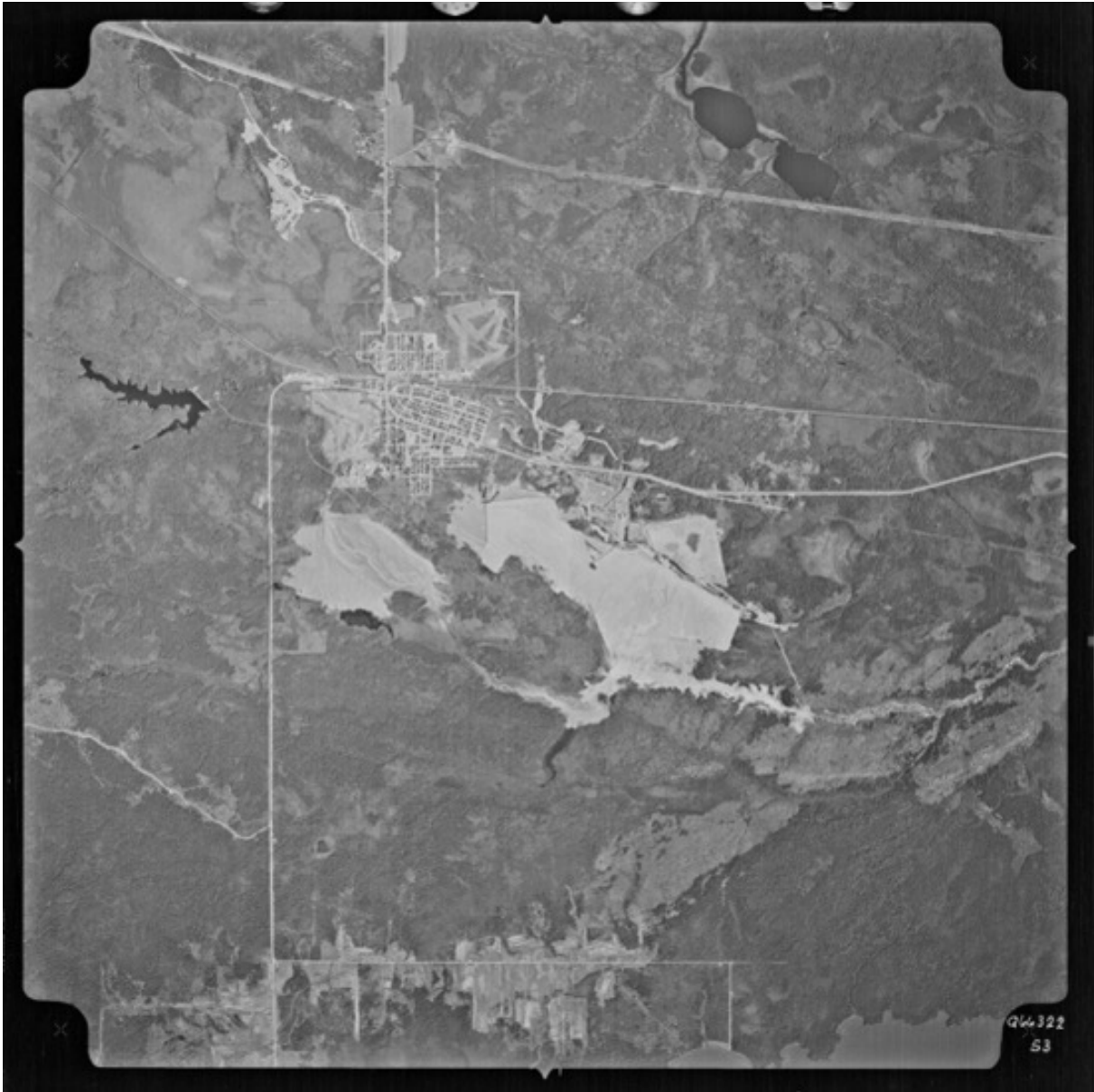


Figure 3.11 Ministère des Ressources naturelles et des Forêts, [photographie aérienne de Malartic], Q66322 (053), 1966, Québec

L'ère Osisko Canadian Malartic ; de 2004 à aujourd'hui

En octobre 2004, la compagnie canadienne *Osisko Exploration* devient propriétaire d'une partie importante du gisement Canadian Malartic pour la somme de 80 000\$ payée aux mains du syndicat de faillite des *Mines McWatters*, qui détenait alors le gisement. *Osisko Exploration* achètera les autres titres miniers des alentours, devenant ainsi propriétaire de l'ensemble du terrain appartenant historiquement à

la Canadian Malartic, la East Malartic et la Sladen Malartic (St-Jarre et Dumas, 2021, p. 121). Pour les deux années qui suivent, *Osisko Exploration* entreprend des forages sur le sol de sa nouvelle propriété, et ce, parfois même au travers des rues et des maisons du quartier sud. Près de 900km d'échantillons de minerai seront extraits par les foreuses d'Osisko. Au total, trois foreuses seront déployées pour ces travaux et, déjà, le bruit généré, la poussière et les vibrations causeront des nuisances aux locaux (St-Jarre et Dumas, 2021, p. 121). Le 19 mai 2006, Osisko Exploration convoque la population locale pour une rencontre au sein de l'église Saint-Martin-de-Tours. Le projet de mine à ciel ouvert Osisko Canadian Malartic est annoncé, comme l'est la destruction du quartier sud. Les élus locaux et le gouvernement du Québec accueillent positivement l'annonce (St-Jarre et Dumas, 2021, p. 122-123). Dès 2008, alors qu'Osisko n'a toujours pas reçu la permission d'exploiter son gisement, l'entreprise négocie déjà avec les propriétaires les compensations relatives à leur expropriation. Les propriétaires peuvent, soit vendre leur maison à l'entreprise pour qu'elle soit ensuite rasée, soit, dans la mesure du possible, la faire remorquer sur un nouveau terrain ailleurs en ville ou dans la région. Certains colons sont satisfaits des négociations et de cette expropriation, d'autres se sentent trahis. Face à un marché immobilier plus dispendieux que celui de Malartic, certains se retrouveront à devoir s'endetter auprès de la banque pour s'acheter une nouvelle maison et d'autres deviendront locataires. Des familles dites pionnières vont choisir de vendre et de quitter la ville (St-Jarre et Dumas, 2021, p. 124-125). Le 9 juillet 2008, les premières maisons du quartier sud sont remorquées vers le nouveau quartier au nord de la ville. L'événement attire la curiosité des citoyens et le tout est filmé par certains, dont des médias et par une représentante de la ville. Le montage et le partage de ces images sous forme de reportages, de documents ou d'émissions participent à une sorte de spectacularisation du processus d'expropriation. Le Musée minéralogique va lui aussi réaliser une courte capsule vidéo pour souligner l'ensemble du processus de remorquage des maisons (Musée minéralogique de l'Abitibi-Témiscamingue, 2017). La vidéo se divise en deux temps. La première partie s'attarde à la phase de déplacement des maisons. Dans le premier plan, on voit un marteau-piqueur démolir les fondations d'une maison. À l'écran, on peut lire : « RELOCALISATION ». On voit ensuite des hommes accoudés sur les fondations d'une maison, alors que sa partie supérieure, prête à être déplacée, se trouve sur une remorque. Le matin du 9 juillet 2008 est introduit et s'en suit différentes images de maisons remorquées vers un terrain de terre et gravier. S'appuyant sur une musique aux airs de célébration ou de triomphe, le plan s'ouvre avec « QUARTIER NORD FIN 2009 », suivi par des images d'un quartier ensoleillé où la pelouse verte, l'asphalte neuf et les trottoirs ornent le nouveau quartier où les expropriés furent relocalisés (Musée minéralogique de l'Abitibi-Témiscamingue, 2017).

Le paysage au cœur du BAPE :

Lors des audiences publiques, différents citoyens, groupes et associations seront invités à partager leurs avis à l'endroit du projet minier Canadian Malartic. Fait intéressant, la notion de paysage apparaîtra dans le discours de différents intervenants, et ce qu'ils soient en faveur ou en défaveur de la future mine. Par exemple, le paysage étant une relation, celui-ci est mobilisé afin de faire appel à des éléments de l'histoire locale qui viendraient justifier le bien-fondé du projet d'*Osisko Canadian Malartic*. Dans son mémoire, la *Chambre de commerce de Rouyn-Noranda* écrit que « Les gisements de divers métaux, et d'or en particulier, transforment le paysage de la région. En quelques années de nombreuses villes minières voient le jour dans la région et contribuent grandement au développement économique de l'Abitibi et du Témiscamingue. »(Chambre de commerce et d'industrie de Rouyn-Noranda, 2009, p. 5). Ici, la notion du paysage sert de rappel à ce qui constitue l'origine de la ville, au principe fondateur qui est sien –son archè–. Cette réaffirmation de l'archè se veut, par le simple fait d'être énoncé, une raison d'appuyer le projet. Dans un même appel au passé, Pierre Dufour, alors président du *Centre local de développement de la Vallée-de-l'or*, dira que l'industrie minière est « un élément important du développement témiscabibien depuis toujours, depuis la fondation de l'Abitibi. Et si à un moment donné, on n'est pas capable de comprendre que les mines font partie de notre paysage, on a un problème » (*Verbatim Audience publique sur le projet minier aurifère Canadian Malartic par Osisko*, 2009, p. 43). Dans une même figure rhétorique alliant faux dilemme et argument d'historicité, Dufour proposera l'analogie de la roue : « C'est certain que, si on n'aurait pas inventé la roue, bien, les paysages vierges comme on les connaissait avant la roue, bien, existeraient encore.»(*Verbatim Audience publique sur le projet minier aurifère Canadian Malartic par Osisko*, 2009, p. 43). Ensuite, Marcel Côté, fondateur de la firme en stratégie marketing *SECOR Conseil*, recourt à la notion de paysage afin de présenter le site minier selon une vision hypothétique :

L'apparition au sud de Malartic d'une colline de 80 mètres changera certes le paysage, mais (...) cette colline ne changera pas la toponymie générale de la région. En fait, dans le long terme, avec le lac au pied de la colline, ce nouveau paysage pourrait offrir une perspective beaucoup plus intéressante. (...) le paysage général de Malartic après l'exploitation de la mine ne sera pas ce qu'en laissent croire certains médias, celui d'une ville exploitée. Ce sera plutôt un paysage agréable à l'œil et une ville rebâtie, où on peut bien y vivre. (Marcel Côté, 2009, p. 4)

Dans cette déclaration, le paysage sert à relativiser les effets de la mine sur le territoire en agissant comme pont –d'une relation– vers une vision fantasmée du futur pour Malartic.

À l'inverse, des interventions plus critiques adressées lors du BAPE vont aussi prendre appui sur le paysage pour donner corps à leurs positions. Par exemple, le groupe de protection de l'environnement et de la biodiversité, l'Action boréale, avance que cette mine à ciel ouvert est « un type de développement qui ne peut qu'affecter négativement tant la qualité de vie de nos populations que la qualité de nos paysages. » et qu'il s'inquiète « au sujet de la gigantesque cicatrice laissée dans le paysage urbain de Malartic après la fermeture de la mine. »(Action Boréale de l'Abitibi-Témiscamingue, 2009). France Caouette abonde dans le même sens en soulignant que « Ce type de développement épuise la ressource et hypothèque le paysage pour toujours, sans tenir compte des générations actuelles et futures. »(Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, 2009, p. 54). Yves Sylvain, un résident du quartier sud en voie d'être exproprié, met en garde sur les conséquences qu'amènerait l'autorisation des mines à ciel ouvert à faible teneur, comme l'est celle projetée par Osisko :

Cela entrainerait un phénomène désastreux pour notre environnement, notre faune, nos paysages et les gens qui habitent ces secteurs. Je sais de quoi je parle, je viens d'un quartier relocalisé qui s'appelle la paroisse de Saint-Maurice, Thetford Mines, et je peux vous dire que c'est pas très beau dans cette région. (Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, 2009, p. 19)

Pour cet homme ayant connu deux expropriations imposées par l'industrie minière, le paysage apparaît comme gage d'appartenance à un lieu qu'il désire habiter. Le paysage sert aussi à défendre un rapport à l'environnement qui soit plus harmonieux. Dans son mémoire, la *Maison de la famille de Malartic* soulignera ces pertes encourues par la transformation du secteur en site minier :

Le paysage auquel nous étions habitués depuis toujours offrira un tout autre visage. Il fera place au dénuement le plus complet. L'abattage important de forêts bordant la ville nous privera de plaisirs tout simples telles les promenades dans les sentiers, la cueillette de fruits sauvages, le chant des oiseaux, le coassement des grenouilles du marécage. La disparition de la plantation d'argousiers qui, pourtant, étant la seule existante, aurait pu donner naissance à une industrie florissante fort appréciée dans une ville monoindustrielle. (La Maison de la Famille, s. d., p. 4)

À ces pertes importantes qui vont de la possibilité de jouir des plaisirs d'espaces naturels à celles de pouvoir cueillir des fruits sauvages, jusqu'à envisager la création d'une industrie alternative, s'ajoutera la perte des repères identitaires pour les colons affectés :

Les repères ne sont plus les mêmes : nouvel environnement, nouveaux voisins, nouveau paysage, parfois nouvelle maison parce que la première n'aurait pas résisté lors du transport.

« Je suis dans ma maison, mais je ne suis pas chez moi » de dire une aînée de 80 ans (La Maison de la Famille, s. d., p. 5).

L'imposition de l'archè colonial sur ce quartier vient casser les rapports sociaux tissés par les colons, entre eux et envers le territoire. Ainsi, pour ces individus et groupes plus critiques du projet, la destruction du paysage équivaut à la destruction de leur relation à la ville et au monde ou, du moins, d'une grande atteinte à celle-ci. C'est donc une atteinte à leurs subjectivités, individuelles comme collectives, qui se joue ici. Pour terminer, une intervention du GÉCO, le Groupe éco-citoyen de Rouyn-Noranda, m'apparait riche par rapport à ce qui vient d'être énoncé. Pour le GÉCO, la notion de paysage est mobilisée d'une manière somme toute originale. Pour commencer, le groupe écrit que « le paysage de l'Abitibi s'est rapidement défini comme étant minier. »(Groupe éco-citoyen de Rouyn-Noranda, 2009, p. 5). Or, cette mention au paysage du passé sert, non pas à réaffirmer l'importance de l'industrie et un support à celle-ci, mais bien à critiquer une aliénation vécue par les colons d'Abitibi : « Pourtant, l'impulsion de la colonisation provenait de l'Église qui voyait dans le Nord une Terre d'Éden où le peuple canadien-français allait pouvoir s'affranchir et prospérer. »(Groupe éco-citoyen de Rouyn-Noranda, 2009, p. 5). Cette promesse de l'Église, supportée et administrée par l'État du Québec, sera brisée. Le désengagement progressif de l'État dans ce plan de colonisation où l'agriculture devait assurer un *royaume* à chaque colon, pour reprendre l'expression de Pierre Perrault, conduira la classe des colons à devenir salariée pour l'industrie forestière et minière. Ainsi, le GÉCO écrit :

Plusieurs observateurs de l'époque ont aussi vu dans les plans de colonisation une façon d'offrir de la main-d'œuvre à l'industrie. Déjà, on planifiait l'aménagement en fonction des intérêts des compagnies et non des habitants. Le colon, par sa foi et son rêve de modernité, allait acquiescer aux pires conditions de travail puisque son état de dépendance conditionnait son consentement (Groupe éco-citoyen de Rouyn-Noranda, s. d., p. 4).

Le paysage vient ensuite ressurgir, mais cette fois-ci comme mise en garde pour les « filles et fils de colons empreints d'un sentiment d'appartenance à l'égard de notre région » en invitant tout le monde à se demander comment « devons-nous réagir face à cette nouvelle ère de colonisation industrielle qui risque de modifier le paysage à jamais? » (Groupe éco-citoyen de Rouyn-Noranda, 2009, p. 5). Le paysage apparait alors comme lieu de dénonciation de l'ordre colonial et de l'aliénation des colons. Pour terminer, déposé par la *Société d'histoire de Malartic*, le mémoire *De la conservation : Réflexion sur des sites et des paysages de Malartic* présente des considérations à l'endroit du paysage et, plus largement, à l'endroit du patrimoine architectural. D'entrée de jeu, la SHM émet une préoccupation quant à l'absence de considération à l'endroit du paysage et du patrimoine menacé par le projet :

la SHM estimait qu'il incombait au tout premier chef au conseil municipal par la voie de son Comité consultatif d'urbanisme, de se pencher sur la question et d'exercer ensemble la vigilance qui s'imposait. C'est pourquoi, face à la perte de ce patrimoine et devant le silence notable jusqu'à maintenant de toutes les instances concernées, les membres du conseil d'administration de la SHM jugent important d'apporter une contribution sous l'angle historique. Il est vrai qu'aucun bien culturel n'est répertorié à ce jour au sens de la loi. Cela ne veut pas dire pour autant que les impacts historiques qui n'ont pas été étudiés dans le cadre du Projet minier aurifère Canadian Malartic ne doivent pas être aujourd'hui pris en considération (Société d'histoire de Malartic, 2009, p. 3).

S'en suit une présentation en deux temps de ce que Malartic s'apprête à perdre dans la mise en chantier de cette nouvelle mine. La SHM rappelle que l'expropriation (qu'elle nomme déménagement) entraîne la destruction de l'un des plus vieux secteurs résidentiels du canton de Fournière, soit celui établi à partir de 1937 aux abords de la mine Canadian Malartic et que l'on connaît aujourd'hui comme étant le quartier sud. L'organisme poursuit en détaillant l'importance patrimoniale de cinq édifices en voie d'être démolis : L'École *Renaud*, qui, construite en 1939 comme école catholique, agrandie par l'ajout d'un auditorium, représente un lieu de rassemblement culturel et social d'importance pour Malartic. Témoignant de ce fait, un matin de mars 2010, des locaux se rassemblent sur l'artère historique de la rue de la Paix afin d'assister à la démolition de cette institution locale. Sur place, une résidente du nom de Lise Rioux explique que c'est à cet endroit qu'en 1947, ses parents ont célébré leur mariage. Enfant, elle aura fréquenté l'établissement pour, ensuite, à l'âge adulte, y enseigner. C'est à cette école que ses enfants iront étudier. Attristée à la vue du camion jaune s'affairant avec sa pelle à défoncer les murs et les planchers de l'édifice, Lise Rioux déclare : « On a détruit mon histoire et mon cœur [...] c'est une perte pour le patrimoine. Je ne reconnais plus ma ville. On a détruit son histoire. Le trou que l'on creusera servira à enterrer mon cœur. » (Leboeuf, 2010). La SMH mentionne ensuite la *Protestant Schoolhouse* construite en 1939, ainsi que l'école secondaire *Saint-Martin* construite en 1951 (Société d'histoire de Malartic, 2009, p. 5). D'ailleurs, cette dernière représente, selon moi, un témoin exceptionnel du modernisme vernaculaire issu de l'Abitibi (Paul Trépanier et Centre d'exposition de Val-d'Or, 2011, p. 81). Alliant les matériaux et les principes de l'architecture moderne de l'après-guerre, l'ajout sur la façade de corniches découpées en gradins inscrit de manière unique l'édifice dans le style boomtown. Elle sera détruite le 3 novembre 2009. Outre ses écoles, la SHM mentionne la *Villa Saint-Martin*, inaugurée en 1968, construite par des colons-pionniers s'étant organisés pour offrir un lieu d'hébergement aux personnes âgées à revenus modestes. De plus, la SHM traite du devoir de sauvegarder de l'intégrité paysagère du secteur :

En outre, dans le cas qui nous occupe, on est en droit de s'attendre à ce que le même souci de mémoire guide les générations actuelles quand il s'agit de l'intégrité du paysage et des

sites. Ici aussi, le patrimoine, en raison de la toponymie du quartier et des rues, du rôle communautaire du quartier fait de rencontres, de transmission des traditions, se définit comme un repère identitaire.

De même, l'ensemble de la rue de la Paix, par exemple l'unité d'architecture de l'église St-Martin-de-Tours et de l'école primaire Saint-Martin, l'unité des matériaux, nobles (brique) de quatre bâtiments sur cinq, renvoie à l'intégrité du paysage, à l'harmonie et à l'équilibre qu'y ressentent le résident, le passant, l'observateur (Société d'histoire de Malartic, 2009, p. 5-6).

Pour la SMH veiller à la conservation de cet héritage architectural et paysager vise à permettre aux générations futures de prendre conscience des « différents modes de vie dont elles sont tributaires, et de reconnaître leurs racines, s'y identifier, et ainsi de comprendre leur histoire. On l'aura saisi, le patrimoine est affaire de culture, de valeurs, d'identité, de racines et de savoir. »(Société d'histoire de Malartic, 2009, p. 5).

Le 3 juillet 2009, le rapport d'enquête et d'audience publique de la commission chargée d'examiner le projet minier aurifère Canadian Malartic est déposé. Pierre Fortin, président de la commission d'enquête, annonce au gouvernement que le projet pourrait être autorisé, à condition que certaines mesures au niveau environnemental et du développement durable soient pris par le promoteur (Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, 2009, p. 5-6). Le 20 août 2009, l'autorisation est accordée à Osisko. Le site poursuit sa transformation, alors que les maisons, édifices publics, rues et autres éléments du quartier sud sont détruits ou, au mieux, déplacés ailleurs. Le 1^{er} octobre 2009, Osisko procède à la remise symbolique des clés du nouveau quartier à la ville de Malartic (St-Jarre et Dumas, 2021, p. 127). Dans une vidéo tournée le même mois et partagée sur *YouTube*, on assiste à la promenade en voiture d'une mère et de son fils à travers les rues du quartier Sud de Malartic (g.w.rivest, 2009). Cet enregistrement permet de s'imprégner des derniers instants de ce quartier où une grande quantité de bâtiments ont déjà été détruits, mais où certains subsistent encore. En plus des images, ce sont aussi les voix des deux promeneurs qui offrent à percevoir cet espace-temps qu'ils connaissent, qu'ils nomment et qui dessinent les traits de leurs subjectivités. En moins d'une centaine de mètres, on aperçoit une cassure nette dans le tissu urbain. D'un côté, une rangée de maisons assez typiques de villes nord-américaines. À l'exception de quelques traces, l'espace était dégagé de toutes maisons. Dans cette première séquence, certains éléments m'apparaissent significatifs. Un premier concerne l'instantanéité avec laquelle la figure de la maison se voit attribuée à celle du déchet ou du résidu. À la vue de cette rue en ruines, l'homme dira « Ouin, ça, c'est la rue au boutte là. Haaa pis ils l'ont fermé la rue. Regarde toute la rue c'est ça là » et la femme dans la voiture répond « Y'ont mis les déchets dans la rue Wolf. Pauvre Wolfe! » (g.w.rivest, 2009). En mon sens, cette association

entre la maison et le déchet témoigne d'un certain détachement face aux événements et d'une certaine conception de la maison vue, moins en tant que lieu d'ancrage et d'enracinement qu'en tant qu'objet matériel pouvant être jeté ou remplacé. Ensuite, tout au long de l'enregistrement, les deux passagers abordent à la troisième personne du pluriel les responsables des travaux de démolition et d'excavation du quartier. Or, qui est à l'œuvre ici ? La ville, la mine, les deux ? Une force extérieure agit bel et bien, sans pour autant clairement l'identifier. Cette confusion à l'endroit de l'autorité responsable des lieux ressort d'une autre manière quand, au moment où les deux passagers aperçoivent une maison à quelques instants d'être démolie par un camion, le fils demande à sa mère de se rapprocher de la scène. Incertaine des règles en vigueur, elle dit : « J pense que j'aurai pas le droit » et son fils de répondre « Ah ouais t'as le droit, voyons donc. C'est le chemin public icitte. Pourquoi qu'on n'aurait pas le droit ? » (g.w.rivest, 2009). L'incertitude est pourtant justifiée. Est-ce toujours une voie publique ou bien la propriété privée d'Osisko Canadian Malartic ? En mon sens, cette confusion apparaît comme révélatrice du régime colonial dans la manière dont le champ politique est constitué. La confusion entre la chose publique et l'intérêt privé, qu'elle soit avérée ou non, est effective. En effet, les deux promeneurs traversent une zone grise où il est difficile de dire qui est maître des lieux. C'est de là que vient, selon moi, ce recours au « ils » pour désigner cette force qui transforme ce quartier qu'ils connaissaient. En fait, cette puissance en action, fruit d'une fusion entre l'entreprise privée et l'administration publique, c'est l'arché colonial qui s'impose. Dans une séquence suivante, la voiture passe devant une série de terrains et de maisons pour finalement arriver à la maison d'un membre de la famille. Sur place, ils constatent l'effet des travaux de démolition et d'excavation. Le passager avance « Tu vois y'a pu l'arbre à l'arrière. Toute a été défriché. Son voisin qui est parti. » et d'ajouter, quelques instants plus tard, « Bon faque là c'est beau. Faque là on est rendu à la slam là au boutte de la Pionner. Ça, c'est toute défriché aussi là. C'est toute défriché par là-bas. » (g.w.rivest, 2009). Ici, la subjectivité historique et politique du colon ressurgit dans l'emploi répété de la notion de défricher. Cela dit, pour le colon, si le défrichement correspondait initialement au fait de prendre possession d'une terre, d'y couper les arbres et ensuite l'occuper, ce nouveau défrichement apparaît comme une réaffirmation du rapport colonial, à la différence que, cette fois-ci, c'est lui qui est l'élément à évacuer du terrain. Une autre des propriétés croisées par les promeneurs est la maison verte de Ken Massé et de sa famille. Encore intacte, ils l'évoquent en ces mots : « -Y a encore du monde qui restent là. / - Ouin, y a encore du monde qui restent dans cette maison-là. Sont pas prêtes à déménager encore. » (g.w.rivest, 2009). En plus d'une certaine euphémisation de l'expropriation par l'emploi du terme de déménagement, le fait que ces gens restent dans leur maison et ne se préparent pas à quitter le quartier est évoqué comme une phase transitoire. Ces gens –Ken Massé et sa famille– ne sont pas en opposition

au projet, ils ne sont simplement pas encore prêts à faire comme tout le monde et quitter le quartier. C'est dans l'ordre des choses. Les promeneurs eux-mêmes se dirigeront vers des endroits significatifs pour eux : les maisons de leur famille et de leurs amis, un terrain où l'on allait cueillir des bleuets. L'énumération de ces pertes s'effectue dans l'acceptation, comme si tout cela allait de soi.

Quand la saison estivale s'amorce en 2010, Ken Massé habite toujours sa maison, bien que, tout autour de lui, le quartier a disparu et l'entreprise travaille déjà à l'aménagement de son site. Le 23 juin 2010, devant le refus de Massé de céder face à Osisko, la ministre des Ressources naturelles et de la Faune, Line Beauchamps, recommande à la Cour supérieure du Québec d'autoriser la mine Canadian Malartic à acquérir par voie d'expropriation le terrain appartenant à Ken Massé. Cela permettra à l'entreprise d'amorcer ses activités, chose que le tribunal acceptera (Wilczynski c. Corporation minière Osisko, 2010). Le 9 août suivant, peu avant midi, sous l'œil attentif des médias et de citoyens présents sur place, des policiers de la Sureté du Québec procèdent à l'arrestation de Ken Massé. Menotté et trainé jusque dans une voiture de police, il sera le dernier résident exproprié du quartier sud (La Presse canadienne, 2010).

Inauguration de la mine Canadian Malartic

Le 30 mai 2011 se tient l'inauguration officielle de la mine Canadian Malartic. Une cérémonie d'ouverture est tenue pour laquelle la direction et les membres du conseil d'administration d'Osisko accueillent plus de 1100 invités. Parmi eux, on retrouve, en outre, Clément Gignac, ministre du Développement économique, de l'innovation et de l'Exportation du Québec, Pierre Corbeil, député de la circonscription locale d'Abitibi-Est et ministre responsable de la région, Serge Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, ainsi que le maire de Malartic, André Vezeau (Corporation minière Osisko, 2011). En plus d'un souper, d'une réception et de la tenue de discours, une visite du site fut offerte. Un moment de la journée fut alloué à un dynamitage du sol et pour lequel c'est le président d'Osisko qui appuya sur l'interrupteur déclenchant l'explosion (nlachance100, 2011). Un autre moment de cette cérémonie fut consacré à la coulée d'or d'un lingot pour laquelle les dirigeants de la mine et les élus mentionnés plus haut se rassemblèrent afin d'assister de près à l'événement. La coulée du lingot fut diffusée en direct aux 1100 personnes présentes dans la salle. Une fois que le lingot fut suffisamment refroidi, les mêmes dirigeants se sont rassemblés pour prendre une photo où ils posent, tous habillés en costume-cravate, avec un sourire, et un casque doré, en touchant le lingot d'or (nlachance 100, 2011). Dans son discours, le président d'Osisko, Sean Roosen, déclarera que « Nous célébrons aujourd'hui le recommencement des activités minières à Malartic [...] Avec la mise en service de Canadian Malartic, la ville de Malartic retrouve

la vocation qui lui a donné naissance : être un des grands centres aurifères du Canada » (Corporation minière Osisko, 2011). La même année, une partie du quartier sud qui avait été jusqu'alors épargné de l'expropriation le sera à son tour. Situées trop près du nouveau site industriel, ces maisons limitaient Canadian Malartic d'opérer à un niveau de production plus élevé. Située en marge de la butte-écran, la ville de Malartic va adopter un règlement qui changera ce zonage résidentiel en zone verte, de sorte que cette partie sera désormais incluse dans le Parc du Belvédère (Ducas, 2011). À terme, cette parcelle de quartier deviendra un terrain de baseball et une étendue faite de pelouse et d'espaces de stationnements pour les voitures (figure 3.12).

Inaugurations du belvédère, du Parc linéaire et du Parc du Belvédère

Dans les mois qui suivent, ce seront les éléments du dispositif large du belvédère qui seront inaugurés. Le 1^{er} octobre 2011, le Parc linéaire longeant la butte-écran est inauguré et l'on en profite pour procéder au vernissage des œuvres d'art installées dans les alcôves, ainsi qu'à la présentation du monument en hommage aux douze mineurs morts lors d'un incendie survenu le 24 avril 1947 à la mine East Malartic. Ce dernier est une reproduction à plus petite échelle du chevalement numéro 4 de la East Malartic (St-Jarre et Dumas, 2021, p. 133). Un peu moins d'un an plus tard, le 8 septembre 2012, c'est le Parc du Belvédère qui est inauguré. Lors de la cérémonie, le président et chef de la direction d'Osisko, Sean Roosen, accompagné de citoyens et d'élus locaux, remet les clés de cette nouvelle infrastructure au maire de la ville de Malartic, André Vezeau. Dans le communiqué de presse partagé par Osisko le 12 septembre, on explique que ce parc offre désormais « un belvédère permettant d'observer les travaux de la mine Canadian Malartic ainsi qu'une vue de la ville de Malartic. » (Corporation minière Osisko, 2012). L'entreprise affirme que le belvédère se pose en complément aux visites organisées de la mine et au Musée minéralogique de l'Abitibi-Témiscamingue (Corporation minière Osisko, 2012). Sur une photographie de la cérémonie, on voit, entourés de cinq représentants d'Osisko, le maire Vezeau et la directrice générale de la ville de Malartic, Lucie Roger, tendre la main sur une clé attachée à un ruban rouge que tiennent Sean Roosen et Ronald Bougie, un autre représentant d'Osisko (figure 3.13). L'aspect cérémonial du geste montre une proximité indéniable entre l'entreprise et l'administration publique, alors que la relation entre ces deux sujets se noue par le don. Or, ce don n'est pas désintéressé, du fait qu'il est revendiqué et souligné publiquement à travers les médias. Le don renégocie le rapport entre la ville et l'entreprise, alors que cette dernière montre que la re-construction de la ville et de ses espaces publics relève de sa volonté. Ici, Malartic, reçoit, plus qu'elle n'exige, et Osisko s'impose et se représente à travers elle.



Figure 3.12 [Captures d'écrans tirées de Google Earth montrant une partie du quartier sud en 2011 et 2013], capture prise en 2024



Figure 3.13 Corporation minière Osisko Canadian Malartic , [photographie tirée d'un communiqué de presse annonçant l'inauguration du Parc du Belvédère], 12 septembre 2012. <https://www.globenewswire.com/news-release/2012/09/12/1456465/0/fr/Corporation-mini%C3%A8re-O>

CONCLUSION

Ainsi l'éloquence architecturale peut-elle être persuasive sans être démonstrative, éloquente mais toujours mystérieuse. Tous les usagers de la ville reçoivent son message, qui guide leur pas et attire leur regard, faisant en sorte qu'ils lèvent les yeux vers ce lieu vide de l'autorité, qui les surplombe et les observe. Telle est la fonction disciplinante du palais sur la ville. (Boucheron, 2018, p. 63)

Dès qu'on est –ou qu'on se croit– regardé, on lève les yeux. Sentir l'aura d'une chose, c'est lui conférer le pouvoir de lever les yeux. (W. Benjamin dans Boucheron, 2018, p. 63)

Ce mémoire portant sur l'étude des deux belvédères de la mine du Lac d'amiante et de la mine Canadian Malartic a permis de souligner la fonction politique du belvédère industriel en tant que dispositif paysager au sein du régime colonial canadien. En s'appuyant sur différentes technologies, sur différents processus de subjectivation, et en valorisant, par le biais du paysage, un rapport au monde favorable à l'ordre colonial et à l'extraction industrielle des ressources, ces belvédères produisent des sujets en phase avec ce régime. Au début de cette étude, bien que le belvédère industriel possédât certaines caractéristiques avec la définition classique d'un belvédère, son lien avec un site industriel marqué par des conflits, tant passés qu'actuels, le différenciait des autres belvédères, généralement associés à des paysages naturels pittoresques, à des jardins ou à des vues urbaines. Cette particularité du belvédère industriel venait fragiliser la conception que l'on pouvait faire de cet objet architectural censé montrer, après tout, une belle vue.

Afin de penser le phénomène d'édification de belvédères industriels au Québec selon ses particularités, ses contradictions et ses fonctions propres, j'ai proposé l'hypothèse selon laquelle l'édification de belvédères aux abords de sites industriels correspond à la manifestation d'un processus de subjectivation général qu'un régime politique cherche à accomplir par la production d'expériences paysagères favorables au maintien de son hégémonie. Cela se réalise en inscrivant l'utilisateur dans une expérience paysagère caractérisée par un rapport à l'espace et au temps qui soit cadré, partiel et intéressé. En d'autres mots, par le belvédère et son paysage, un pouvoir indique et valorise un certain rapport au monde, un mode d'être idéal, et, à l'inverse, en dévalorise, en relativise et en efface d'autres.

L'objectif de cette recherche était de jeter un éclairage sur ce type de belvédères jusqu'alors peu étudié et pour lequel, selon moi, une analyse critique et politique manquait à son endroit. En d'autres termes, cette étude cherchait à comprendre comment un régime se développe en utilisant une série de dispositifs,

de procédés culturels et esthétiques qui construisent des rapports au temps et à l'espace qui assurent la perpétuation de son ordre. En ce sens, l'association de mes deux études de cas au régime colonial canadien (voir chapitre 1) et la réalisation de l'histoire de la construction de leurs sites et de leurs belvédères respectifs (voir chapitre 3) ont témoigné de cette dynamique. À cet égard, bien que modeste, mener cette recherche sur les belvédères des mines du Lac d'amiante et Canadian Malartic a permis de répondre à ces objectifs et, je l'espère, nourrira d'éventuelles attentions critiques à l'égard de cet objet architectural et au contexte sociopolitique dans lequel il se déploie. Pour atteindre mon objectif de recherche, j'ai analysé la dimension politique du belvédère en m'appuyant sur une analyse du concept de commandement (Agamben, 2013). Je montre que cette construction n'était pas une simple proposition faite au spectateur pour qu'il apprécie ou non le paysage, mais bien un commandement de regarder cette vue considérée d'emblée comme belle. Fondamentalement, le belvédère, en tant qu'énoncé performatif, commande un rapport au monde. Sous cet angle, son caractère politique semblait indéniable. Dès lors, penser le belvédère en tant que dispositif paysager apparaissait être le concept le plus juste pour penser cette construction. Compris comme un ensemble d'éléments hétérogènes, autant physiques qu'idéologiques, ayant pour but d'inscrire ou de guider un être dans un certain rapport au monde –par le biais du paysage–, le dispositif produit des sujets (Agamben, 2007 ; Foucault *et al.*, 2004). Pour analyser le dispositif belvédère, j'ai appréhendé celui-ci selon sa composition immédiate –compositions techniques, matérielles, formelles, panneaux interprétatifs– et selon sa composition large –parc environnant, œuvres d'art publiques, monuments, musée, visite guidée du site minier– (voir chapitre 2). Pour ce qui est du paysage, concept central de ce mémoire, je me suis appuyé sur des définitions critiques du paysage conçu comme une relation de pouvoir –paysage-pouvoir– (Mitchell, 2002) issue de différentes technologies (Jakob, 2019) qui, loin d'être une simple représentation neutre, produit des rapports de subjectivation au sein de son environnement social. Les formes matérielles (cadre, vitres, rampes, longues-vues, matériaux de construction) agissent comme des « technologies du regard » qui orientent la perception et inscrivent l'utilisateur dans des rapports de subjectivation intéressés. Par exemple, en arrivant sur la plateforme d'observation du belvédère de la mine du Lac d'amiante, l'utilisateur interagit avec deux technologies du regard, soit le cadre défini par la baie vitrée, la rampe et le toit, ainsi qu'avec les lunettes de longue-vue. Par les deux premières, l'utilisateur n'est pas autonome par rapport à celles-ci, mais bien défini par l'usage qu'il en fait. Ces technologies du paysage font de lui un sujet, car elles cadrent son regard, le modifient et le dirigent. Par le belvédère, son cadre et ses lunettes de longue-vue, l'utilisateur peut voir le paysage. En étant la médiation par lequel l'utilisateur se rapporte au monde, ces technologies font voir et font le sujet. Or, ce monde –le site minier industriel– avec lequel le sujet entre en relation n'est pas neutre ou anhistorique.

Ce monde est le résultat d'une série de transformations résultantes de rapports sociaux, de décisions, de destructions et d'expropriations (voir chapitre 3). De ce fait, la technologie met en relation le sujet avec *un* monde, soit celui du régime colonial. Bien qu'elle puisse passer inaperçue, la composition matérielle des deux belvédères étudiés représente un élément qui contribue à la production de rapports de subjectivations sur le plan individuel comme collectif. Le choix des matériaux n'est pas exempt d'intérêts politiques, mais, au contraire, correspond à une décision consciente de la part des responsables du belvédère. De plus, la confection de ces matériaux s'inscrit elle-même dans une série de rapports sociaux qui rendent possible une telle production. Finalement, au choix et à la production de ces matériaux, les usages et les interactions qu'en fait avec l'utilisateur du belvédère l'inscrivent dans des rapports de subjectivations qui forment son regard et sa subjectivité. Dans le cas du belvédère de la mine du Lac d'amiante, la volonté avouée d'utiliser le plus possible des matériaux faits à base d'amiante lors de la construction du dispositif s'inscrit dans cette dynamique alliant matérialité et subjectivité. Le recours à l'amiante permet de valoriser la qualité du minéral, présenté comme solide et utile. Cette valorisation est simultanément –et peut-être surtout– une valorisation de l'industrie minière de l'amiante, à l'époque déjà fortement critiquée pour sa toxicité. Pour ce qui est du belvédère de la mine Canadian Malartic, le rapport entre matérialité et subjectivité s'observe au niveau de la construction de la butte-écran –le « mur vert »–, alors que ce dernier est constitué des débris issus de la destruction des maisons et des rues du quartier détruit par la mine. La production d'un tel matériau est déjà, en soi, génératrice de rapports de subjectivations fondamentaux du régime colonial –l'appropriation par l'expropriation du territoire aux bénéfices de l'industrie extractive. De plus, le recours à ces ruines dans la construction d'un mur place le sujet dans un rapport ambigu avec cet espace où la destruction d'un quartier permet l'appréciation d'un « beau » paysage et où la privatisation et la destruction à des fins industrielles d'un écosystème sont synonymes de beauté, de plaisir, voire, avec le mur « vert », de valeurs environnementales. Au niveau de la forme du belvédère, on voit du côté de la mine du Lac d'amiante que la plateforme et la passerelle reprennent l'apparence d'une réserve à minerai et d'un chevalement minier, plaçant l'utilisateur dans un univers signifiant où la présence de l'industrie minière en ces lieux est évidente, voire naturelle. Au belvédère de la mine Canadian Malartic, la forme de ce dernier inscrit l'utilisateur dans un rapport d'écrasement ou, du moins, de vulnérabilité face au site minier. En effet, l'utilisateur se voit accueilli par une cage d'escalier éclairée et recouverte d'un toit et de baies vitrées, protégeant celui-ci des éléments comme de la pluie ou du vent, mais aussi du bruit lors de son ascension vers la plateforme d'observation. Or, une fois arrivé, il aboutit sur une plateforme large et ouverte où le sentiment de sécurité laisse place à un dénuement face aux forts vents, au soleil ou à la pluie, mais surtout face à la mine qui frappe par son

gigantisme, son bruit et son activité sans relâche. Ensuite, pour rattacher le belvédère industriel à son contexte sociopolitique plus général, j'ai montré comment, historiquement, différents régimes politiques ont eux-mêmes fait usage de belvédères qui répondaient à leurs propres intérêts et produisaient des représentations paysagères idéales pour leurs ordres (voir chapitre 2). Dès lors, s'attarder à définir le régime politique dans lequel se trouvaient mes deux cas d'études permettrait de mieux comprendre la nature propre du belvédère industriel.

L'analyse de mes deux cas d'étude met en évidence une logique commune. Les deux sites, situés dans d'anciennes villes de compagnie, incarnent, à une échelle locale, le déploiement et la perpétuation de l'archè colonial. Dès son origine, le rapport colonial impose un rapport à la terre qui, perçue comme potentielle ressource à exploiter, conduit à un processus d'appropriation et d'expropriation qui vise à garantir aux intérêts coloniaux l'accès au territoire et à ses ressources. Ce rapport est hégémonique et fondateur du régime colonial (voir chapitre 1). En ce sens, nul autre rapport au territoire ne pourra le limiter. Pourtant, réaliser l'histoire des deux sites montre que ceux-ci furent traversés d'une diversité d'éléments –biodiversités, géologiques, autochtones, allochtones– témoignant de rapports alternatifs noués à leurs endroits. Or, à un moment ou un autre, ces rapports furent brisés par l'archè colonial et, au final, c'est le résultat de cette purge qui se voit consacré dans les paysages rendus par les belvédères des deux mines (voir chapitre 3).

Pour conclure et valider l'hypothèse de ce mémoire, je propose de faire la synthèse paysagère des belvédères de la mine du Lac d'amiante et de la mine Canadian Malartic en évoquant certaines observations de ce qui m'apparaît être différents processus de subjectivations issus de ces belvédères industriels. À cet effet, dans *Philosophie de l'architecture*, Ludger Schwarte aborde la notion de paysage culturel dans son rapport à la ville d'une manière qui pourrait se transposer au cadre de la mine et de son site industriel. Selon lui, le paysage culturel :

refoule l'espace des conflits politiques actuels, il muséalise les tensions au lieu de les modifier. Tous les efforts visant à concevoir l'environnement bâti de la ville comme un paysage ont pour but de fixer la ville comme un monde de la vie et d'y donner une vision de beauté, d'historicité et de sécurité [...] ce qui explique pourquoi il faut dans toute la mesure du possible éliminer les visions de la laideur, [...] les traces de conflits sociaux [...] La notion de paysage implique une vue sur le monde dans laquelle l'ordre et le contrôle sur l'environnement s'imposent [...]Le paysage est une scène dans laquelle les classes fortunées expriment, dans l'observation, la possession de la terre et les rapports sociaux qui s'y jouent. [...] Mais les paysages culturels ne sont pas seulement des textes ou des représentations

visuelles de prétentions à la domination et de rapports de possession, mais aussi des lieux de spectacle totalement évacués après qu'on y a joué, de manière unilatérale, le drame des processus sociaux d'appropriation (Schwarte, 2019, p. 169-170)

Ainsi, le paysage apparaît comme une synthèse de cette entreprise d'effacement et de destruction réalisée par le rapport colonial. Est évacué du dispositif paysager, ce qui fut historiquement évacué du site. Si certains éléments affectés ou détruits par le rapport colonial sont mentionnés dans le dispositif, ce sera sous forme de récupération servant à en diminuer la dimension critique. En somme, il m'apparaît clair que les belvédères de la mine du Lac d'amiante la mine Canadian Malartic se pose comme excroissance du régime colonial et qu'ils sont, de ce fait, des dispositifs propres à ce régime. Par la production d'un paysage qui neutralise les éléments opposés au rapport colonial, qui transmet un rapport à l'espace-temps qui soit limité, cadré et qui dissimule entièrement ou partiellement ce qui était là « avant », le belvédère consolide l'hégémonie du régime colonial. En ce sens, le belvédère industriel agit comme producteur de subjectivités en phase avec l'ordre colonial. Pour évoquer certains de ces processus subjectivants, la synthèse qui suit va aborder ces deux belvédères simultanément, soulignant ainsi certains de leurs traits communs, mais aussi certaines de leurs différences. Loin de prétendre à une analyse complète et fermée, tant la notion de paysage est mouvante et que le belvédère industriel demeure un objet architectural à penser, cet exercice est pour moi une ouverture à la discussion et à une invitation à s'intéresser à ce dispositif sous autant de contextes et d'angles que possible.

Observations

Un constat essentiel de l'appartenance du belvédère industriel au régime colonial se situe au niveau de la confusion à l'endroit de la propriété du belvédère entre propriété privée et autorité publique locale. Cette ambiguïté révèle une logique coloniale où l'administration et l'industrie minière fusionnent leurs intérêts, laissant très peu de place à l'agentivité du spectateur. Typique du colonialisme canadien, cette union entre l'administration municipale, l'État provincial et l'entreprise témoigne d'une synergie entre ces acteurs sous un mode fusionnel. Ainsi, un certain flou persiste à propos de l'identité du propriétaire des dispositifs étudiés. Si l'on sait que le belvédère de la mine Canadian Malartic fut construit par la mine et ensuite remis à la ville (Corporation minière Osisko, 2012), mais que le terrain sur lequel se trouve le belvédère appartient toujours à l'entreprise (figure 2.8). Cette confusion s'observe aussi à l'endroit du belvédère de la mine du Lac d'amiante. Quant au site industriel, la propriété est strictement privée et, à moins d'y accéder pour y travailler ou pour en faire la visite, le site demeure fermé à la population. La transformation du site et du paysage est donc entièrement du ressort de l'entreprise. Le sujet du belvédère, un belvédère

public situé sur une propriété privée et permettant de voir un site privé, n'a que peu d'agentivité dans la confection de ce dispositif paysager. Dans le cas du colon, il est, en soi, spectateur : il n'adopte que la perspective du colonisateur –le capital minier– dans la mesure où c'est ce dernier qui lui en offre l'opportunité. Pour le colonisé, si l'on se rapporte à la composition des deux belvédères, à l'histoire de leurs sites, son existence en tant que sujet est tout simplement effacée. De plus, l'on sait que le belvédère de la mine du Lac d'amiante possédait un système de caméras de surveillance rattachée au poste de contrôle et de sécurité de la mine. Pour Malartic, je note l'ajout de plusieurs caméras sur le belvédère, sans pouvoir confirmer si c'est la ville ou la mine qui en est la responsable. La deuxième option me semble la plus probable. Dès lors, le rapport entre l'utilisateur du belvédère et le site minier qu'il regarde change. Le sujet qui observe est aussi celui qui est observé. Cette dynamique de l'observateur observé se trouve dans d'autres belvédères. Cela dit, la spécificité de cette dernière tient au fait que le rapport de surveillance se fait, non pas entre un individu sur le belvédère et un individu du site observé, mais entre l'utilisateur du belvédère et le site lui-même –en l'occurrence une industrie minière privée. En ce sens, le paysage du belvédère industriel est le reflet de l'arché colonial qui voit le colon non pas en tant que citoyen, mais en tant qu'agent économique duquel il peut disposer, et qui, dans une sorte de terra nullius paysagère, voit le colonisé comme tout simplement absent de ce territoire. Si l'on veut, sur ce belvédère, le regard du colon est privatisé –dépossession économique– et celui du colonisé est aveuglé –dépossession politique, territoriale et culturelle. Ensuite, suivant cette tendance à la confusion entre chose publique et intérêt privé, un constat qui ressort de cette recherche se rapporte à la collaboration établie entre le secteur muséal local et la compagnie minière. La construction d'un belvédère est une entreprise qui s'insère généralement au sein d'une série d'initiatives de médiations du paysage. Pour Osisko, la construction d'un belvédère a été accompagnée par la production d'une nouvelle exposition ayant pour sujet l'expropriation du quartier sud et l'exploitation de la mine, de la remise d'un sismographe au musée, et l'organisation de visites guidées de la nouvelle mine. Ces initiatives conjointes témoignent d'un objectif clair qui consiste à bonifier le secteur récréotouristique local et à occuper le secteur culturel local sous un mode quasi fusionnel. Pour Black Lake, la situation est similaire, mais cette association entre belvédère, musée local, visites organisées et entreprise minière se constate avec, en plus, un désir avoué de valoriser l'industrie de l'amiante aux yeux des visiteurs. En somme, le processus général de subjectivation passe, si l'on reprend l'expression de Schwarte, par une muséalisation des événements et des rapports sociaux. Suivant cette tendance, la production d'images, de vidéos, d'expositions, d'œuvres et de livres en lien avec les expropriations provoquées par l'industrie minière confirme le phénomène. Individuellement et collectivement, le sujet en vient à se représenter en se référant, en plus du paysage, à ces productions

culturelles qui donnent sens à sa présence en ces lieux. Pour ce qui est des visites guidées des deux mines, celles-ci offrent, à quelques détails près, une expérience relativement semblable. En accédant à ce lieu habituellement fermé au public, le visiteur adopte la subjectivité de l'entreprise. Sur place, le site présenté n'est plus un lieu composé jadis d'une biodiversité, d'un ensemble géologique et hydrographique riche, d'un milieu de vie pour une communauté, mais comme une matière –un sol à creuser– soumise à la rationalité du processus d'extraction de la compagnie. Au cœur de la mine, le visiteur est spectateur d'une organisation totale, rationalisée, où chaque geste est calculé afin d'assurer à l'entreprise la réalisation du rapport d'extraction et de valorisation de la ressource minérale. Ce rapport au monde que l'entreprise incarne et que le visiteur expérimente est celui de la Terre, considérée comme sa propriété et comme une possible ressource minérale à exploiter. Ce rapport est, en ce sens, le rapport colonial déployé et accompli à l'échelle du site. Cette expérience de la visite, si elle est déjà en soi un processus de subjectivation, vient construire le regard qu'aura le visiteur une fois sur le belvédère.

Ensuite, ce mémoire a permis d'analyser la façon dont le belvédère industriel façonne un rapport spécifique au temps, en inscrivant l'utilisateur dans un rapport au temps propre au régime colonial et extractif. Ce dispositif cadre la perception non seulement de l'espace, mais aussi du temps passé, présent et futur du site. La conception de Ludger Schwarte sur l'architecture comme construction d'un commencement, d'une mise à jour d'un principe, d'une source, mais aussi comme action qui met fin à quelque chose, qui relègue au passé une situation ou voile celle-ci, m'apparaît éloquent pour penser la temporalité exprimée dans mes deux études de cas. (Schwarte, 2019, p. 16). À Malartic, déjà, le fait que l'accès au belvédère soit déterminé en fonction des moments alloués aux dynamitages de la mine inscrit le sujet dans une expérience limitée par le rythme des activités productives de la mine. À Malartic, l'ajout d'un panneau d'interprétation sur la rampe du belvédère après l'arrivée d'Agnico Eagle comme nouveau propriétaire de la mine Canadian Malartic et des sites miniers environnants témoignait de ce cadrage spatiotemporel. Ce panneau intervenait sur la perception de l'utilisateur autant sur le passé, le présent, que sous forme de projection au futur. De plus, pour Agnico Eagle, servant de repère paysager, l'ajout d'un couronnement au nouveau chevalement de la mine Odyssée, en reprenant les codes esthétiques de l'architecture boomtown et ceux de l'ancien chevalement numéro 4 de la East Malartic, posait l'entreprise comme héritière de ces importantes entreprises minières –la East Malartic et la Canadian Malartic–, deux mines à l'origine de la ville de Malartic. En se rattachant à cette origine, à ce fondement historique, il se pose en continuité avec l'arché colonial et en héritier de ce celui-ci. D'ailleurs, cette construction du temps colonial s'est tout autant développée au travers d'éléments du dispositif large. Je pense ici aux œuvres publiques présentées

en marge du belvédère qui, par le biais de différentes représentations artistiques, place la périodisation spécifique de l'exploitation minière locale comme référence historique pour se situer à l'endroit du territoire, des événements et de la communauté (voir chapitre 2). Autre observation en lien avec la temporalité, je note que l'une des particularités des deux belvédères industriels étudiés est de montrer des sites dont l'existence s'inscrit dans un rapport au temps très bref et au travers desquels d'importantes transformations furent réalisées. Cette instantanéité est telle que ces sites miniers sont soit déjà épuisés, soit en voie de l'être, au point d'être condamnés à devenir, dans un futur pas si lointain, un champ de ruines et de déchets. Je reprends ici l'idée que Dalie Giroux et Amélie-Anne Mailhot apportent dans leur texte *Résidus scripturaires d'une dérive au pays de l'amiante* qui, pour parler de ces ruines de l'ère industrielle et s'inspirant du concept d'anti-monument de Robert Smithson, écrivent : « c'est un monument inconscient, qui serait un effet plutôt qu'une cause : sablières et autres carrières, grands bâtiments abandonnés, autant d'infrastructures gigantesques et de résidus industriels sans fonction – négativité pure » (Giroux et Mailhot, 2021). À cet égard, tous deux fermés et laissés dans un état de ruines, le cas du site et du belvédère de la mine du Lac d'amiante est exemplaire. Or, dans le régime colonial, ce processus accéléré d'anti-monumentalisation est tel que la ville peut elle-même devenir un résidu industriel tellement encombrant et peu rentable qu'on finira par ordonner sa destruction. Pensons ici, outre les villages et quartiers démolis abordés dans ce mémoire, au village de Gagnon, fondé en 1957 et détruit en 1985, ou au village de Joutel, fondé en 1965 et détruit en 1998, tous deux fermés à la suite de la fermeture des mines locales (*Gagnon, la ville enfouie sous la terre, 2020 ; le 1er septembre 1998, le village minier de Joutel disparaissait, 2013*). Ultimement, le paysage du belvédère fonctionne en tant qu'agent de valorisation d'un certain ordre, d'un rapport au monde idéalisé. Un exemple évocateur de cette dynamique se trouve du côté du belvédère de la mine du Lac d'amiante où, dans un contexte de crise où l'amiante a mauvaise presse et qu'elle soit de plus en plus interdite à l'échelle de la planète en raison de sa toxicité, la volonté assumée derrière la construction du belvédère était de revaloriser cette industrie auprès des visiteurs et de favoriser un attachement identitaire et culturel pour la communauté locale envers l'exploitation de cette ressource. À Malartic, bien en amont de la construction du belvédère, la conception du paysage en tant que mise en relation d'un sujet envers un rapport au monde valorisé se percevait dans l'attention qu'Osisko portait à l'endroit du paysage dans son étude d'impact déposée au BAPE. Lors de ces mêmes audiences, les multiples références au paysage faites par différents acteurs venus exprimer leurs positions à l'endroit du projet industriel témoignaient de cette dynamique. Dans tous ces cas, le paysage n'était pas une représentation figée, mais le lieu où un sujet venait à formuler un rapport au monde qu'il estimait, et pour lequel l'arrivée de cette mine dans le paysage venait supporter ou affecter.

De plus, je note que, dans d'autres contextes, cette entreprise de valorisation devient un lieu où certains acteurs peuvent s'inscrire en phase avec le dispositif paysager afin de souligner un appui ou une reconnaissance à ce que le belvédère valorise. Par exemple, les séances d'inauguration des deux belvédères, auxquelles assistaient des élus, des travailleurs du milieu culturel et touristique, des représentants de l'industrie, des médias, etc., témoignent de la reconnaissance du dispositif paysager par des personnes qui n'étaient pas, a priori, associées à l'exploitation minière. En ce sens, pensons aux visites du belvédère de la mine du Lac d'amiante réalisées a posteriori par des figures politiques majeures, telles Jacques Parizeau et Gilles Duceppe, venus occuper momentanément cet espace et ce paysage valorisés localement. Le belvédère industriel devient alors le lieu par lequel un acteur politique marque sa présence et souligne sa reconnaissance à l'endroit de ce que valorise ce dispositif paysager, soit l'ordre favorable à l'exploitation minière de la mine du Lac d'amiante.

Vers un dépassement du belvédère industriel ?

Au terme de ce travail, je constate que mes deux études de cas montrent un portrait plutôt unidimensionnel du belvédère industriel. Mon angle d'analyse fut principalement centré autour des rapports sociaux coloniaux que nouaient les colons avec les colonisateurs, leur environnement physique et social, délaissant certaines perspectives qui auraient pu complexifier mon approche et l'analyse de mon objet d'étude. L'une de ses perspectives complémentaires concerne l'agentivité même des colons qui demanderait à concevoir celle-ci dans un rapport plus actif et complexe face au belvédère. En d'autres mots, l'usager du belvédère est aussi capable d'appréciation critique et nuancée du paysage industriel, tout comme il peut l'être dans son rapport à l'ordre colonial. À cet effet, j'observe que le dispositif belvédère matérialise ces rapports divers et mouvants. En ce sens, le cas de la communauté de la ville de Val-des-Sources et de ses deux belvédères industriels est éloquent. Anciennement connue sous le nom d'Asbestos, cette petite ville connue à quelques détails près la même histoire que la ville de Black Lake, en plus d'avoir de compter elle aussi sur l'existence d'un belvédère industriel érigé aux abords de l'imposant puit de mine d'amiante autour duquel la ville s'est développée. Or, fait intéressant, pour marquer un certain détachement à l'égard de son passé monoindustriel minier et des perceptions négatives associées à l'industrie de l'amiante, en plus de « désamianter » son nom (Krol, 2019), la communauté a érigé *La place de la Traversée*, une nouvelle place publique marquant le passage vers une nouvelle ère postindustrie de l'amiante et sur laquelle se trouve un belvédère permettant d'observer l'ancien site minier (Lamontagne, 2021). Serait-on ici face à un autre type de belvédère industriel ? Un belvédère post-industriel par lequel une communauté développe, par le biais du paysage, un rapport non pas nostalgique

au passé, en l'attente d'un retour de l'industrie jadis dominante, mais bien autonome et proactif face à celui-ci ? De plus, cet usage du belvédère industriel en tant que dispositif permettant une certaine émancipation s'observe au sein de différentes communautés autochtones qui, par la production de paysages, s'inscrivent en faux face à l'ordre extractiviste et colonial canadien. À ce titre, j'ai recensé quatre projets de belvédères où le site industriel est présenté d'une manière qui tienne compte de l'histoire, de l'occupation et des perspectives autochtones sur celui-ci, marquant de ce fait une renégociation des rapports coloniaux entre les peuples colonisés, les colons et les colonisateurs. Sur le territoire cri d'Eeyou Istchee, on trouve le belvédère Tommy Neeposh, construit en 2009 en marge du site hydroélectrique Eastmain-1-A–Sarcelle–Rupert (Webb, 2009), ainsi que le belvédère Upichiwim, érigé en 2015 en marge de la centrale hydroélectrique LG-1 par la communauté de Chisasibi qui, construit à partir d'un ancien belvédère industriel d'Hydro-Québec, raconte, désormais, du point de vue des Cris, l'histoire de cette rivière avant qu'elle ne soit altérée par l'industrie hydroélectrique (Hydro-Québec, s. d.). Plus à l'est, sur le Nitassinan, territoire des Innus, on trouve le belvédère Uapishka, érigé en 2025 par la communauté de Pessamit aux abords d'un pan de leur territoire inondé par l'industrie hydroélectrique (Drouin, 2023 ; Gaudreault, 2025), ainsi que le projet non complété du belvédère Uamashtakan, qui serait pour sa part érigé à proximité du Barrage Manic 5 et qui viserait à révéler une partie inondée d'un sentier de portage historiquement emprunté par les Innus (Justine Gagnon dans Lévesque *et al.*, 2017, p. 54). Que dire de ces belvédères somme toute associés de près ou de loin à l'exploitation industrielle ou, du moins, aux impacts qu'elle inflige ? À la lumière de ces exemples récents, s'il n'est que limité au fait industriel, le belvédère industriel apparaît comme un dispositif complexe, pluriel, voire changeant. Il est équitable d'affirmer que, tout comme chaque régime a son propre belvédère (voir le chapitre 2), ces dispositifs créés par des groupes autochtones renforcent cette tendance en cherchant à réviser les relations coloniales à travers le belvédère et son paysage. Les mouvements d'affirmations et de reconnaissances autochtones bouleversent l'ordre colonial et, de ce fait, se répercutent dans les dispositifs paysagers. Serions-nous face à un belvédère post-industriel ou postcolonial ? Bref, s'il apparaît limité, ce travail de recherche se veut surtout une contribution modeste, mais constructive à l'égard de la recherche sur cet objet architectural qu'est le belvédère industriel, ainsi que sur les liens entre architecture du paysage et colonialisme. Plus largement, ce mémoire espère contribuer à reconsidérer nos rapports au monde et aux autres, avec la nature, à nos pairs et –surtout– avec les Premières Nations pour lesquelles nous sommes plus que redevables. Nous qui, pourtant, habitons tant bien que mal ce même territoire. Ici, chercher, dans ces paysages creux de l'extraction industrielle et du colonialisme, les échos d'un monde meilleur.

BIBLIOGRAPHIE

- Ackerman, J. S. (1951). The Belvedere as a Classical Villa. *Journal of the Warburg and Courtauld Institutes*, 14(1-2), 70-91. <https://doi.org/10.2307/750353>
- Action Boréale de l'Abitibi-Témiscamingue. (2009). *UN TROU DANS L'HÉRITAGE DE NOS ENFANTS* (DM61) [Mémoire]. Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). <https://voute.bape.gouv.qc.ca/dl/?id=00000443257>
- Agamben, G. (2007). *Qu'est-ce qu'un dispositif?* Éditions Payot & Rivages.
- Agamben, G. (2013). *Qu'est-ce que le commandement?* Éditions Payot & Rivages.
- Agamben, G. (2019). *Création et anarchie: l'oeuvre à l'ère de la religion capitaliste.* Éditions Payot & Rivages.
- Agnico Eagle Mines Limited. (2023). *Bulletin d'information juin 2023.* Agnico Eagle Mines Limited. <https://malartic.agnicoeagle.com/wp-content/uploads/bulletin-mine-canadian-malartic-et-mine-odyssey-juin-2023.pdf>
- Avis et résultats de sautage de MCM.* (s. d.). Agnico Eagle Canadian Malartic. Récupéré le 2 janvier 2025 de <https://malartic.agnicoeagle.com/fr/avis-et-resultats-de-sautage/>
- Baril, J. (2011). *Le Grand Déménagement* [Sculpture]. Parc linéaire, Malartic, Canada.
- Belvedere. (2024). Dans *Encyclopaedia Britannica*. Récupéré le 22 janvier 2024 de <https://www.britannica.com/art/belvedere>
- Belvedere. (s. d.). Dans *Collins English Dictionary*. Récupéré le 10 janvier 2024 de <https://www.collinsdictionary.com/dictionary/english/belvedere>
- Belvédère de la mine de Malartic · Rue de la Paix, Malartic, QC J0Y 1Z0, Canada.* (s. d.). Google. Récupéré le 27 janvier 2024 de <https://www.google.com/maps/place/Belv%C3%A9d%C3%A8re+de+la+mine+de+Malartic/@48.1332447,-78.1176719,15.68z/data=!4m8!3m7!1s0x4d20adf517fb217f:0x3e0ca0e0a39f96d6!8m2!3d48.1338049!4d-78.1236421!9m1!1b1!16s%2Fg%2F11gh61n8yw?entry=ttu>
- BELVÉDÈRE : Etymologie de BELVÉDÈRE.* (s. d.). Récupéré le 12 avril 2025 de <https://www.cnrtl.fr/etymologie/belv%C3%A9d%C3%A8re>
- Benjamin, W. (1989). *Paris, capitale du XIXe siècle : le livre des passages.* Éditions du Cerf.
- Bernèche, P. et Leduc, C. (2011). *Cyclopes* [Sculpture]. Parc linéaire, Malartic, Canada.
- Boucheron, P. (2018). *De l'éloquence architecturale : Milan, Mantoue, Urbino, 1450-1520.* Éditions B2.
- Boucheron, P. (2021). *La trace et l'aura : vies posthumes d'Ambroise de Milan (IVe-XVIe siècle).* Points.

- Bousquet, M.-P. (2016). *Les Anicinabek : du bois à l'asphalte : le déracinement des Algonquins du Québec*. Éditions du Quartz.
- Brant, J. (s. d.). Ségrégation raciale des Autochtones au Canada. Dans *Encyclopédie canadienne*. Récupéré le 3 décembre 2023 de <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/racial-segregation-of-indigenous-peoples-in-canada>
- Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. (2009). *Projet minier aurifère Canadian Malartic (260) [Rapport d'enquête et d'audience publique]*. Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/1930015>
- Bussièrès, I. (1991a, 14 octobre). Le belvédère enfin inauguré! *Courrier Frontenac*.
- Bussièrès, I. (1991b, 21 octobre). Un autre « plus » pour la région. *Courrier Frontenac*.
- Carso, K. D. (2021a). *Follies in America: A History of Garden and Park Architecture*. Cornell University Press. <http://www.jstor.org/stable/10.7591/j.ctv17f12j9>
- Carso, K. D. (2021b). Towers: The Belvedere and the Panoptic Sublime. Dans *Follies in America* (p. 69-88). Cornell University Press. <https://www.jstor.org/stable/10.7591/j.ctv17f12j9.9>
- Castoriadis, C. (1999, 19 janvier). Technique. Dans *Encyclopædia Universalis*. Récupéré le 7 avril 2025 de <https://www.universalis-edu.com/encyclopedie/technique>
- Chambre de commerce et d'industrie de Rouyn-Noranda. (2009). *Mémoire concernant le projet Canadian Malartic de la corporation minière Osisko (DM29) [Mémoire]*. Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).
- Chouinard, E. (1887, 30 juin). Aux touristes. *La Justice*, Volume 2, numéro 136. <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/3720245>
- Christian Coulombe. (2011, 26 août). *Malartic Osisko Gold mine* [Vidéo]. YouTube. <https://www.youtube.com/watch?v=f4iaKLMQSRc>
- Cinq-Mars, F. (2005). *Villes minées : les grandes mouvances des villes minières*. Musée minéralogique et minier de Thetford Mines.
- Collectif. (2021). *Plantation*. History of Early American Landscape Design. Récupéré le 3 janvier 2025 de <https://heald.nga.gov/mediawiki/index.php/Plantation>
- Commission de vérité et réconciliation du Canada. (2012). *Ils sont venus pour les enfants : le Canada, les peuples autochtones et les pensionnats*. Commission de vérité et réconciliation du Canada. http://publications.gc.ca/collections/collection_2012/cvrc-trcc/IR4-4-2012-fra.pdf
- Commission de vérité et réconciliation du Canada. (2015). *Pensionnats du Canada: L'histoire, partie 1, des origines à 1939* (Volume 1). Commission de vérité et réconciliation. <http://site.ebrary.com/id/11238793>

- Corporation minière Osisko. Osisko inaugure officiellement la mine Canadian Malartic. <https://www.globenewswire.com/news-release/2011/05/31/1456260/0/fr/Osisko-inaugure-officiellement-la-mine-Canadian-Malartic.html> 31 mai 2011.
- Corporation minière Osisko. Corporation minière Osisko et la ville de Malartic inaugurent le parc du Belvédère [Communiqué]. <https://www.globenewswire.com/news-release/2012/09/12/1456465/0/fr/Corporation-mini%C3%A8re-Osisko-et-la-ville-de-Malartic-inaugurent-le-parc-du-Belv%C3%A9d%C3%A8re.html> 12 septembre 2012.
- Cotnoir, J.-M. (2023). Fin de l'exploitation minière dans la fosse Canadian Malartic. *Radio-Canada*. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1977985/mine-extraction-minerais-abitibi-temiscamingue>
- Coulthard, G. S. (2018). *Peau rouge, masques blancs : contre la politique coloniale de la reconnaissance*. Lux Editeur.
- Couture, J. (2011). *La batée* [Sculpture]. Parc linéaire, Malartic, Canada.
- Deneault, A. (2020). *Bande de colons: une mauvaise conscience de classe*. Lux éditeur.
- Desbiens, C. et Sepúlveda, B. (2019). Pekedamkam: frontierism and the unearthing of indigenous landscapes in Val-d'Or, Canada. *Journal of Historical Geography*, 65, 59-72. <https://doi.org/10.1016/j.jhg.2019.06.006>
- Desjardins, G. A. (1885). *Le Petit-Trianon : histoire et description*. L. Bernard.
- Didi-Huberman, G. (2002). *L'image survivante : histoire de l'art et temps des fantômes selon Aby Warburg*. Éditions de Minuit.
- Didi-Huberman, G. (2009). *Survivance des lucioles*. Éditions de Minuit.
- Dorion, H. (2016). Les vigies du pays. *Continuité*, (149), 23-27. <https://id.erudit.org/iderudit/82607ac>
- Dorion, H. et Lahoud, P. (2011). *Le Québec à couper le souffle : 100 belvédères pour comprendre nos paysages*. Éditions de l'Homme.
- Drouin, C.-É. (2023). Un projet de belvédère pour afficher la présence innue dans l'œil du Québec. *Radio-Canada*. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1961766/manicouagan-oeil-quebec-station-uapishka-pessamit-innu>
- Ducas, M. (2011, 13 juillet). *Les derniers résidants du quartier sud ont vendu leur maison*. Le Journal de Québec. <https://www.journaldequebec.com/2011/07/12/les-derniers-residants-du-quartier-sud-ont-vendu-leur-maison>
- Ducharme, O. (2016). *À bout de patience : Pierre Perrault et la dépossession*. Écosociété.
- Entreprise*. (s. d.). TRAME - Architecture + Paysage. Récupéré le 31 mars 2025 de <https://trame.qc.ca/entreprise/>
- Faube AtWork. (2016, 9 mai). *Mine Lake Visite 1995* [Vidéo]. YouTube. https://www.youtube.com/watch?v=Jfx_tNLyGys

- Faucher, A. (2021). *La sombre destinée d'un village minier : Roc-d'Or la mal-aimée*.
https://www.histoiresdecheznous.ca/v2/village-minier-roc-d-or_mining-village/
- Fortier, C. (2015, 4 novembre). *Effondrement de la route 112 : pas encore de coupable*. Courrier Frontenac. <https://www.courrierfrontenac.qc.ca/actualites/effondrement-de-la-route-112-pas-encore-de-coupable/>
- Foucault, M. (2011). *Surveiller et punir: naissance de la prison*. Gallimard.
- Foucault, M. (2014). *Histoire de la sexualité. 1: La volonté de savoir*.
- Foucault, M., Davidson, A. I. et Gros, F. (2004). *Philosophie : anthologie*. Gallimard.
- Gagnon, la ville enfouie sous la terre. (2020). *Radio-Canada*. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1746605/ville-gagnon-fermeture-demolition-mine-fer-cote-nord-archives>
- Gaudreau, V. (2016). Le Québec plein la vue. *Continuité*, (149), 18-21.
<https://id.erudit.org/iderudit/82606ac>
- Gaudreault, J. (2025, 3 septembre). La Station Uapishka célèbre une décennie d'impacts sur le Nitassinan. *Le Haute Côte-Nord*. <https://www.journalhcn.com/2025/09/03/la-station-uapishka-celebre-une-decennie-dimpacts-sur-le-nitassinan/>
- GENIVAR et Corporation minière Osisko. (2008, août). *Description du projet Osisko Canadian Malartic [Étude d'impact]*. Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).
<https://voute.bape.gouv.qc.ca/dl/?id=00000444841>
- Giroux, D. (2019a). *La généalogie du déracinement : enquête sur l'habitation postcoloniale*. Les Presses de l'Université de Montréal.
- Giroux, D. (2019b). *Parler en Amérique : oralité, colonialisme, territoire*. Mémoire d'encrier.
- Giroux, D. (2020). *L'œil du maître: figures de l'imaginaire colonial Québécois* (Mémoire d'encrier).
- Giroux, D. et Mailhot, A.-A. (2021). Résidus scripturaires d'une dérive au pays de l'amiante. Dans *Aller à, faire avec, passer pareil*. Galerie Leonard & Bina Ellen et Université Concordia.
- Green, J. (2004). Autodétermination, citoyenneté et fédéralisme : pour une relecture autochtone du palimpseste canadien. *Politique et Sociétés*, 23(1), 9-32. <https://doi.org/10.7202/009505ar>
- Groupe éco-citoyen de Rouyn-Noranda. (2009, 8 avril). *Mémoire sur le projet minier aurifère Canadian Malartic (DM66) [Mémoire]*. Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).
<https://voute.bape.gouv.qc.ca/dl/?id=00000443237>
- Guidotti, T. L. et Morel-À-l'huissier, P. (s. d.). Amiante. Dans *Encyclopédie canadienne*.
[https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/amiante#:~:text=L'amiante%20est%20d%C3%A9couvert%20pour,%C3%A0%20Thetford%20Mines%20\(Qu%C3%A9bec\).](https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/amiante#:~:text=L'amiante%20est%20d%C3%A9couvert%20pour,%C3%A0%20Thetford%20Mines%20(Qu%C3%A9bec).)
- g.w.rivest. (2009, 23 octobre). *Malartic-Part-1* [Vidéo]. YouTube.
<https://www.youtube.com/watch?v=yoe6ynIGsdg>

- Harmonia Assurance, une... - Val-d'Or vous raconte son histoire | Facebook.* (s. d.). Récupéré le 14 décembre 2023 de https://www.facebook.com/Valdorsvousraconte/posts/1015409492191135/?locale=zh_CN&paipv=0&eav=AfZRFgg6XMEd4kJMHaD2lu3TgOTo7d32JKJey_AHsupaltFp_pQSjs5F3uXJU6_gmU&_rdr
- Henderson, P. J. (2015). The Portico Belvedere: An Experience of Iconography, Illusion and Impressions upon the Soul. *Eras Journal*, 16(2), 19-56. https://www.monash.edu/__data/assets/pdf_file/0007/1672144/eras-162-complete3.pdf
- Henderson, P. J. (2017). *The Origins of the Belvedere : Living in the Distant View of Landscape* [Thèse de doctorat, University of Florida].
- Histoire de la Nation.* (s. d.). W8banaki. Récupéré le 15 avril 2025 de <https://gcnwa.com/histoire-de-la-nation/>
- Hurteau, P. (2023, 17 février). *Le capital comme appareil de capture.* Institut de recherche et d'informations socioéconomiques. <https://iris-recherche.qc.ca/blogue/economie-et-capitalisme/capital-appareil-de-capture/>
- Hydro-Québec. (s. d.). *Centrale La Grande-1 | Visite gratuite | Hydro-Québec.* Récupéré le 7 septembre 2025 de <https://www.hydroquebec.com/visites-installations/visites-grand-public/la-grande-1-baie-james.html>
- Institut québécois de recherche sur la culture (dir.). (2003). *Histoire de Beauce-Etchemin-Amiante.* Institut québécois de recherche sur la culture.
- Jakob, M. (2019). *L'arrière-paysage: des origines technologiques du paysage.* Éditions B2.
- Jeannotte, M.-H., Lamy, J., St-Amand, I., Pelletier, J.-P. et Armstrong, J. C. (2018). *Nous sommes des histoires : réflexions sur la littérature autochtone.* Mémoire d'encrier.
- Kirouac Massicotte, I. (2018). *Des mines littéraires : l'imaginaire minier dans les littératures de l'Abitibi et du Nord de l'Ontario.* Éditions Prise de parole.
- Krol, A. (2019, 27 novembre). La ville d'Asbestos veut désamianter son nom. *La Presse*, Régional. <https://www.lapresse.ca/actualites/regional/2019-11-27/la-ville-d-asbestos-veut-desamianter-son-nom>
- La Maison de la Famille. (2009). *Mémoire sur le projet minier Aurifère Canadian Malartic (DM65)* [Mémoire]. Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). <https://voute.bape.gouv.qc.ca/dl/?id=00000443241>
- La Presse canadienne. (2010, 9 août). Le résistant de Malarctic est sorti de force de chez lui. *La Presse.* <https://www.lapresse.ca/actualites/regional/201008/09/01-4305078-le-resistant-de-malarctic-est-sorti-de-force-de-chez-lui.php>

- Lacoursière, J., Provencher, J. et Vaugeois, D. (2023). *Canada-Québec : synthèse historique, 1534-2023* (Nouvelle édition mise à jour). Septentrion.
<https://banq.pretnumerique.ca/accueil/isbn/9782897914523>
- Lageira, J. (2002). Georges Didi-Huberman, L'Image survivante : histoire de l'art et temps des fantômes selon Aby Warburg. *Critique d'art. Actualité internationale de la littérature critique sur l'art contemporain*, (20). <https://doi.org/10.4000/critiquedart.2162>
- Lalonde, A. N. (2014). Compagnies de colonisation. Dans *Encyclopédie canadienne*. Récupéré le 13 avril 2025 de <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/compagnies-de-colonisation>
- Lamontagne, A. (2021, 7 septembre). Place de la Traversée. *Val-des-Sources*.
<https://valdessources.ca/activites/place-de-la-traversee/>
- Larousse, É. (s. d.). *Définitions : belvédère - Dictionnaire de français Larousse*. Récupéré le 22 janvier 2024 de <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/belv%C3%A9d%C3%A8re/8706>
- Le 1er septembre 1998, le village minier de Joutel disparaissait. (2013, 1^{er} septembre). *Radio-Canada*.
<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/620160/joutel-fantome-nord>
- Le regroupement des 4 lacs. (2015, janvier). *Le lac à la Truite d'Irlande en voie de disparition* [Mémoire].
- Leboeuf, L. (2010, 1^{er} avril). Démolition de l'école Renaud. *AMECQ*.
<https://amecq.ca/2010/04/01/demolition-de-lecole-renaud/>
- Lefebvre, H. (2000). *La production de l'espace* (4. éd.). Anthropos.
- Lefebvre, P. et Gendreau, P. (2016). Pierrot Ross-Tremblay, La souveraineté comme responsabilité : Entretien avec Pierrot Ross-Tremblay. *Liberté*, (310), 8-13.
- Lefebvre, R. (2017). Leçon 7. Les régimes politiques. *Leçons de Droit*, 3, 55-61.
<https://doi.org/10.3917/elli.lefeb.2017.01.0055>
- Lévesque, C., Basile, S., Desbiens, C., Radu, I. et Desmarais, L. (2017). *La recherche avec les Peuples autochtones en action. Bilan de la Classe des Sages à Mashteuiatsh en Avril 2017* (2017-01) [Recueil de textes]. Réseau de recherche et de connaissances relatives aux peuples autochtones et Institut national de la recherche scientifique.
- Marc-Antoine Gagnon. (2012, 24 juin). *Visite Osisko Canadian Malartic - 40e anniversaire Gaillards-Astrelles.MOV* [Vidéo]. YouTube. <https://www.youtube.com/watch?v=vLUEip0stxk>
- Marcel Côté. (2009, 15 avril). *La relance de Malartic* (DM41) [Mémoire]. Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). <https://voute.bape.gouv.qc.ca/dl/?id=00000443369>
- Marcoux, F. (1991, 12 octobre). Une porte d'entrée « sautée »: La région de l'Amiante. *Le Soleil* (Québec), F-7.
- Minalliance. (2011, 11 octobre). *André Vezeau | Pourquoi l'industrie minière?* [Vidéo]. YouTube.
<https://www.youtube.com/watch?v=C5DO1ztVwfU>

- Mine Odyssey*. (s. d.). Agnico Eagle Canadian Malartic. Récupéré le 24 avril 2025 de <https://malartic.agnicoeagle.com/fr/a-propos/mine-odyssey/>
- Ministère de la Colonisation. (2023, 29 décembre). Dans *Wikipédia*. Récupéré le 13 avril 2025 de https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Minist%C3%A8re_de_la_Colonisation&oldid=210984489
- Ministère de la colonisation, des mines et des pêcheries (dir.). (1920). *Guide du colon - Région du Témiscamingue et de l'Abitibi*. <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/4772160>
- Mission et histoire de Minéro*. (s. d.). Musée Minéro - Musée de Thetford KB3. Récupéré le 28 février 2024 de <https://museeminero.com/musee/mission-histoire/>
- Mitchell, W. J. T. (dir.). (2002). *Landscape and power* (Second edition.). University of Chicago Press.
- Morin, M. (1994, 26 août). Mieux se connaître: Si le poste d'observation de Black Lake a redonné vie à Camille Croteau, L'amiante s'est trouvé un ambassadeur en l'homme du belvédère. *La Tribune*, B-6. <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/3881396>
- Morisset, L. K. et Mace, J. (2019). *Territoires d'identité : les villes de compagnie du Canada*. Chaire de recherche du Canada en patrimoine urbain.
- Musée minéralogique de l'Abitibi-Témiscamingue. (2017, 28 août). *Déménagement du quartier sud de Malartic en 2008 et 2009* [Vidéo]. YouTube. <https://www.youtube.com/watch?v=yLdeqGh9nF8>
- Musée minéralogique de l'Abitibi-Témiscamingue. (2021, 24 février). *Vidéo Musée* [Vidéo]. YouTube. <https://www.youtube.com/watch?v=1TqGlzp-lp8>
- Musée Minéralogique de Malartic. (2009, 7 avril). *Projet Canadian Malartic, appui du Musée minéralogique de Malartic* (DM46) [Mémoire]. Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). <https://voute.bape.gouv.qc.ca/dl/?id=00000443341>
- Musée Minéralogique de Malartic. (2019). *Deuxième ruée vers l'or: nouveaux services, nouvelles constructions*. https://www.histoiresdecheznous.ca/v2/ruees-vers-lor-malartic_gold-rush/histoire/nouveaux-commerces-entreprises-services/
- MUSÉE MINÉRALOGIQUE DE MALARTIC: Ce qu'il faut savoir pour votre visite (avec photos)*. (s. d.). Tripadvisor. Récupéré le 2 janvier 2025 de https://fr.tripadvisor.ca/Attraction_Review-g2265351-d4570718-Reviews-Musee_Mineralogique_de_Malartic-Malartic_Quebec.html
- nlachance100. (2011, 1^{er} juin). *OSISKO INAUGURE OFFICIELLEMENT LA MINE CANADIAN MALARTIC* [Vidéo]. YouTube. <https://www.youtube.com/watch?v=oBLDAEDCahE>
- Notre histoire*. (s. d.). WSP. Récupéré le 30 mars 2025 de <https://www.wsp.com/fr-ca/qui-nous-sommes/notre-histoire>
- Nye, D. E. (1994). *American technological sublime*. MIT Press.

- O'Malley, T. (s. d.). *Belvedere/Prospect tower/Observatory - History of Early American Landscape Design*. Récupéré le 4 juillet 2022 de https://heald.nga.gov/mediawiki/index.php/Belvedere/Prospect_tower/Observatory
- Ouellet, J. (2016). Des lieux d'où monter la garde. *Continuité*, (149), 5-5. <https://id.erudit.org/iderudit/82600ac>
- Paul Trépanier et Centre d'exposition de Val-d'Or. (2011). *L'architecture de Val-d'Or : 75 ans d'avant-garde*. Centre d'exposition de Val-d'Or.
- Portrait de Malartic*. (s. d.). Ville de Malartic. Récupéré le 13 août 2024 de <https://malartic.quebec/vie-municipale/portrait-de-malartic>
- Projet minier aurifère Canadian Malartic*. (s. d.). Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. Récupéré le 30 mars 2025 de <https://www.bape.gouv.qc.ca/fr/dossiers/minier-aurifere-canadian-malartic/>
- Radio-Canada. (2023, 1^{er} avril). Agnico Eagle met la main sur Canadian Malartic. *Radio-Canada*. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1967850/mine-canadian-malartic-agnico-eagle-yamana-pan-american-silver>
- Revel, J. (2009). Michel Foucault : repenser la technique. *Tracés. Revue de Sciences humaines*, (16), 139-149. <https://doi.org/10.4000/traces.2583>
- Ribouillault, D. (2011). Toward an Archaeology of the Gaze: the Perception and Function of Garden Views in Italian Renaissance Villas. Dans *Clio in the Italian garden : twenty-first-century studies in historical methods and theoretical perspectives* (p. 203-232). Dumbarton Oaks Research Library and Collection. <https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/handle/1866/11903>
- Schwarte, L. (2019). *Philosophie de l'architecture*. Zones.
- Shields, A. (2012, 20 octobre). La filière de l'amiante, de l'histoire. *Le Devoir*. <https://www.ledevoir.com/politique/quebec/361910/la-filiere-de-l-amiante-de-l-histoire>
- Société d'histoire de Malartic. (2009, 8 avril). *De la conservation; Réflexion sur des sites et des paysages de Malartic* (DM50) [Mémoire]. Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). <https://voute.bape.gouv.qc.ca/dl/?id=00000443321>
- Société d'histoire Heritage Sutton. (2023). *Sutton, ville frontalière*. https://www.histoiresdecheznous.ca/v2/histoires-de-frontiere_border-stories/histoire/apparition-de-la-frontiere/
- St-Jarre, C. et Dumas, N. (2021). *Malartic : histoire d'une ville minière, de ses origines à 2021*. Éditions histoire Québec.
- Tourisme Amiante. (1993). *Dossier de candidature pour les Grands Prix du Tourisme québécois de 1993*.
- Un rêve devenu réalité. (1991, 14 octobre). *Courrier Frontenac*.

- Van Horssen, J. (2016). *A Town Called Asbestos: Environmental Contamination, Health, and Resilience in a Resource Community*. University of British Columbia Press.
- Van Horssen, J. et Wynn, G. (2016). *A town called asbestos: environmental contamination, health, and resilience in a resource community*. University of British Columbia Press.
- Verbatim Audience publique sur le projet minier aurifère Canadian Malartic par Osisko. (2009, 15 avril). <https://voute.bape.gouv.qc.ca/dl/?id=00000443781>
- Veyron, B. (1992, 5 décembre). Le pays de l'amiante, une région qui paie de mine.... *Les Affaires*, B-7.
- Ville de Malartic. (2009, 16 avril). *Addenda au mémoire* (DM34.1) [Document déposé en audience publique]. Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). <https://voute.bape.gouv.qc.ca/dl/?id=00000443405>
- Ville de Malartic et Agnico Eagle Mines Limited. (2023). *Panneau d'interprétation* [Panneau d'interprétation]. Belvédère de la mine Canadian Malartic.
- Wallach, A. (1996). Wadsworth's Tower: An Episode in the History of American Landscape Vision. *American Art*, 10(3), 9-27.
- Webb, E. (2009). Honouring Tommy. *The Nation*. <http://www.nationnewsarchives.ca/article/honouring-tommy/>
- White, A. (2023). Projeter le paysage. *Centre canadien d'architecture*. <https://www.cca.qc.ca/fr/articles/issues/31/figurer-un-territoire/88374/projeter-le-paysage>
- Wilczynski c. Corporation minière Osisko. (2010, 3 août). (CS). <https://citoyens.soquij.qc.ca/php/decision.php?ID=B6FA7DDE9D41F7C14F1B68EAF8CAD3A2>
- Wilson, M. O. (2019). *Thomas Jefferson, architect : Palladian models, democratic principles, and the conflict of ideals*. Chrysler Museum of Art ; in association with Yale University Press.
- Wilson, M. O. (2020). Notes on the Virginia Capitol . JSTOR. Dans I. Cheng, C. L. Davis et M. O. Wilson (dir.), *Race and Modern Architecture* (p. 23-42). University of Pittsburgh Press. <https://doi.org/10.2307/j.ctv11cwb7.5>